

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DU LUNDI 27 FEVRIER 2023 A 18H**

Convocations adressées le 21 février 2023  
Nombre de délégués titulaires présents : 80  
Nombre de délégués votants : 87  
Nombre de délégués titulaires en exercice : 87  
Quorum : 44

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Laure JAVELOT est arrivée à la délibération n° 10 et a donné pouvoir à Thierry CHAILLOUX jusqu'à son arrivée, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU est arrivée à la délibération n° 11 et a donné pouvoir à Philippe BOURLIER jusqu'à son arrivée, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Filipe FERREIRA-POUSOS, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Bertrand RENAUD est arrivé à la délibération n° 11 et a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE jusqu'à son arrivée, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaëlle SCHALLER, Christine BLET est arrivée à la délibération n° 10, Iman MANZARI, Anne BLUTEAU est partie à la délibération n° 14 et a donné pouvoir à Iman MANZARI, Stéphane HOUQUES, Betsabée HAAS est partie à la délibération n° 11 et a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE est arrivée à la délibération n° 10, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL est arrivée à la délibération n° 10, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédérique BARBIER, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET est parti à la délibération n° 12, Mélanie FORTIER est partie à la délibération n° 11 et a donné pouvoir à Affiwa METREAU, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Fanny PUEL.

**Titulaires absents excusés :**

Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Valérie JABOT a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Marie QUINTON, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Martin COHEN.

## ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil métropolitain du 12 décembre 2022,
- Information du Président sur l'avancement du projet de tramway (L2 et L3),
- Présentation du rapport annuel d'activité 2021-2022 du Conseil de développement par Mme Lise Pinault et M. Alain Dayan, co-présidents.

### ↳ **INSTITUTIONS : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS**

- 1) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE DANS DIFFERENTS ORGANISMES
- 2) DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SIEIL - MODIFICATION
- 3) COMMISSIONS THEMATIQUES - MODIFICATIONS
- 4) COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 28 NOVEMBRE, DES DECISIONS N°D2022-55 A D2022-71 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN NOVEMBRE ET DECEMBRE 2022

### ↳ **RESSOURCES HUMAINES : rapporteur Madame Maria LEPINE**

- 5) FORUM DES INTERCONNECTES LES 22 ET 23 MARS - PARTICIPATION DE LA VICE-PRESIDENTE DELEGUEE A LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DU TERRITOIRE ET AUX RESSOURCES HUMAINES
- 6) MESURES RELATIVES A LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL

### ↳ **AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE : rapporteur Madame Maria LEPINE**

- 7) ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC RESAH - APPROBATION DES NOUVELLES MODALITES D'ADHESION
- 8) RESEAU DE COMMUNICATION A HAUT DEBIT - CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - AVENANT 13 CONCERNANT L'EVOLUTION DU CATALOGUE DE SERVICES, DE LA GRILLE TARIFAIRE ET LA MISE EN PLACE DE PRESTATIONS EXPERIMENTALES

### ↳ **RELATIONS AUX USAGERS : rapporteur Monsieur Régis SALIC**

- 9) RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2021-2022 DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

### ↳ **TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE : rapporteur Monsieur Benoist PIERRE**

- 10) RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2022

↳ **FINANCES : rapporteur Monsieur Christian GATARD**

- 11) RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023
- 12) ADHESION AU DISPOSITIF DE SYNTHESE DE LA QUALITE DES COMPTES ET DETERMINATION DES CONDITIONS DE SA MISE EN OEUVRE
- 13) CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE - ATTRIBUTION DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS DES COMMUNES MEMBRES DE LA METROPOLE ET DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS DES COMMUNES DE 3500 HABITANTS ET MOINS

↳ **URBANISME : rapporteur Monsieur Christian GATARD**

- 14) BALLAN-MIRE - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°7 DU PLU
- 15) TOURS - APPROBATION DU BILAN DES OBSERVATIONS ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU
- 16) JOUE-LES-TOURS - APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE MENEES DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET DE L'EX-SITE MICHELIN VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU
- 17) SAINT-CYR-SUR-LOIRE - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU

↳ **COMMERCE ET ARTISANAT : rapporteur Monsieur Thibault COULON**

- 18) TOURS - RUE DE SUEDE ET AV. GUSTAVE EIFFEL-TRAVAUX RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE - DISPOSITIF D'INDEMNISATION DES ARTISANS ET COMMERCANTS - CREATION D'UNE COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION
- 19) FONDS REGIONAL PARTENARIAL ECONOMIE DE PROXIMITE - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE ET TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE - ADOPTION DES REGLEMENTS DU FONDS REGIONAL PARTENARIAL ECONOMIE DE PROXIMITE ET DU FONDS FACADES

↳ **DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE : rapporteur Madame Nathalie SAVATON**

- 20) ACCUEIL, INFORMATION, PROMOTION DES ACTIVITES TOURISTIQUES DU TERRITOIRE - APPROBATION DU PRINCIPE DU RECOURS A UNE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'OFFICE DE TOURISME METROPOLITAIN

↳ **PREVENTION DES INONDATIONS : rapporteur Monsieur Philippe CLEMOT**

- 21) LUYNES - AVIS SUR LE DOSSIER DE REGULARISATION DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT

↳ **CYCLE DE L'EAU : rapporteur Monsieur Bertrand RITOURET**

- 22) SAINT-CYR-SUR-LOIRE - LANCEMENT DU PROGRAMME RELATIF A L'EXTENSION DU BATIMENT NORD EXPLOITATION EAU POTABLE SITE DE LA MENARDIERE

↳ **TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS**

23) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU SEIN DE LA SEM HY'TOURAINE

↳ **TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE : rapporteur Monsieur Benoist PIERRE**

24) AUTORISATION PREALABLE A LA PRISE DE PARTICIPATION PAR LA SET A LA SOCIETE "ENERGIES LOCALES DE TOURAINE" POUR LA REALISATION DE PROJETS D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES

25) ADHESION DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU CEREMA CLIMAT ET TERRITOIRE DE DEMAIN

↳ **DECHETS MENAGERS : rapporteur Monsieur Benoist PIERRE**

26) ACCES DES HABITANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE EST VALLEES AUX DECHETERIES METROPOLITAINES DE CHANCEAUX SUR CHOISILLE ET DE SAINT PIERRE DES CORPS - MODIFICATION DU TARIF A COMPTER DU 1ER JANVIER 2023

\*\*\*

Frédéric AUGIS : *Tout d'abord je souhaite la bienvenue à Sandrine FOUQUET de Joué-lès-Tours, Madame Fanny PUEL, élue à Tours et Monsieur Filipe FERREIRA-POUSOS, élu de La Riche, qui intègrent notre institution, bienvenue à eux trois.*

**Désignation de Madame Marie QUINTON en qualité de Secrétaire de séance.**

Frédéric AUGIS : *Approbation du procès-verbal de la séance métropolitaine du 12 décembre 2022. Avez-vous des réclamations ou retours ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

Frédéric AUGIS : *Présentation du rapport annuel d'activité de nos amis du CODEV.*

Frédéric AUGIS : *Bienvenue à eux. Bonsoir à vous deux. Présentation du rapport annuel d'activité 2021-2022 par Madame PINAULT et Monsieur DAYAN, les co-présidents du CODEV, je vous cède la parole à vous deux, ça nous permettra de prendre acte du rapport en même temps que la présentation.*

*À l'appui de leur exposé Madame Lise PINAULT et Monsieur Alain DAYAN présente un diaporama.*

Lise PINAULT : *Bonjour à toutes et tous. Alain DAYAN et moi sommes co-présidents du Conseil de Développement de Tours Métropole Val de Loire. Avant de rentrer dans le détail du rapport d'activité, s'agissant d'une première pour le CODEV 2021-2026, l'idée était de faire un bref récapitulatif depuis le démarrage. Nous avons été installés en mars 2021 sur un CODEV partiel, puisqu'il n'a été complet qu'au mois de mars 2022, date officielle de l'inauguration du Conseil de Développement. Depuis le mois de mars 2022, nous avons donc commencé nos travaux avec un Conseil de Développement au complet. Une coprésidence paritaire, nous avons souhaité dans l'organisation mettre en place un bureau de manière à travailler en équipe avec les différents responsables des groupes de travail que nous avons institués, nous sommes donc 111 membres au total. Nous organisons des réunions régulières en assemblée plénière, et ensuite les réunions thématiques, beaucoup plus régulièrement pour travailler sur les projets. Quatre ateliers thématiques dont Alain DAYAN vous fera un récapitulatif ultérieurement. Depuis mars 2022, nous travaillons sur la mobilité, l'aménagement du territoire, la participation citoyenne et un atelier évaluation et suivi parce que d'autres CODEV ont eu lieu précédemment. L'objectif est de voir ce qui est fait, les travaux faits au CODEV, comment est-ce qu'on peut les évaluer et les suivre dans le temps. Les productions d'ores et déjà réalisées depuis notre installation : Un premier avis a été rendu sur le Contrat Régional de Solidarité Territoriale sur lequel nous avons travaillé, c'est notre premier projet important. Nous avons rendu également des contributions sur le projet*

*métropolitain à 2030, et de manière un peu plus anecdotique nous avons travaillé aussi sur notre règlement intérieur, puisqu'étant institué il a fallu qu'on fixe nos règles du jeu.*

*Alain DAYAN : Bonsoir à tous. Je suis sûr que vous êtes aussi ravis de nous recevoir que nous, nous sommes contents d'être là. Je vais donc vous parler rapidement des activités 2022, des ateliers thématiques, sachant que l'ensemble des membres du CODEV, comme vous le savez, sont bénévoles et ont produit, je trouve, en une année un travail de qualité et une contribution qui j'espère vous sera utile :*

*- L'atelier mobilité qui a été créé en mars 2022, on a donc proposé une contribution au projet métropolitain. J'espère tout que le monde a bien lu notre contribution, puisque c'est un document finalement qui va, je l'espère, éclairer votre prochain projet métropolitain qui ne saurait tarder d'arriver. Dans cet atelier, nous nous sommes plutôt penchés sur un schéma ferroviaire métropolitain, un atelier très actif animé par Monsieur DEVINEAU et Monsieur MONTROYA, et également sur quel moyen pour améliorer la pratique cycliste à l'échelle métropolitaine. Là aussi le rapport et la contribution ne tarderaient pas à vous être présenté puisque c'est Monsieur SARRAZIN et Monsieur REYNAUD qui ont produit un document tout à fait intéressant qui complète le schéma cyclable que vous avez adopté.*

*- Un atelier sur l'aménagement du territoire avec plus de 25 inscrits, 8 heures de travail, tout est détaillé dans notre rapport sur le nombre en quantité de travail. Sur cet atelier, de la même façon, une contribution conséquente au projet métropolitain a été faite et également une question qui est posée et sur laquelle cet atelier se penche, comment répondre à l'urgence climatique par la végétalisation et les matériaux ?*

*- L'atelier de participation citoyenne qui, lui aussi, a travaillé en particulier sur des nouvelles formes de consultation, comme le jugement majoritaire, mais également s'est autosaisi sur une question, comment valoriser et promouvoir le CODEV en faveur de l'information et la participation citoyenne à l'échelle métropolitaine ?*

*- Un atelier nouveau, et qui est aussi important, puisque vous savez que ses membres bénévoles vont rester mobilisés, si ce qu'ils produisent est suivi d'effets, donc on a un atelier évaluation et suivi pour savoir ce qu'il devient du travail effectué, avec la création d'une matrice d'analyse des travaux du CODEV et des suites données aux avis par la métropole.*

*L'ensemble des participations, associations et coopérations du CODEV sur cette année 2021-2022 :*

*- Le fameux projet métropolitain Horizon 2030, un document de plus de 40 pages je crois, une trentaine de pages en tout cas, que je vous conseille de vous procurer et qui est sur le site du CODEV.*

*- Une contribution au Plan Local d'Urbanisme métropolitain à l'invitation de Christian GATARD.*

*- Une intervention sur le projet Climat Air Énergie territorial, en tout cas une participation à l'invitation de Monsieur Benoist PIERRE.*

*- Le projet LIFE Let'sGo4Climate auquel nous sommes associés.*

*- Les journées des Acteurs du Tourisme auxquelles nous avons participé avec Nathalie SAVATON.*

*- Le comité des Partenaires du SMT auquel nous sommes régulièrement invités.*

- Une participation des membres de la Coordination Nationale des Conseils de Développement où nous avons pu constater également comment fonctionnaient les autres conseils de développement, nous avons certainement à apprendre de leur fonctionnement.

Lise PINAULT : De manière très synthétique, parce que vous avez dû recevoir le rapport d'activité global, complet et très détaillé, l'objectif était de faire un rapide rappel de 2021-2022, vous le présenter et peut-être commencer à aborder les sujets qui vont concerner 2023 en termes de projet et perspective. Il y a ce qui est déjà entamé, que nous allons poursuivre, et puis les nouveaux projets qui nous attendent sur 2023, réfléchis et travaillés avec le bureau du CODEV :

- Dans la poursuite d'activités : Continuer à rendre des avis et des contributions sur des autosaisines ou des sujets sur lesquels nous allons être sollicités. Vous avez quelques exemples sur le slide qui est présenté, tant sur les sollicitations pour par exemple le PLUm, le PCAET, etc..., ou des autosaisines sur des sujets pour lesquels nous souhaitons nous emparer d'une problématique.
- D'un point de vue plus organisationnel : Continuer à améliorer notre fonctionnement, on a finalement existé à 111 que depuis le mois de mars, ce qui a nécessité une mise en route, une organisation, une logistique, de manière à s'assurer de la bonne efficacité du CODEV, donc après cette année de phase tests on a mis en place des process et une organisation qui nous permettent d'optimiser, de continuer à travailler le plus efficacement possible.
- Concernant les nouvelles activités : Nous avons pour projet de communiquer un peu plus en dehors de vous. Je ne sais pas qui, au sein de la métropole, a une véritable connaissance du CODEV, de ce qui s'y fait, donc nous aimerions développer un peu la communication, être plus visible, peut-être échanger un peu plus dans les bulletins municipaux de chacune des 22 communes. Nous travaillons sur ces sujets-là de manière à faire savoir un petit peu plus ce qu'on fait, puisque ces 111 bénévoles qui travaillent font vraiment des choses intéressantes, très réfléchies, très travaillées et cela mériterait d'être un peu plus su.
- Continuer à échanger et participer à des groupes de travail ou des réunions avec d'autres organisations. Alain DAYAN disait précédemment que nous faisons de la coordination nationale. À ce titre-là, nous avons rencontré les délégués CESER, le président du CESER, au mois de novembre 2022. Maintenant que nous nous sommes rencontrés, comment sommes-nous susceptibles de travailler ensemble ? Que pouvons-nous faire ? Est-ce que nous avons des problématiques communes ? De manière à s'enrichir mutuellement. Je parle du CESER, mais il y a effectivement les autres CODEV, les conseils de quartier, etc...
- Dernier projet qu'on a voulu lister ici, qui serait une nouvelle proposition sur 2023, élargir là encore et proposer une ouverture de la participation citoyenne, de la participation locale, en organisant un événement. Qui ? Quand ? Quoi ? Comment ? C'est la réflexion qui nous occupe actuellement. Des journées pourraient être mutualisées avec d'autres CODEV, d'autres CESER, un temps de citoyen vraiment dédié à la citoyenneté, dédié à la participation locale. Nous sommes en cours de réflexion et il est possible qu'on revienne vers vous prochainement sur ces sujets.

Alain DAYAN : Pour conclure cette courte présentation, vous êtes évidemment les cordonniers, ceux qui fabriquent les chaussures, mais évidemment ce sont ceux qui les mettent qui savent où cela fait mal, et c'est aussi donc notre rôle au CODEV d'essayer de vous faire remonter les problématiques des habitants. Après, évidemment, on a certainement une représentativité à améliorer, mais pour cela, évidemment, nous avons besoin de votre concours et on vous remercie tous les deux de votre attention.

Lise PINAULT : *Nous avons prévu un petit temps d'échange si toutefois il y avait des questions et si le temps le permet.*

Frédéric AUGIS : *Le temps le permet. Madame SCHALLER.*

Annaelle SCHALLER : *Bonjour à toutes et à tous. Merci aux deux co-présidents du CODEV pour cette présentation et cette intervention. Après deux ans et demi, je suis heureuse de vous voir dans cette instance du Conseil métropolitain. Je salue les 111 personnes volontaires effectivement qui donnent du temps pour cette instance. Je parle en tant que conseillère métropolitaine, mais aussi en tant qu'adjointe à la démocratie permanente à la ville de Tours, j'ai à cœur la participation citoyenne. Nous avons une population qui réclame d'être associée, écoutée, de pouvoir exprimer des avis, et donc le CODEV qui est bien sûr une obligation, et ici finalement l'instance qui le permet, et donc, c'est à nous en tant qu'instance métropolitaine, de vous permettre de prendre votre place, de permettre le bon fonctionnement. J'ai quelques remarques à ce sujet. La première chose, dire un peu ma déception étant donné qu'il a fallu 19 mois pour permettre ce lancement, donc on peut se dire qu'après 19 mois tout est rodé et que tout va rouler, on voit qu'à partir de mars des choses coïncident encore.*

*La première chose, je suis particulièrement déçue, parce que finalement la commission métropolitaine qui suit ce CODEV se réunit une fois par an, donc je me demande quel sujet est si peu important qu'ils se réunissent une fois par an. À souligner que deux fois de suite le CODEV s'est réuni pendant les vacances scolaires. Des fois je souffle et je ne suis plus sur Tours, donc j'ai raté deux fois cette commission métropolitaine et veuillez m'excuser de mon absence. J'ose espérer que par la suite des commissions métropolitaines plus régulières aussi auront lieu pour traiter de ce sujet de la participation citoyenne et du CODEV.*

*Autre interrogation. À la dernière commission métropolitaine, on a découvert, les élus qui y siégeaient, qu'il n'y avait pas de portage politique. À priori, il n'y a pas de vice-président en charge de ce conseil de développement. Je m'interroge donc, quelle politique finalement peut avoir de l'ambition, se développer avec force sans portage politique ? En tout cas à la ville de Tours on ne connaît pas trop. Je ne sais pas si cela peut fonctionner ailleurs, mais j'ose espérer sincèrement qu'un vice-président pourra se saisir de cette instance et donner toute l'ambition nécessaire à cette participation citoyenne que la métropole a tant besoin au regard aussi de l'éloignement entre la population et notre instance.*

*Autre remarque, cette fois-ci le budget. En 2018 le CODEV, le Conseil de Développement, disposait d'un budget annuel de 15 000 euros par an. Aujourd'hui, depuis, il oscille entre 6 000 et 5 000, autrement dit une politique qui a vu son budget diviser par trois. Là aussi comment mettre du sérieux sur cette participation citoyenne avec un budget divisé par trois. Je m'interroge également sur les moyens en ressources humaines. Je salue le chargé de mission qui est pleinement investi, mais il est seul à porter cette instance, alors que précédemment il y avait 2,5 ETP, 1,5 ETP plus un apprenti. J'ai appris avec joie qu'un stagiaire allait venir pour 4/5 mois donc ce n'est pas du pérenne, puis peut-être un apprenti à la rentrée, là aussi ce n'est pas pérenne et donc j'aimerais, et je demande de mes vœux, que puisse se faire un recrutement, ou en tout cas qu'on puisse finalement étoffer de manière pérenne cette équipe autour du CODEV.*

*Pour finir, nous avons un sujet qui n'est pas des moindres, c'est finalement où va la métropole, où va notre projet métropolitain et quel est notre projet métropolitain ? En avril 2022 une enquête avait été réalisée auprès des forces vives dont les élus, les maires, les membres du CODEV. Dans cette enquête d'avril 2022, on pouvait lire comme réponse que finalement dans les difficultés il y avait une absence de projet fédérateur pour notre métropole, une absence d'ambition partagée, une défiance entre acteurs et un manque de*

*visibilité. Finalement, je me dis qu'il serait vraiment important de mettre les bouchées doubles pour obtenir enfin, au bout de trois ans, un projet métropolitain et pour cela faut-il encore se donner les moyens RH et budgétaires. En tout cas, je serai présente, si ce n'est pas pendant les vacances scolaires et s'il y a de nombreuses commissions, pour échanger et discuter avec vous, et donc je demande des moyens beaucoup plus sérieux mis en avant pour cette instance de démocratie locale dont nous avons tant besoin, je vous remercie pour votre écoute.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur SALIC.*

Régis SALIC : *Bonsoir à tous. Pour information, il y a un vice-président en charge du CODEV et de la relation usager, pour ceux qui l'ignorent mais personne ne l'ignore dans cette salle. Deuxième chose, effectivement il peut y avoir un problème RH, je l'entends bien et je n'ai pas cessé de faire remonter les problématiques diverses et variées auprès des instances métropolitaines, dont effectivement je me fais l'écho. Nous en avons parlé avec Monsieur GOTTSCHLING qui à son époque était le stagiaire, sauf erreur, de l'ancienne mouture CODEV. À l'époque il y avait trois personnes plus le stagiaire, maintenant il est tout seul alors effectivement il est au four et au moulin, au charbon tous les jours, je l'ai régulièrement. On peut voir la qualité de la production qu'il fait à lui tout seul. Ce n'est à mon sens pas satisfaisant, c'est pour cela qu'on a demandé à faire justement appel à minima un stagiaire, voire un stagiaire et un apprenti. On a des budgets contraints, donc effectivement cela reste une problématique mais on avance correctement sur cette partie-là.*

*Sur la partie commission métropolitaine, effectivement c'est une commission, mais je pense que Monsieur CHAPELLE qui a en charge cette partie peut vous expliquer qu'il s'agit d'une commission avec trois vice-présidents et que même s'il n'y a pas d'ordre du jour ou de points à l'ordre du jour concernant les deux vice-présidents, les deux premiers, le troisième n'est pas contacté techniquement, donc c'est pour ça que cela rentre pendant les vacances scolaires, parce que moi aussi j'étais en visio justement la dernière fois, ce n'est pas satisfaisant. Si Monsieur CHAPELLE veut intervenir, je veux bien lui passer la parole deux secondes pour qu'il explique la technique.*

Frédéric AUGIS : *Y a-t-il d'autres demandes ? Sur le stagiaire et bien sûr l'apprenti, il sera pérennisé, il n'y a aucun souci, au contraire, cela a été vu en RH, mais c'est vrai que ce ne sont pas des moments les plus faciles en termes de ressources humaines de créer des postes même si on en a besoin. Individuellement, chaque service me réclame des postes et chacun a un manque criant et on voit bien que la métropole, avec toutes les compétences qu'elle prend, ce n'est facile. Sur les dates de commission, ce sera revu, effectivement les trois vice-présidents, mais cela c'est juste un problème interne qu'il faut régler plus facilement. Il y a toujours des choses à améliorer dans une vie.*

*S'il n'y a pas d'autre demande on prend acte, cela nous permet de passer la délibération en même temps, on prend acte et on vous remercie tous les deux. S'il vous reste une place dans la salle, vous êtes les bienvenus pour le reste du conseil métropolitain. Merci à vous.*

---

## **C\_23\_02\_27\_001- INSTITUTIONS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE DANS DIFFERENTS ORGANISMES**

---

Convocations adressées le mardi 21 février 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 74

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### **Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Filipe FERREIRA-POUSOS, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Iman MANZARI, Anne BLUTEAU, Stéphane HOUQUES, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédérique BARBIER, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Fanny PUEL.

### **Titulaires absents excusés :**

Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Laure JAVELOT a donné pouvoir à Thierry CHAILLOUX, Stéphanie AK a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Philippe BOURLIER, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Valérie JABOT a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Marie QUINTON, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Martin COHEN, Christine BLET, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Tours Métropole Val de Loire est représentée au sein de différents organismes extérieurs. Suite à la démission de conseillers métropolitains, il convient de désigner, au scrutin secret à la majorité absolue, de nouveaux représentants de Tours Métropole Val de Loire au sein des organismes extérieurs suivants.

Il est précisé que, conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil métropolitain peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Par délibération du 27 juillet 2020, le Conseil métropolitain a désigné les représentants au conseil d'administration de Tours habitat. Il convient de désigner un élu métropolitain pour remplacer Mme Munsch-Masset en sa qualité de représentante titulaire.

De plus, par délibération en date du 1er octobre 2020, le conseil métropolitain a désigné les représentants de la Métropole au sein du conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE). Il convient de désigner un élu métropolitain pour remplacer Mme Munsch-Masset en sa qualité de représentante suppléante.

Enfin, par délibération en date du 8 novembre 2021, le Conseil métropolitain a désigné les représentants de la Métropole au conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL). Il convient de désigner un élu métropolitain pour remplacer Mme Munsch-Masset en sa qualité de représentante suppléante à l'assemblée générale.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 13 février 2023,

- **DESIGNE** ci-après les représentants de Tours Métropole Val de Loire au sein des organismes extérieurs suivants :

Madame Anne BLUTEAU en qualité de représentante titulaire de Tours Habitat ;

Madame Marie QUINTON en qualité de représentante suppléante au Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique ;

Madame Catherine REYNAUD en qualité de représentante suppléante au conseil d'administration de l'EPFL ;

- **PRECISE** que les représentants désignés dans les organismes extérieurs ont la faculté de présenter la candidature de Tours Métropole Val de Loire au poste de président et de vice-présidents et d'accepter toute fonction dans ce cadre et les dote de tous pouvoirs à cet effet.

*Frédéric AUGIS : Je vous propose pour Tours Habitat Madame Anne BLUTEAU, le Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique Madame Marie QUINTON et le PFL Madame Catherine REYNAUD.*

*Frédéric AUGIS : Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

**(Ne prennent pas part au vote : Mmes Anne BLUTEAU, Catherine REYNAUD, Marie QUINTON)**

---

**C\_23\_02\_27\_002- INSTITUTIONS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SIEIL - MODIFICATION**

---

Convocations adressées le mardi 21 février 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 74

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Filipe FERREIRA-POUSOS, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Iman MANZARI, Anne BLUTEAU, Stéphane HOUQUES, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédérique BARBIER, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Fanny PUEL.

**Titulaires absents excusés :**

Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Laure JAVELOT a donné pouvoir à Thierry CHAILLOUX, Stéphanie AK a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Philippe BOURLIER, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Valérie JABOT a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Marie QUINTON, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Martin COHEN, Christine BLET, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Par délibérations du Conseil métropolitain en date des 27 juillet et 1<sup>er</sup> octobre 2020, ont été élus les représentants de Tours Métropole Val de Loire au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire (SIEIL). Par courrier en date du 30 novembre 2022, la commune de Saint-Pierre-des-Corps a fait part du remplacement de Madame Laurence Lefèvre par Monsieur Olivier Conte en qualité de suppléant pour la compétence Autorisé Organisatrice de la distribution d'Électricité (AODE) au sein du SIEIL.

Conformément à l'article L2121-21 par renvoi de l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 13 février 2023,

- **DESIGNE** au comité syndical du SIEIL Monsieur Olivier Conté en qualité de suppléant pour la compétence Autorisé Organisatrice de la distribution d'Electricité (AODE).

Frédéric AUGIS : *Monsieur COMTE remplace Madame LEFEBVRE.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

Convocations adressées le mardi 21 février 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 74

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Filipe FERREIRA-POUSOS, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Iman MANZARI, Anne BLUTEAU, Stéphane HOUQUES, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédérique BARBIER, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Fanny PUEL.

**Titulaires absents excusés :**

Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Laure JAVELOT a donné pouvoir à Thierry CHAILLOUX, Stéphanie AK a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Philippe BOURLIER, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Valérie JABOT a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Marie QUINTON, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Martin COHEN, Christine BLET, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Suite au décès de Madame Martine Bourdin, 1<sup>ère</sup> adjointe de Luynes, il convient de désigner un élu pour représenter la commune au sein des commissions thématiques « égalité des territoires et transition citoyenne » et « habitat et politique de la ville » de Tours Métropole Val de Loire.

De plus, par courrier en date du 13 janvier 2023, Madame Munsch-Masset a démissionné de son mandat de conseillère municipale de Tours, elle est remplacée par Madame Fanny PUEL dans son mandat de conseillère métropolitaine. Ainsi, il convient de désigner un élu pour représenter la commune au sein de la commission des « finances et de l'administration générale » et de la commission thématique « habitat et politique de la ville ». En outre, la ville de Tours souhaite que Madame Fanny PUEL siège à la commission thématique « culture et sport » en remplacement de Monsieur Pierre-Alexandre MOREAU.

Conformément à l'article L5211-1 du Code général de collectivités territoriales, la composition des commissions thématiques de la Métropole, librement créées par le Conseil métropolitain dans sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour instruire les dossiers à soumettre à délibération, « doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée métropolitaine ».

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 13 février 2023,

- **DESIGNE** Monsieur Daniel PERRICHOT, conseiller municipal de Luynes, en qualité d'auditeur pour siéger au sein de la commission « égalité des territoires et transition citoyenne » ;

- **DESIGNE** Madame Christine MENOIRET, conseillère municipale de Luynes, en qualité d'auditrice pour siéger au sein de la commission « habitat et politique de la ville » ;

- **DESIGNE** Madame Christine BLET en qualité de titulaire pour siéger au sein de la commission « finances et administration générale » ;

- **DESIGNE** Monsieur Pierre-Alexandre MOREAU en qualité de titulaire pour siéger au sein de la commission « habitat et politique de la ville » ;

- **DESIGNE** Madame Fanny PUEL en qualité de titulaire pour siéger au sein de la commission « sport et culture ».

*Frédéric AUGIS : Madame Christine BLET remplace Madame MUNSCH dans la commission des Finances, Monsieur Pierre-Alexandre MOREAU remplace Madame MUNSCH à l'Habitat et Politique de la Ville, Madame Fanny PUEL siégera à la commission à la place de Monsieur Pierre-Alexandre MOREAU. Pour Luynes il convient de remplacer Madame BOURDIN, décédée, Monsieur Daniel PERRICHOT à la commission Égalité des Territoires et Madame Christine MENOIRET à la commission Habitat et Politique de la Ville.*

*Frédéric AUGIS : Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

**C 23\_02\_27\_004- INSTITUTIONS - COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 28 NOVEMBRE, DES DECISIONS N°D2022-55 A D2022-71 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN NOVEMBRE ET DECEMBRE 2022**

Convocations adressées le mardi 21 février 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 74

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Filipe FERREIRA-POUSOS, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Iman MANZARI, Anne BLUTEAU, Stéphane HOUQUES, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédérique BARBIER, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Fanny PUEL.

**Titulaires absents excusés :**

Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Laure JAVELOT a donné pouvoir à Thierry CHAILLOUX, Stéphanie AK a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Philippe BOURLIER, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Valérie JABOT a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Marie QUINTON, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Martin COHEN, Christine BLET, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération en date du 11 juillet 2021, le Conseil métropolitain a décidé de déléguer au Bureau et au Président une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de cet article, il appartient au Président de rendre compte des travaux ainsi que des décisions qui ont été pris dans le cadre de cette délégation.

**Décisions du Bureau métropolitain du 28 novembre 2022 :**

1) JOUE-LES-TOURS - CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC VAL TOURAINE HABITAT POUR LA DEMOLITION DU BATIMENT 17-19 RUE PRADIER - PROJET NPNRU DE LA RABIERE

- 2) ADHESION CENTRE DE RESSOURCE POLITIQUE DE LA VILLE VILLES AU CARRE
- 3) PROGRAMMATION DES OPERATIONS DE REHABILITATION DU PARC SOCIAL AIDEES PAR TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE - ANNEE 2022
- 4) PROGRAMMATION DEFINITIVE DES AIDES PUBLIQUES A LA PIERRE DELEGUEES ET DU SOUTIEN AU LOGEMENT AIDE DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE - ANNEE 2022
- 5) MODALITES DE GARANTIES DES EMPRUNTS DE LOGEMENTS LOCATIFS AIDES PAR TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE 2018-2023
- 6) LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'ELABORATION D'UN PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS 2024 - 2029
- 7) SAINT-GENOUPH - FINANCEMENT DE 3 LOGEMENTS PLUS ET 1 LOGEMENT PLAI - L'AUBERDIERE 2 - PROGRAMMATION 2018 - (PLUS-PLAI) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 659.460,00 € - TAUX DE GARANTIE 50 %.
- 8) JOUE LES TOURS - FINANCEMENT DE 33 LOGEMENTS PLAI - LE LAC - (ACQUISITION-AMELIORATION) - PROGRAMMATION 2021 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PLAI) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 1.312.856,00 € - TAUX DE GARANTIE 50 %.
- 9) TOURS - FINANCEMENT DE 54 LOGEMENTS PLS - RIVES SUD - PROGRAMMATION 2021 - (PLS) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 4.730.994,00 € - TAUX DE GARANTIE 50 %.
- 10) SAINT PIERRE DES CORPS - FINANCEMENT DE 66 LOGEMENTS (REHABILITATION DU PARC SOCIAL PUBLIC) - JACQUES PREVERT - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PAM ECO PRET - PAM COMPLEMENTAIRE) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 1.653.772,00 € -TAUX GARANTIE 50%
- 11) FONDETTES - RUE EUGENE GOUIN DU N°18 AU N°48 -CONVENTIONS DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE ET LOIRE
- 12) FONDETTES - RUE DU SACRE -CONVENTIONS DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE ET LOIRE
- 13) LUYNES - PROJET IMMOBILIER "LA BARBINIERE" - CONVENTION DE RETROCESSION DE LA VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
- 14) CONVENTION DE GESTION ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LE DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE POUR LES SERVICES RELEVANT DE LA COMPTETENCE VOIRIE ET A LA CONTINUITE DU TRAITEMENT HIVERNAL
- 15) GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES PRESTATIONS ET TRAVAUX LIES AU PATRIMOINE ARBORE URBAIN - APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE
- 16) OPERATION "PARTAGER ET VALORISER UN PATRIMOINE TOURANGEAU, MAME" - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MISSION VAL DE LOIRE.
- 17) BALLAN-MIRE - CHAMBRAY-LES-TOURS - JOUE-LES-TOURS - SAINT CYR SUR LOIRE - SAINT PIERRE DES CORPS - TOURS - OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES DE DETAILS EN 2023 - AVIS DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE
- 18) APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GROUPE LA POSTE, LA VILLE DE TOURS, TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE, LE SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE, POUR UNE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE

- 19) JOUE-LES-TOURS - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2020-2022 SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES LE TEMPS MACHINE - AVENANT N°1
- 20) JOUE-LES-TOURS - TEMPS MACHINE - ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2023 A L'ASSO
- 21) APPROBATION CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE TOURS 2021 2023
- 22) ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2023 AU CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL - THEATRE OLYMPIA
- 23) TOURS - ZONE D'ACTIVITES MONCONSEIL - CESSION ILOT E
- 24) TOURS - CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE GESTION DE LA HALTE ROUTIERE DE TOURS ET DU PARKING DES PEUPLIERS
- 25) TOURS - CARREFOUR DE VERDUN - ACQUISITION DANS LE CADRE D'UNE REGULARISATION DE VOIRIE AUPRES DE LA SOCIETE SNCF VOYAGEURS
- 26) TOURS - RUE DE RIVOLI - ACQUISITION DANS LE CADRE D'UNE REGULARISATION DE VOIRIE AUPRES DE LA SOCIETE SNCF RESEAU
- 27) JOUE-LES-TOURS - ROUTE DE MONTS - ACQUISITIONS FONCIERES AUPRES DU SDIS
- 28) JOUE LES TOURS - ROUTE DE MONTS - ACQUISITION FONCIERE
- 29) JOUE LES TOURS - ROUTE DE NARBONNE - ACQUISITIONS DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE AUPRES DE DIVERS PROPRIETAIRES
- 30) JOUE LES TOURS - TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN DE VOIES ET PARCELLES PRIVEES OUVERTES A LA CIRCULATION
- 31) SAINT-AVERTIN - PRAIRIE DE CANGE - BAIL RURAL ENVIRONNEMENTAL AU PROFIT DE L'EARL LES MARAICHERS DE CANGE
- 32) SAINT-AVERTIN - PRAIRIE DE CANGE - PRET A USAGE AU PROFIT DU GAEC RECONNU LE PATOUILLARD
- 33) PARCAY MESLAY - AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AUTOROUTIER POUR RENOUVELLEMENT DU RESEAU DES EAUX USEES ET POTABLE
- 34) APPROBATION DE L'ACCORD DE PROGRAMMATION AVEC L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE - QUALITE DES MASSES D'EAU - REALISATION ETUDES ET TRAVAUX D'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT - 2023 - 2024
- 35) APPROBATION DU REGLEMENT DU PARC DE LA GLORIETTE
- 36) MISE A JOUR DES TARIFS DE LA CONVENTION D'EMPRUNT D'EQUIPEMENTS TECHNIQUES
- 37) SAINT-PIERRE-DES-CORPS - AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DES MESURES SUPPLEMENTAIRES DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES
- 38) CHANCEAUX SUR CHOISILLE - CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN RELAI DE RADIOTELEPHONIE MOBILE SUR LE CHATEAU D'EAU - AVENANT N° 1
- 39) LA RICHE - CONVENTION D'OCCUPATION DU CHATEAU D'EAU ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET TOTEM

**Décisions du Président n°D2022-55 à D2022-71 :**

Décision n°	Objet
55	conclusion d'un protocole transactionnel avec Monsieur et Madame COAT et Monsieur et Madame MAINGUIN.
56	CPER 2021/2027 - INGENIERIE TOURISTIQUE - demande de subvention à l'Etat - soutien à l'étude de faisabilité et de programmation pour la sécurisation de l'itinéraire LOIRE A VELO sur l'axe Tours-Villandry, au niveau du moulin de Ballan-Miré pour traiter l'actuel mélange des flux et éviter tous conflits d'usage.
57	CPER 2021/2027 - INGENIERIE TOURISTIQUE - demande de subvention à l'Etat - soutien aux études thématiques dans le cadre du projet de valorisation touristique de Rochecorbon.
58	Programmation 2014-2020 - REACT EU / FEDER - soutien au projet de lutte contre les ilots de chaleur urbains - construction d'un schéma directeur vert et première opération de déminéralisation et de renaturation sur l'espace public.
59	Attribution d'une aide à l'audit global pour la copropriété Bondonnière Deslandes
60	Attribution d'une aide à l'audit global pour la copropriété Losserand
61	Attribution d'une aide à l'audit global pour la copropriété Domaine d'Entraigues
62	Attribution d'une aide à l'audit global Victor Hugo - Saint-Cyr
63	Attribution d'une aide à l'audit global Les Vergers
64	Attribution d'une aide à l'audit global Port Barillet
65	Attribution d'une aide à l'audit global 4-6-8 rue Salengro
66	Demande F2D 2023 – projet bergerie
67	Demande F2D 2023 – projet aires cyclo touristiques
68	Demande F2D 2023 – aménagement voirie entre Druye et Villandry.
69	Sous-location d'un bureau à l'EPL - Locaux situés 22-24-26 avenue M. Dassault à TOURS
70	Ligne de trésorerie 2022 - Budget annexe assainissement
71	Mouvements de crédits entre chapitres d'investissement exercice 2022.

## Marchés Budget général:

N° MARCHE	INTITULE	DU LOT	INTITULE DU LOT	ATTRIBUTAIRE	DATE NOTIF	MONTANT HT Si ac à bons de commande DQExnombre années Si avec tranches, indiquer montant total (pas de décomposition par tranche)
<a href="#">22069A01</a>	FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN	1	Corbeilles tulipe acier	CONCEPT URBAIN	15/11/2022	Maxi 180 000,00 € HT sur 4 ans
<a href="#">22069A02</a>	FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN	2	Barrières secteur Tours	SERI	17/11/2022	Maxi 100 000,00 € HT sur 4 ans
<a href="#">22069A03</a>	FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN	3	Potelets secteur Tours	SERI	21/11/2022	Maxi 150 000,00 € HT sur 4 ans
<a href="#">22069A04</a>	FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN	4	Potelets à mémoire de forme	LE POTELET	15/11/2022	Maxi 120 000,00 € HT sur 4 ans
<a href="#">22069A05</a>	FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN	5	Appuis vélos	SERI	21/11/2022	Maxi 100 000,00 € HT sur 4 ans
<a href="#">22069A06</a>	FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN	6	Cendriers	SERI	21/11/2022	Maxi 10 000,00 € HT sur 4 ans
<a href="#">22069A07</a>	FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN	7	Balises plastiques auto relevables	SODILOR	21/11/2022	Maxi 70 000,00 € HT sur 4 ans
<a href="#">22069A08</a>	FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN	8	Corbeilles en polyéthylène	ESE France	15/11/2022	Maxi 8 000,00 € HT sur 4 ans
<a href="#">22069A09</a>	FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN	9	Barrières secteur Saint Pierre des Corps	HENRY	15/11/2022	Maxi 86 000,00 € HT sur 4 ans
<a href="#">22069A10</a>	FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN	10	Potelets Secteur Saint Pierre des Corps	SERI	21/11/2022	Maxi 96 000,00 € HT sur 4 ans
<a href="#">22073A01</a>	<b><u>Marché subséquent n°23 à l'AC2001A1</u></b> "Aménagement d'une piste cyclable le long de la RD76 à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE - Liaison centre bourg / équipements sportifs"			COLAS CENTRE OUEST	28/11/2022	72 974,11 €
<a href="#">22076A01</a>	Mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un ouvrage de soutènement Allée du			GEOLITHE	09/11/2022	39 675,00 €

	Belvédère à Tours (2ème relance)					
<a href="#">22077A03</a>	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU DEPOT SUD - RELANCE	3	Gros-œuvre - démolition intérieure	SA PINON	08/11/2022	410 831,12 €
<a href="#">22077A04</a>	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU DEPOT SUD - RELANCE	4	Structure métallique – Renforcements de charpente	SAS CM PIOT	08/11/2022	199 830,48 €
<a href="#">22077A05</a>	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU DEPOT SUD - RELANCE	5	Etanché membrane PVC sur bac acier	SMAC	08/11/2022	221 000,00 €
<a href="#">22077A06</a>	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU DEPOT SUD - RELANCE	6	Bardage métallique	SMAC	08/11/2022	220 000,00 €
<a href="#">22079A01</a>	<b><u>Marché subséquent n°26 à l'AC2001A1</u></b> "Aménagement de voirie sur l'aéroport de Tours Métropole Val de Loire - Année 2022"			TPPL VAL DE LOIRE	16/11/2022	362 712,06 €
<a href="#">22080A01</a>	Travaux de dissimulation des réseaux d'électricité basse tension rue Losserand à Tours			BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	09/11/2022	39 089,22 €
<a href="#">22081A01</a>	Marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification des espaces extérieurs du quartier de la Rabière			AUGUST / INFRA SERVICES	10/11/2022	168 260,59 €
<a href="#">AC2206A1</a>	Prestations de valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés pour Tours Métropole Val de Loire	1	Traitement des déchets ménagers et assimilés déposés directement sans transfert préalable sur un site situé dans un rayon de 100 kms maximum du dépôt nord de la collecte, sis rue Christian Huygens 37100 Tours	SUEZ RV CENTRE OUEST / MAUFFREY	08/12/2022	5 663 900,00 €
<a href="#">AC2206A2</a>	Prestations de valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés pour Tours Métropole Val de Loire	2	Gestion du transfert de Saint-Pierre- des-Corps (ZA du Bois de Plantes 37700 Saint-Pierre-	SUEZ RV CENTRE OUEST / MAUFFREY	09/12/2022	3 232 823,00 €

			des-Corps), transport des déchets ménagers et assimilés en semi-remorques et traitement dans un rayon maximum de 100 kilomètres à partir de ce genre de transfert			
<a href="#">AC2206A3</a>	Prestations de valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés pour Tours Métropole Val de Loire	3	Gestion du centre de transfert de la Grange David, sis Levée du Cher 37520 La Riche, transport des déchets et traitement des déchets apportés par des semi-remorques dans un rayon maximum de 100 kms à partir du centre de transfert	SUEZ RV CENTRE OUEST / MAUFFREY	09/12/2022	25 064 864,00 €
<a href="#">AC2206A4</a>	Prestations de valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés pour Tours Métropole Val de Loire	4	Traitement des déchets des bennes tout venant des déchèteries et refus de démantèlement de la Métropole, sur un site situé dans un rayon de 15 kms maximum du siège de la Métropole (60 avenue Marcel Dassault 37200 Tours)	SUEZ RV CENTRE OUEST	09/12/2022	8 473 080,00 €
<a href="#">22083A01</a>	<b><u>28ème marché subséquent à l'AC2201A1</u></b> Restructuration du carrefour entre la route de Rouziers (ex RD2) et la rue Mireille Brochier à Saint-Cyr-sur-Loire - Création d'un tourne-à-gauche			TPPL VAL DE LOIRE	01/12/2022	66 361,19 €

<a href="#">22086A01</a>	<b>23 ème marché subséquent à l'AC1902A1</b> TRAVAUX DE CREATION D'UN RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE SECTEUR DE PARCAY-MESLAY RUE DE FRASNE			EIFPAGE ENERGIE	30/11/2022	54 652,90 €
<a href="#">22087A01</a>	<b>24 ème marché subséquent à l'AC2001A1</b> Requalification complète de voirie Rue Cap Soleil à JOUE LES TOURS			EUROVIA	29/11/2022	394 716,22 €
<a href="#">22089A01</a>	<b>29 ème marché subséquent à l'AC2001A1</b> REHABILITATION DE LA ROUTE DE NARBONNE A JOUE LES TOURS			EUROVIA	15/12/2022	712 721,34 €
<a href="#">22090A01</a>	Acquisition de 2 dumpers articulés hydrostatique girabenne d'une capacité de charge de 1500 kg homologué route pour Tours Metropole Val de Loire			A.E.B.	14/12/2022	52 976,00 €
<a href="#">22091A01</a>	Transport d'élèves des Etablissements scolaires du territoire de Tours Métropole Val de Loire dans un but pédagogique pour des visites de sites techniques	1	Trajet aller/retour entre le centre de tri à la Grange David et la station d'épuration de La Riche	TRANSDEV TOURAINE	14/12/2022	21 568,00 €
<a href="#">22091A02</a>	Transport d'élèves des Etablissements scolaires du territoire de Tours Métropole Val de Loire dans un but pédagogique pour des visites de sites techniques	2	Trajet aller/retour à la station d'épuration de Luynes	TRANSDEV TOURAINE	14/12/2022	4 613,35 €
<a href="#">22091A03</a>	Transport d'élèves des Etablissements scolaires du territoire de Tours Métropole Val de Loire dans un but pédagogique pour des visites de sites techniques	3	Trajet aller/retour à la plateforme de compostage à Saint-Avertin	TRANSDEV TOURAINE	14/12/2022	4 793,20 €
<a href="#">22092A01</a>	Aménagement de la route de Bray à Savonnières - Requalification de	1	VRD / Passerelle piétons / cycles	EUROVIA	16/12/2022	294 415,06 €

	voirie et construction passerelle piétonne de franchissement d'un cours d'eau					
<a href="#">22092A02</a>	Aménagement de la route de Bray à Savonnières - Requalification de voirie et construction passerelle piétonne de franchissement d'un cours d'eau	2	Aménagements paysagers	SAS HARMONY PAYSAGES	16/12/2022	44 488,58 €
<a href="#">22093A01</a>	PRESTATION DE COLLECTE EN PORTE-A-PORTE ET TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DES COMMUNES DU NORD-LOIRE, COLLECTE ET TRANSPORT DU VERRE DES TERRITOIRES DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET PRESTATIONS WEEK-ENDS JOURS FERIES ET MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES SUR LE TERRITOIRE DE TOURS METROPOLE	1	collecte en porte-à-porte et le transport des déchets ménagers et assimilés des communes de Chanceaux-sur-Choisille, Fondettes, Luynes, Parçay-Meslay, Rochecorbon et Saint-Etienne-de-Chigny, pour le compte de Tours Métropole Val de Loire	OURRY	27/12/2022	389 000,00 €
<a href="#">22093A02</a>	PRESTATION DE COLLECTE EN PORTE-A-PORTE ET TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DES COMMUNES DU NORD-LOIRE, COLLECTE ET TRANSPORT DU VERRE DES TERRITOIRES DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET PRESTATIONS WEEK-ENDS JOURS FERIES ET MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES SUR LE TERRITOIRE DE TOURS METROPOLE	2	collecte des points d'apport volontaire (enterrés) (PAV-E), le transport et le rechargement du Verre pour le territoire de Tours Métropole Val de Loire	SUEZ	27/12/2022	1 537 401,80 €
<a href="#">22095A01</a>	Service de nettoyage urbain sur le quartier de la Rabière et son parc à Joué-lès-Tours.			REGIE DES QUARTIERS	14/12/2022	43 670,00 €

<a href="#">22097A01</a>	Groupement de commandes pour les prestations d'assurance flotte automobile et risques annexes			ASSURANCES SECURITE / LA SAUVEGARDE GMF	21/12/2022	493 285,09 €
<a href="#">22100A01</a>	<b>25ème marché subséquent à l'AC1902A1</b> Travaux d'éclairage public - Programme 2022 de rénovation EP Commune de Saint-Avertin - Quartier des Peintres, rue de la Houssaye et rue des Cèdres Bleus			CITEOS	29/12/2022	84 126,30 €
AC2209A1	Groupement de commande pour la maintenance des postes haute tension sur le territoire de la Métropole et de la Ville de Tours	1	Postes HTA Eau Potable TMVL	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES VAL DE LOIRE		30000 MAXI ANNUEL
<a href="#">22101A01</a>	Installation et mise en œuvre fonctionnelle et technique d'une solution efficace et innovante de gestion de la donnée multi-collectivités			PUBLIDATA SAS	29/12/2022	32 000,00 €
<a href="#">22102A01</a>	<b>24ème marché subséquent à l'AC1902A1</b> Travaux d'éclairage public - Programme de rénovation 2022 Saint-Cyr-sur-Loire			EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES VAL DE LOIRE	29/12/2022	187 744,75 €

### **Marchés assainissement:**

N° MARCHE	INTITULE	N° DU LOT	INTITULE DU LOT	ATTRIBUTAIRE	DATE NOTIF	MONTANT HT Si ac à bons de commande DQExnombre années Si avec tranches, indiquer montant total (pas de décomposition par tranche)
<a href="#">22011B01</a>	Mission d'expertise technique à la mise en place des équipements d'auto-surveillance sur des trop pleins de postes de relevage recevant une charge brute organique supérieure à 120 kg/j de DBO5			3D EAU	22/11/2022	28 300,00 €

Frédéric AUGIS : *Y a-t-il des demandes ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Madame LEPINE pour un forum des interconnectés les 22 et 23 mars.*

---

**C\_23\_02\_27\_005- RESSOURCES HUMAINES - FORUM DES INTERCONNECTES LES 22 ET 23 MARS - PARTICIPATION DE LA VICE-PRESIDENTE DELEGUEE A LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DU TERRITOIRE ET AUX RESSOURCES HUMAINES**

---

Convocations adressées le mardi 21 février 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 74

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Filipe FERREIRA-POUSOS, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Iman MANZARI, Anne BLUTEAU, Stéphane HOUQUES, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédérique BARBIER, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Fanny PUEL.

**Titulaires absents excusés :**

Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Laure JAVELOT a donné pouvoir à Thierry CHAILLOUX, Stéphanie AK a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Philippe BOURLIER, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Valérie JABOT a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Marie QUINTON, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Martin COHEN, Christine BLET, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) a prévu d'accorder aux élus locaux le remboursement de certaines dépenses particulières au titre de frais engagés à l'occasion de l'exercice des fonctions.

Les frais de déplacement comprennent :

- les frais de transport dans les conditions prévues par le décret n°2019-139 du 26 février 2019 et l'arrêté du 26 février 2019 fixant les taux des indemnités kilométriques ;

- les frais de séjour (hébergement et restauration) dans les conditions prévues par l'article R2123-22-1 du CGCT, dans la limite des montants prévus par l'arrêté ministériel du 11 octobre 2019 – JO du 12 octobre 2019 et selon les modalités du décret 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié, fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Par délibération du 17 juillet 2020, le Conseil métropolitain a adopté les dispositions visant au remboursement des frais engagés à l'occasion de l'exécution d'un mandat spécial par les élus métropolitains dès lors que ceux-ci engagent des frais à l'occasion de déplacements inhabituels et indispensables excluant toutes les activités courantes de l'élu et correspondant à une opération déterminée, de façon précise quant à son objet, et limitée dans sa durée.

La participation de Madame Maria LEPINE, vice-présidente déléguée à la transformation numérique du territoire et aux ressources humaines, au Forum des Interconnectés les 22 et 23 mars 2023 à Toulouse nécessite que le Conseil métropolitain délibère sur le déplacement effectué à cette occasion.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 13 février 2023,

- **DECIDE**, selon les conditions ainsi énoncées dans le présent rapport, du remboursement des frais de déplacement engagés pour Madame Maria LEPINE au titre d'un mandat spécial, pour sa participation au Forum « les interconnectés » qui se déroulera les 22 et 23 mars 2023 à Toulouse.

*Maria LEPINE : Merci Président. Bonsoir à tous. Le code général des collectivités territoriales a prévu d'accorder aux élus locaux le remboursement de certaines dépenses particulières au titre de frais engagés à l'occasion de l'exercice des fonctions. Ces frais comprennent des frais de transport et des frais de séjour. Par délibération du 17 juillet 2020, le conseil métropolitain a adopté les dispositions visant au remboursement des frais engagés à l'occasion de l'exécution d'un mandat spécial par les élus métropolitains dès lors que ceux-ci engagent des frais à l'occasion de déplacements inhabituels et indispensables, excluant toutes les activités courantes de l'élu. Ma participation au forum des interconnectés des 22 et 23 mars nécessite que le conseil délibère sur ce déplacement et les remboursements. L'objet de cette délibération c'est effectivement la décision prise concernant le remboursement des frais que j'engagerai pour la participation au forum des interconnectés qui se déroule les 22 et 23 mars à Toulouse.*

Frédéric AUGIS : *Y a-t-il des demandes d'intervention ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.  
(Ne prend pas part au vote : Mme Maria LEPINE)**

---

**C\_23\_02\_27\_006- RESSOURCES HUMAINES - MESURES RELATIVES A LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL**

---

Convocations adressées le mardi 21 février 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 74

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Amault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Filipe FERREIRA-POUSOS, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Iman MANZARI, Anne BLUTEAU, Stéphane HOUQUES, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédérique BARBIER, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Fanny PUEL.

**Titulaires absents excusés :**

Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Laure JAVELOT a donné pouvoir à Thierry CHAILLOUX, Stéphanie AK a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Philippe BOURLIER, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Valérie JABOT a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Marie QUINTON, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Martin COHEN, Christine BLET, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

**I – Création et transformation de poste**

L'adhésion de la commune de Chambray-Lès-Tours au service commun des Autorisations du Droit des Sols (ADS) nécessite la création d'un poste n°8551 d'instructeur des autorisations des sols par référence au cadre d'emplois de techniciens territoriaux. La création de ce poste sera financée et mutualisée au sein du service commun par la participation financière de la commune de Chambray-Lès-Tours. »

Direction du cycle de l'eau

- Suite au départ en retraite de l'agent, il convient de créer le poste de droit privé n° 8511 classifié groupe IV de la convention collective des entreprises de l'eau et de l'assainissement, pour exercer les fonctions de gestionnaire technique parc compteurs et responsable des opérateurs de relevé.

Il est à préciser que ce poste est nécessairement pourvu sous statut de droit privé avec pour corollaire la suppression du poste de droit public devenu vacant.

- Suite à une mobilité interne, le poste à temps complet n° 483 relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques doit être transformé en poste de droit privé classifié groupe II de la convention collective des entreprises de l'eau et de l'assainissement, pour exercer les fonctions d'agent de maintenance – électromécanicien.

- Suite à un départ en retraite, le poste à temps complet n°1937 relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques doit être transformé en poste de droit privé classifié groupe II, pour exercer les fonctions d'agent de maintenance – électrotechnicien.

- Suite à un départ en détachement, le poste à temps complet n°146 relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs en poste de droit privé classifié groupe II de la convention collective de entreprises de l'eau et de l'assainissement pour exercer les fonctions d'agent chargé de relation usagers et facturation.

#### Direction des Systèmes d'Information

- Suite à des recrutements, les postes à temps complet n° 1073 et 1074 relevant du cadre d'emplois des ingénieurs doivent être transformés en postes relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, pour exercer les fonctions de chef de projet SI.

#### Direction des Ressources Humaines

- Suite à un recrutement interne, le poste à temps complet n°7632 relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux doit être transformé en poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux pour exercer les fonctions de conseiller en mobilité et parcours professionnel.

#### Direction Patrimoine Végétal et Biodiversité

- Suite à la réussite au concours de l'agent, il convient de transformer le poste à temps complet n°1988 relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise en poste relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux pour exercer les fonctions de chef de secteur.

#### Direction Circulation Voirie

- Suite à la réussite au concours de l'agent, le poste à temps complet n°2138 relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise doit être transformé en poste relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, pour exercer les fonctions de responsable de travaux neufs, éclairages publics secteur de Tours.

#### Direction Territoire et Proximité

-Suite à une mutation à la ville de Tours, le poste à temps complet n°2046 relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux doit être transformé en poste relevant des agents de maîtrise, pour exercer les fonctions de chef d'équipe espaces verts, espaces publics à la Membrolle-sur Choisille.

- Suite à une mutation, il convient de transformer le poste à temps complet n°1605 relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise en poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, pour exercer les fonctions de responsable de l'équipe polyvalente espaces verts, secteur de Joué-Lès-Tours.

- Suite à un départ à la retraite, le poste à temps complet n°1687 relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques en poste relevant du cadre d'emplois des techniciens, pour exercer les fonctions de responsable de l'équipe espaces verts, secteur Saint-Avertin.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 13 février 2023,

- **DECIDE** les créations et transformations de poste ainsi présentées ;

- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente en charge des ressources humaines à signer tout acte découlant de l'application de la présente délibération.

Maria LEPINE : *La délibération porte sur les mesures relatives à la gestion administrative du personnel, et en l'occurrence les créations et transformations de postes. Sur cette délibération, nous avons deux créations de poste. La première création est liée à l'adhésion de la commune de Chambray-lès-Tours au service commun des autorisations du droit du sol qui nécessite la création d'un poste. L'autre création concerne la direction du Cycle de l'Eau suite au départ en retraite d'un agent. Comme les créations que nous faisons au niveau du Cycle de l'Eau sont systématiquement des contrats de droit privé il convient, avec la suppression d'un poste de droit public, de créer un poste de droit privé. En complément de ces deux créations, nous avons 11 transformations de poste liées à des départs en retraite, des mutations, une mobilité interne, deux réussites à un concours et deux recrutements.*

Frédéric AUGIS : *Y a-t-il des demandes d'intervention ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_23\_02\_27\_008- AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE - RESEAU DE COMMUNICATION A HAUT DEBIT - CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - AVENANT 13 CONCERNANT L'EVOLUTION DU CATALOGUE DE SERVICES, DE LA GRILLE TARIFAIRE ET LA MISE EN PLACE DE PRESTATIONS EXPERIMENTALES**

---

Convocations adressées le mardi 21 février 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 74

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Filipe FERREIRA-POUSOS, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Iman MANZARI, Anne BLUTEAU, Stéphane HOUQUES, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédérique BARBIER, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Fanny PUEL.

**Titulaires absents excusés :**

Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Laure JAVELOT a donné pouvoir à Thierry CHAILLOUX, Stéphanie AK a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Philippe BOURLIER, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Valérie JABOT a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Marie QUINTON, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Martin COHEN, Christine BLET, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

Tours Métropole Numérique (TMN) est le délégataire de Tours Métropole Val de Loire, depuis 2007 et pour une durée de 20 ans, pour la réalisation d'un réseau de communications électroniques à haut débit, dédié au raccordement des zones d'activités et des entreprises de son territoire. Pour cela un contrat de délégation de service public (DSP) a été signé le 27 juillet 2007.

L'environnement actuel des télécommunications et l'adoption par les opérateurs et les utilisateurs finaux de la fibre optique comme support technologique universel se traduisent aujourd'hui par une transition progressive vers « le tout fibre ». Ce phénomène s'accompagne logiquement d'un déploiement important de réseaux optiques sur l'ensemble du territoire métropolitain et d'un accroissement de la concurrence tant face à l'arrivée du

réseau FttH (Fibre à usage domestique), qu'au développement de réseaux propres par d'autres opérateurs.

Dans ce contexte, il convient aujourd'hui de procéder à différentes adaptations visant à assurer à la délégation de service public la meilleure continuité d'activité et d'exploitation. La prise en compte de l'évolution des besoins, de l'environnement technique et du contexte économique, amène, d'une part à adapter le catalogue de services et la grille tarifaire, et d'autre part à autoriser le délégataire à la mise en place de prestations expérimentales afin de maintenir la compétitivité du Réseau d'Initiative Public et de répondre aux besoins du territoire et de ses acteurs.

Les différentes dispositions, objet de la proposition d'avenant 13 annexé à la présente délibération sont les suivantes.

- Evolution du catalogue de services et de la grille tarifaire :

En application de l'article 30 de la convention, il est proposé une évolution de l'offre Opera Business portant sur :

- La modification des tarifs mensuels des offres 10 Mbits/100 Mbits/300 Mbits/ 1 Gbits.
- L'ajout d'une offre de fidélisation en profil 100 Mbits sur parc existant.
- La modification des tarifs sur l'offre Netcity.

Ainsi, le catalogue de services et la grille tarifaire figurant au 2.1.3 et 2.1.3.1 de l'annexe 4 de la convention sont remplacés par l'annexe 1 du présent avenant 13.

Les conditions particulières du service OPERA Business et les conditions particulières du service IxEN sont respectivement jointes en annexe 2 et 3 à l'avenant.

- Mise en place de prestations expérimentales :

Le réseau TMN est la garantie de stimuler une saine concurrence génératrice d'innovation et de développement économique, de rendre disponible une offre de services homogène sur l'ensemble du territoire et de répondre au plus près des besoins spécifiques du délégant pour la mise en œuvre de sa politique numérique.

Dans l'objectif de permettre au délégataire TMN d'adapter ses services et de continuer à développer une offre numérique diverse et locale permettant une saine concurrence, il est proposé d'intégrer à l'article 41 de la convention, la possibilité de proposer au délégant la mise en œuvre de prestations expérimentales et opérations promotionnelles.

Ces opérations pourront notamment consister en l'adaptation de tarification de services en place, la modification de profil ou conditions de délivrance de service ou encore la mise en œuvre de programme partenaire.

Ces prestations seront soumises :

- à la validation préalable des propositions de services et des tarifs par le délégant dans le cadre des comités de suivi ;
- à des conditions de durée d'un an et d'exécution exclusive dans le cadre de la convention.

A l'issue de cette période, le délégataire TMN pourra proposer au délégant de pérenniser ce dispositif par voie d'avenant à la convention. Pour se faire, il devra préalablement soumettre au délégant un bilan argumenté de la réussite commerciale auprès des usagers, de la facilité de la mise en œuvre technique des services ou encore de l'adéquation avec les enjeux du territoire, après mise en œuvre de ces nouvelles prestations et opérations.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 13 février 2023,

Vu le contrat de délégation de service public signé le 27 juillet 2007,

Vu l'avis de la commission développement économique et innovation, en date du 26 janvier 2023,

- **APPROUVE** l'avenant 13 établissant l'évolution du catalogue de services et grille tarifaire pour 2022, ainsi que l'autorisation à mettre en place des prestations expérimentales ;

- **AUTORISE** le Président ou la Vice-présidente déléguée à signer l'avenant 13 au contrat de délégation de service public ainsi que tout acte nécessaire à sa mise en oeuvre.

Maria LEPINE : *Il s'agit d'une évolution du catalogue de services, de la grille tarifaire et à la mise en place de prestations expérimentales. Vous savez que Tours Métropole Numérique est le délégataire de la métropole depuis 2007, et pour une durée de 20 ans pour la réalisation d'un réseau de communication électronique à haut débit dédié au raccordement des zones d'activité et des entreprises de son territoire, pour cela un contrat de délégation de service public a été signé le 27 juillet 2007. L'environnement télécom actuel et l'adoption par les opérateurs et les utilisateurs finaux de la fibre optique comme support technologique universel se traduit aujourd'hui par une transition progressive vers le tout fibre. Ce phénomène s'accompagne logiquement d'un déploiement important de réseau optique sur l'ensemble du territoire métropolitain, et d'un accroissement de la concurrence, tant face à l'arrivée du réseau fibre pour l'usage domestique, que du développement de réseaux propres par d'autres opérateurs. Dans ce contexte il convient donc aujourd'hui de procéder à différentes adaptations visant à assurer à la délégation de service public la meilleure continuité d'activité et d'exploitation. La prise en compte de l'évolution des besoins, de l'environnement technique et du contexte économique amènent, d'une part à adapter le catalogue de services et la grille tarifaire, et d'autre part à autoriser le délégataire à la mise en place de prestations expérimentales afin de maintenir la compétitivité du réseau d'initiatives publiques et de répondre aux besoins du territoire et de ses acteurs. C'est l'objet de l'avenant numéro 13 sur lequel porte cette délibération.*

Frédéric AUGIS : *Y a-t-il des demandes d'intervention ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_23\_02\_27\_007- AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE - ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC RESAH - APPROBATION DES NOUVELLES MODALITES D'ADHESION**

---

Convocations adressées le mardi 21 février 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 74

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Amault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Filipe FERREIRA-POUSOS, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Iman MANZARI, Anne BLUTEAU, Stéphane HOUQUES, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédérique BARBIER, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Fanny PUEL.

**Titulaires absents excusés :**

Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Laure JAVELOT a donné pouvoir à Thierry CHAILLOUX, Stéphanie AK a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Philippe BOURLIER, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Valérie JABOT a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Marie QUINTON, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Martin COHEN, Christine BLET, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 19 septembre 2022, le Conseil métropolitain a décidé d'adhérer à la centrale d'achats du RESAH, pour les segments des marchés d'opérateurs, d'infrastructures et de sécurité, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, moyennant le versement d'une cotisation annuelle. Mme Lépine avait alors été désignée pour représenter Tours Métropole Val de Loire au sein du RESAH.

Pour rappel, le RESAH (réseau des acheteurs hospitaliers), est un Groupement d'Intérêt Public (GIP), dont la centrale d'achat a vocation à appuyer la mutualisation et la professionnalisation des achats du secteur sanitaire, médico-social et social public et privé. Elle a dernièrement ouvert sa filière d'achat aux communes et EPCI.

Le GIP RESAH ayant informé Tours Métropole Val de Loire des nouvelles modalités d'adhésion et de l'évolution du montant de la cotisation d'adhésion à compter de 2023, il est proposé pour se conformer aux nouvelles dispositions:

- que Tours Métropole Val de Loire devienne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 membre du GIP lui permettant ainsi de participer à la gouvernance du Groupement, moyennant le versement d'une cotisation dont le montant est fixé par le conseil d'administration du GIP, soit 600 euros pour 2023 ; cela lui donnera un accès direct aux prestations du service d'achat centralisé du GIP pour les segments de marchés allant au-delà du domaine du numérique ;
- que Monsieur Gérard Daviet, au titre de sa délégation à la commande publique, représente la Métropole au sein du GIP, en lieu et place de Madame Lépine.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n°2022-07 du 5 octobre 2022 du RESAH,

Vu la délibération du conseil métropolitain en date du 19 septembre 2022,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 13 février 2023,

Vu l'avis de la commission développement économique et innovation, en date du 26 janvier 2023,

- **APPROUVE** l'adhésion de Tours Métropole Val de Loire au GIP RESAH, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

- **DESIGNE** Monsieur DAVIET, délégué à la commande publique pour représenter la Métropole au sein du GIP RESAH ;

- **PREND ACTE** que le montant annuel de l'adhésion au RESAH est fixé par décision du conseil d'administration du GIP et a été porté à 600 euros pour l'année 2023 ;

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Maria LEPINE : Il s'agit de l'adhésion au groupement d'intérêt public RESAH avec des nouvelles dispositions d'adhésion mises en place en 2023 et un ajustement du montant de la cotisation. Le 19 septembre 2022, nous avons décidé d'adhérer à la centrale d'achat du RESAH à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il s'agit d'une centrale d'achat qui a vocation d'appuyer la mutualisation et la professionnalisation des achats du secteur sanitaire, médico-social et social public et privé. Tout dernièrement sa filière d'achat a été ouverte aux communes et aux EPCI. Le GIP a ainsi informé la métropole des nouvelles modalités d'adhésion à son organisation. Il convient donc de préciser la position de la métropole. Pour se conformer à cette nouvelle disposition, il est proposé que Tours Métropole Val de Loire devienne membre*

*du GIP, lui permettant ainsi de participer à la gouvernance du groupement et de bénéficier d'un accès direct aux prestations de son service d'achat centralisé. Il est proposé également que Monsieur Gérard DAVIET, vice-président à la Commande Publique, représente la métropole au sein du GIP.*

Frédéric AUGIS : *Monsieur SOULAS.*

Michel SOULAS : *Bonsoir à tous. Monsieur le Président, je voudrais avoir une précision sur l'ordre du jour pour comprendre un petit peu l'articulation des délibérations. Entre l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil métropolitain dernier et la présentation des activités du CODEV, il y a d'inscrit « Information du Président sur l'avancement du projet de tramway ». À quel moment dans le déroulement du conseil métropolitain vous aborderez ce sujet ?*

Frédéric AUGIS : *On reporte.*

Michel SOULAS : *D'accord, merci.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.  
(Ne prend pas part au vote : M. Gérard DAVIET)**

Convocations adressées le mardi 21 février 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 74

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Filipe FERREIRA-POUSOS, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Iman MANZARI, Anne BLUTEAU, Stéphane HOUQUES, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédérique BARBIER, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Fanny PUEL.

**Titulaires absents excusés :**

Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Laure JAVELOT a donné pouvoir à Thierry CHAILLOUX, Stéphanie AK a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Philippe BOURLIER, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Valérie JABOT a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Marie QUINTON, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Martin COHEN, Christine BLET, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL.

Monsieur Régis SALIC, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50.000 habitants mettent obligatoirement en place un Conseil de Développement. Régie par les dispositions de l'article L.5211-10-1 du Code général des collectivités territoriales, cette instance de démocratie participative propre aux grandes intercommunalités a vocation, de par son rôle et sa composition, à apporter un regard citoyen sur les politiques publiques, les documents de planification stratégique et les grandes orientations intercommunales.

Par délibération en date du 25 mars 2021 modifiée le 28 février 2022, le Conseil métropolitain a fixé la composition ainsi que l'organisation du Conseil de Développement et autorisé son installation. Le Conseil de Développement (CODEV) de Tours Métropole Val de Loire, a été officiellement inauguré le 4 mars 2022.

Installé et fonctionnel depuis un an, la loi impose au Conseil de Développement d'établir un rapport d'activité remis à l'établissement puis examiné et débattu par l'organe délibérant. Le CODEV a produit son rapport annuel d'activité pour la période 2021-2022 entre fin novembre et début décembre 2022. Ce document a été amendé et validé en Bureau du CODEV le 7 décembre 2022 puis adopté en Assemblée plénière du Conseil de Développement le 10 janvier 2023. Ce rapport d'activité a été présenté en commission Egalité des territoires et Transition citoyenne le 16 février 2023.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et son article L5211-10-1,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 13 février 2023,

Vu l'avis de la commission égalité des territoires et transition citoyenne, en date du 16 février 2023,

*Frédéric AUGIS : On a passé le rapport du conseil de développement, c'est OK. Rapport sur la situation en matière de développement durable 2022, Benoist PIERRE.*

**Le Conseil métropolitain prend acte.**

Convocations adressées le mardi 21 février 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 78

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Filipe FERREIRA-POUSOS, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Iman MANZARI, Anne BLUTEAU, Stéphane HOUQUES, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédérique BARBIER, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Fanny PUEL.

**Titulaires absents excusés :**

Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Philippe BOURLIER, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Valérie JABOT a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Marie QUINTON, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Martin COHEN.

Monsieur Benoist PIERRE, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Conformément à l'article L. 5217-10-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil métropolitain doit présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière de développement durable. Le document est annexé à la présente délibération.

Au-delà de l'obligation légale, le présent rapport, réalisé chaque année, est l'occasion pour la collectivité de faire le point sur son état d'avancement d'un développement qui soit économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

Cette année encore, pour rédiger ce rapport, Tours Métropole Val de Loire a choisi de s'appuyer sur une référence connue internationalement : les objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies. Ces 17 ODD ont été adoptés à

l'unanimité en 2015 par les 193 Etats-membres et fixent la feuille de route de l'ONU jusqu'en 2030.

Les 17 objectifs de développement durable sont les suivants :

1. Pas de pauvreté
2. Faim zéro
3. Bonne santé et bien-être
4. Education de qualité
5. Egalité entre les sexes
6. Eau propre et assainissement
7. Energie propre et d'un coût abordable
8. Travail décent et croissance économique
9. Industrie, innovation et infrastructures
10. Inégalités réduites
11. Villes et communautés durables
12. Consommation et production responsables
13. Mesures relatives à la lutte contre le réchauffement climatique
14. Vie aquatique
15. Vie terrestre
16. Paix, justice et institutions efficaces
17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Tours Métropole Val de Loire a répondu à ces objectifs au travers de 3 thématiques principales, qui sont autant de priorités pour elle : la production de richesses et la préservation des ressources, d'abord, la restauration et la préservation de l'environnement, ensuite, le progrès social et humain, enfin.

En plus des actions mises en œuvre en interne par la collectivité, des interviews de partenaires permettent de mettre en lumière la dimension collaborative du développement durable, et la diversité des dispositifs soutenus par Tours Métropole Val de Loire.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 13 février 2023,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 08 février 2023,

- **PREND ACTE** de la communication du rapport en matière de développement durable 2023.

*À l'appui de son exposé Monsieur Benoist PIERRE présente un diaporama.*

*Benoist PIERRE : Merci Monsieur le Président. Je vais vous faire la présentation synthétique de ce rapport en précisant plusieurs choses. D'abord la transversalité de ce rapport et cela me donne l'occasion de remercier l'ensemble des directions, la direction bien sûr à la*

*transition écologique, Sylvère GUERIN, Sabine GASS qui ont travaillé activement à l'élaboration de ce rapport, et l'ensemble des directions, et donc des vice-présidents associés à ce qui constitue en matière de développement durable l'action de la métropole et qui relève de nombreux critères. On n'a pas inventé ces critères, ce sont ceux de l'ONU de 2015, et donc on établit ce rapport en fonction de ces critères validés par l'ensemble des pays membres de l'Organisation des Nations Unies. Je vais focaliser sur quelques exemples qui apparaissent comme les plus marquants, mais le rapport fait état à chaque fois de l'ensemble des actions qui relèvent de ces différents critères que je vais lister. Tours Métropole s'investit en matière de :*

- L'habitat et l'emploi : La plateforme Artémis, 4 349 conseils apportés en 2022, ce qui constitue un chiffre très important et conséquent.*
- Le projet alimentaire territorial : La production maraîchère locale avec une vingtaine d'exploitations pour 220 hectares concernées par l'action de la métropole et donc créer cette ceinture maraîchère sur notre territoire.*
- La santé des habitants : Nous avons pris pour exemple la relocalisation du site PRIMAGAZ à Druye, avec un investissement de plus d'un million d'euros, qui n'est pas un petit exemple parce qu'on sait qu'une éco construction a aussi été mise en place à Druye et donc un investissement majeur en matière de gestion des risques, non pas que l'ancien équipement était lui-même très à risque, mais en tous les cas une modernisation du site de manière très évidente a été réalisée.*
- L'éducation sous toutes ses formes : La faculté d'Ontologie avec un apport de 2,8 millions d'euros par la métropole. On en a parlé dans cette instance à de nombreuses reprises, c'est une des actions phares de la métropole.*
- L'égalité femmes-hommes : Octobre rose, la 4<sup>ème</sup> édition, avec un stand mis à disposition par Tours Métropole à cette occasion.*
- La ressource en eau : Le prélèvement dans le cénomanien est en baisse, il est passé de 5,8 millions de mètres cubes en 2021 à 5,5 millions de mètres cubes en 2020. Là aussi c'est un chiffre essentiel lorsqu'on sait le caractère extrêmement précieux de notre ressource en eau et notamment dans cette couche à 150 mètres du cénomanien.*
- L'énergie abordable, fiable, durable et moderne : Nos réseaux de réseaux de chaleur se déploient, continuent avec notamment Tours Ouest, bientôt Tours Sud et on l'espère à horizon d'une dizaine d'années Tours Métropole Nord, avec un rejet en moins de 19 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an, ce qui n'est pas négligeable non plus grâce, à ces réseaux biomasse pour l'essentiel, et puis aussi à énergie renouvelable et énergie verte pour une grande partie de ces réseaux de chaleur, avec des pourcentages qui dépassent aujourd'hui les 60 à 70%. L'éclairage public également en LED. Nous n'avons pas réussi à identifier exactement pour l'année 2022, mais nous avons un total de 58 000 points lumineux mis en place aujourd'hui.*
- La croissance économique soutenue, partagée et durable : Le hub écho avec ses 430 entreprises qui sont désormais inscrites au sein de cette plateforme qui permet de dynamiser l'activité économique, et puis de renforcer aussi cette transversalité économique dont nous avons absolument besoin pour l'emploi. C'est également en matière d'économie touristique, le franchissement des ponts sur la Loire et le Cher, dont l'action qui a consisté à permettre de retirer les parties qui obstruaient le passage, et qui permet un total de 11 340 passagers en batellerie. Le rapport est fait sous la forme assez didactique et puis journalistique aussi avec des intervenants, des partenaires qui interviennent, et nous avons un partenaire de Boutavent qui explique à quel point ce franchissement des ponts est essentiel aujourd'hui pour l'économie touristique de la batellerie.*
- Les infrastructures résilientes : On en a parlé aussi à de nombreuses reprises, c'est l'autoroute bas carbone, avec un objectif très ambitieux, mais il est affiché comme tel dans*

*la convention, d'une réduction de 50% des émissions de gaz à effet de serre sur cette autoroute bas carbone.*

- *Les inégalités entre et dans les territoires : Le renouvellement urbain, l'ANRU, le PNRU et les quatre quartiers prioritaires que sont le Sanitas, Maryse Bastié, la Rabaterie et La Rabière.*
- *La ville ouverte, sûre, résiliente et durable : Le renouvellement du réseau de transport, les 45 bus au gaz naturel qui apportent effectivement là aussi une action phare, le schéma cyclable avec dans ce schéma cyclable un horizon de 350 nouveaux kilomètres de pistes cyclables et un investissement de 70 millions d'euros sur le mandat.*
- *Le critère des modes de consommation et de production durable : Les nouvelles consignes de tri avec un chiffre conséquent en 2022, nous en sommes très fiers. Grâce à ces nouvelles consignes de tri que nous avons anticipées d'une année sur ce que nous imposait la loi, nous avons réussi à baisser finalement la quantité de nos ordures ménagères résiduelles de 3,7%. Avec l'arrivée de ce nouvel équipement à Parçay-Meslay, nous avons ici une politique publique efficace et qui amène aussi à rendre totalement opérant ce nouvel équipement. C'est aussi 58% de valorisation en plus grâce à l'économie de recyclage que l'on en tire. En 2021, 54% de valorisation donc 4% en plus de valorisation sur l'année 2022.*
- *Le plan Climat Air Énergie Territorial, dont la plupart d'entre vous en avez plus que largement entendu parler puisque vous y avez participé : Nous avons formé la Fresque du Climat notamment dans cette enceinte, plusieurs élus de la métropole, et donc au total ce sont 200 personnes formées qui appartiennent aux forces vives du territoire.*
- *La restauration des milieux aquatiques : La gestion des plantes invasives, avec une action là aussi phare puisque nous avons réussi à extraire 186 tonnes de plantes qui ont été retirées sur les lacs qui dépendent de la métropole, sur le Cher, pas la Loire qui relève de l'État.*
- *La biodiversité : L'éco pâturage et le cheptel qui atteint aujourd'hui 110 têtes et on sait combien le territoire en bénéficie, aujourd'hui deux-tiers des villes et des collectivités territoriales de la métropole en bénéficient.*
- *L'institution transparente : L'open data avec 90 jeux de données ouverts et notamment toutes les données concernant la circulation, l'utilisation et la mobilité à vélo.*
- *L'entraide : Les puits pour KOUSSANAR avec 500 nouveaux habitants qui ont bénéficié aussi de cette action d'entraide internationale que promeut la métropole.*

Voilà l'ensemble de ces 17 critères balayés rapidement en prenant des exemples phares.

Frédéric AUGIS : *Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?*

Elise PEREIRA-NUNES : *Merci pour cette présentation. Effectivement c'est toujours agréable de voir que les ODD sont des indicateurs que les collectivités tentent de respecter pour montrer leur progression en matière de développement durable. En revanche, je pense que ce qui serait intéressant que l'on ait, d'une part quelle est la démarche progrès face à ces exemples ? D'où partons-nous pour arriver où ? Quels sont les objectifs ? Cela va paraître essentiel pour voir un petit peu sur les années en quoi on évolue selon tous ces critères et tous ces ODD. Je vais juste m'arrêter quelques instants sur l'ODD 5, je ne suis pas sûre que cocher octobre rose et prêter un barnum pour une manifestation soit vraiment une action qui rentre dans l'ODD 5, puisque l'objectif du développement durable numéro 5 c'est justement l'autonomisation des femmes et des filles, donc je pense qu'on pourrait faire beaucoup, beaucoup, mieux puisque là on part de vraiment très loin. On a donc une vraie démarche progrès sur cette ODD en particulier, notamment parce qu'on sait que ce sont*

*souvent les femmes et les enfants qui sont les premières victimes de toutes les catastrophes et crises climatiques. On aurait peut-être à réfléchir dans ce sens pour voir comment cet objectif 5 pourrait être développé et progresser sur notre territoire plutôt que de cocher une case, dans ce cas-là autant ne pas la cocher ce n'est pas grave, et puis cela nous montrera qu'on a une démarche progrès à laquelle on pourrait réfléchir. Si on veut y réfléchir, on peut aussi parler en termes de formation des agents, réduire les inégalités financières entre les femmes et les hommes, voir comment les logements non rénovés peuvent être rénovés et à qui cela bénéficie en priorité, comment intégrer un budget sensible aux questions de genre, comment l'intégrer, comment réfléchir justement à cette politique transversale. Plus on réfléchit et plus on a d'indicateurs transversaux, plus on se rend compte qu'on peut faire aboutir collectivement cet ODD 5, et bien sûr avec tous les autres, puisqu'ils s'entrecoupent et eux-mêmes sont transversaux. Peut-être aussi mener une réflexion globale sur les ODD justement et plutôt que des indicateurs, comment vraiment les réaliser collectivement. Merci.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Martin.*

Martin COHEN : *Merci Monsieur le Président. Merci pour ce rapport à la forme très claire, c'est très agréable à lire. Je me suis fait quelques réflexions à la lecture, je voulais vous les partager.*

*La première c'était sur la partie « protéger la ressource en eau ». Au vu de la sécheresse hivernale actuelle qui ne réparera pas, bien au contraire, les conséquences du printemps et de l'été 2022 qu'on a vécues, on répond avec un effort notable pour réduire les prélèvements dans le cénomanien ce qui est déjà très bien. Je pense qu'il faudrait aussi qu'on accentue les efforts pour favoriser l'infiltration, le retour à la terre finalement de cette eau et je propose de démarrer un travail sur une réduction des consommations d'eau sur le territoire parce qu'on sait qu'il y aura moins d'eau disponible, qu'il faudra mieux partager cette eau rare et donc il va falloir réinterroger les usages, les besoins, réussir à baisser notablement cette eau.*

*Sur la partie énergie, infrastructure, je fais le lien un peu déjà avec le ROB dont on aura une présentation je pense tout à l'heure mais j'anticipe. Je sais qu'on aura dans cette présentation un faible taux de réalisation sur cette partie énergie, infrastructure, transition écologique et donc une faiblesse globale des investissements, cela se reflète un petit peu dans ce rapport développement durable, donc je reste sur ma faim. Il faut vraiment qu'on puisse accélérer au niveau des investissements qui sont absolument nécessaires sur cette partie.*

*Sur la partie déchets, je sais que cela avance, mais on attend encore la stratégie biodéchets. Il faut vraiment qu'elle sorte, elle tarde trop. L'obligation c'est quand même le premier janvier 2024, c'est dans pas longtemps. Il va falloir mettre en place cette stratégie. Aujourd'hui on sait qu'on est en retard, donc il ne faut vraiment plus attendre. Sur la partie réduction à la source aujourd'hui, là aussi dans le rapport développement durable on voit qu'il n'y a pas grand-chose. On a un plan local de prévention et de réduction à la source qui est prévu, là aussi je sais que cela avance, il est nécessaire, mais ce qui m'intéresse ce sont les actions qu'il contiendra, qui vont devoir être lancées à la suite de ce plan et cela va nécessiter des investissements. On va avoir besoin de mettre à jour nos déchetteries pour qu'elles deviennent plutôt des recycleries, qu'il y ait du réemploi. On aura des actions de prévention à renforcer. Tout cela, il va falloir qu'on s'y attèle. On voit finalement des premiers pas intéressants, mais on a vraiment besoin d'une accélération pour répondre aux enjeux qui sont énormes. Merci.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je suis plutôt d'accord Martin, mais je crois que les communes ont commencé, beaucoup ont quand même commencé sur la diminution de l'eau au-delà du prélèvement dans le cénomaniens, on le voit bien même dans les plantations. On a vu cet été qu'on a même arrêté d'arroser, on s'est retrouvé avec un certain nombre de parcs publics qui ont moins souffert qu'on avait même imaginé. Un travail de nos différents directeurs des services techniques sur les espaces verts a été réalisé sur quoi planter également pour que cela consomme moins. Je crois que tout un travail est lancé mais il faut l'accélérer effectivement, je partage ton avis. On prend acte ? C'est bon pour ce rapport ? Merci à tous. On en arrive effectivement au rapport d'orientation budgétaire, Christian GATARD.*

**Le Conseil métropolitain prend acte.**

Convocations adressées le mardi 21 février 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 78

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Filipe FERREIRA-POUSOS, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Iman MANZARI, Anne BLUTEAU, Stéphane HOUQUES, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédérique BARBIER, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Fanny PUEL.

**Titulaires absents excusés :**

Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Valérie JABOT a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Marie QUINTON, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Affiwa METREAU, Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Martin COHEN.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Conformément à l'article L 2312-1 par renvoi de l'article L 5217-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil métropolitain doit débattre des orientations budgétaires du budget primitif pour l'année 2023.

Le rapport joint en annexe présente le contexte d'élaboration du budget primitif pour 2023 (point 1), les orientations budgétaires du budget principal et des budgets annexes (points 2 et 3), une présentation consolidée des orientations budgétaires (point 4) et la situation en matière de ressources humaines (point 5).

Conformément à l'article L 2311-1-2 par renvoi de l'article L 5217-10 du CGCT et à l'article L 5217-10-2 du même code, le Conseil métropolitain doit présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget un rapport sur la situation en matière de développement

durable. Ce rapport fait l'objet d'une délibération spécifique présentée à cette même séance du Conseil métropolitain.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier les articles L2311-1-2, L2312-1 et L5217-10-2,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 13 février 2023,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'orientations budgétaires du budget primitif pour 2023 joint en annexe et de la tenue d'un débat.

*À l'appui de son exposé Monsieur Christian GATARD présente un diaporama.*

*Christian GATARD : Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais donc vous présenter le rapport d'orientations budgétaires, ceci dans le cadre du débat d'orientations budgétaires lequel doit être effectué, comme vous le savez, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, donc le débat d'orientations budgétaires qui fait suite à la présentation du rapport ne donne pas lieu à un vote, mais à un échange dont notre instance doit prendre acte à l'issue de cet échange. Nous avons préparé avec les services un diaporama pour ce rapport d'orientations budgétaires.*

**Le contexte d'élaboration** dépend des dispositions légales puisque la loi des finances 2023 votée par notre Parlement fixe beaucoup de conditions qui touchent nos collectivités et en particulier notre métropole.

*La première chose, qui est nouvelle, c'est la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, la CVAE, qui est payée par les entreprises et qui va être étalée sur deux ans, en 2023 et en 2024. Pour la petite histoire, cela rapportait à la métropole plus de 20 millions d'euros par an. Dès cette année 2023, même si la suppression pour les entreprises est étalée sur deux ans, on ne touchera plus rien du tout, donc aucune recette de la CVAE et ce sera compensé par une fraction de la TVA égale à la moyenne des montants de la CVAE perçus entre 2020 et 2023. L'État a pris l'habitude ces dernières années, à chaque fois qu'il supprime les recettes dans la fiscalité des collectivités territoriales, de les compenser par des fractions de la TVA, Taxe sur la Valeur Ajoutée. Ceci a des conséquences qui ne sont pas neutres d'ailleurs pour l'État, mais aussi pour les collectivités parce que la TVA est une recette qui peut fluctuer en fonction des conjonctures économiques.*

*Par ailleurs, en 2023, plus aucun foyer ne paiera la taxe d'habitation sur sa résidence principale, donc c'est encore une recette qui va complètement disparaître cette année de notre budget, seule la taxation sur les résidences secondaires perdure, et en compensation c'est encore la TVA qui est utilisée par l'État pour nous compenser la perte de recette en principe à l'euro près.*

*En revanche, la décision qui a été prise par nos parlementaires c'est de revaloriser les bases locatives compte tenu de l'inflation. Et l'an dernier cela avait été fait à hauteur de +3,4%, cette année c'est +7,1% d'augmentation des bases locatives qui aura donc effet en 2023 et que nos concitoyens découvriront en principe, la plupart d'entre eux, au mois de septembre/*

octobre quand ils recevront les avis des taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti ainsi que sur les ordures ménagères bien entendu. Voilà pour les premiers points.

**Sur la diapo suivante, nous évoquons les dotations de l'État** qui sont quand même une recette importante pour les collectivités, pour notre métropole. Le Parlement a donc voté 320 millions d'euros supplémentaires pour garantir le niveau global de la dotation des communes et de la dotation de compensation des intercommunalités à fiscalité propre même si, il faut bien le reconnaître, des diminutions individuelles peuvent être constatées compte tenu qu'une formule de péréquation existe. Nous avons été pénalisés à plusieurs reprises ces dernières années par ces diminutions.

Autre recette, on est plus dans l'actualité, c'est le filet de sécurité sur les dépenses énergétiques mis en place l'an dernier, prolongé en 2023 et il y a une volonté de la part des pouvoirs publics de le rendre plus accessible, notamment pour les collectivités qui ne sont pas éligibles au tarif réglementaire. C'est la notion d'amortisseur électricité, avec une prise en charge partielle par l'État de la facture des collectivités, donc cela peut aussi concerner la métropole.

Le fonds vert. On n'a pas mis de montant, mais le montant au niveau de l'État, de la France, est très important et il vise à financer des investissements dans le cadre de la transition écologique, il a été créé pour cela. C'est un fond sur lequel on va devoir se positionner parce qu'il y a des possibilités de récupérer une somme importante de ce fonds, à condition bien entendu que la métropole et les communes présentent en temps et en heure des projets. C'est un fond sur lequel on doit absolument miser en 2023.

Le fameux pacte de confiance dont on avait entendu parler, qui était une reprise un peu du dispositif de Cahors, finalement il a été retiré et donc il n'a pas été réintégré dans le projet de loi. C'était un dispositif, j'allais dire punitif, mais qui visait quand même à sanctionner les collectivités qui dépassaient une hausse importante de leurs dépenses de fonctionnement par rapport au taux de l'inflation. Dans la conjoncture actuelle cela n'avait vraiment pas de sens de mettre en place un tel dispositif. Il fallait que les collectivités ne dépensent pas plus que l'inflation, - 0,5%, ce qui était quand même un pari extrêmement difficile à tenir.

**Les enjeux pour 2023.** On a construit le budget autour d'un certain nombre de principes que je vais vous énoncer maintenant.

Le premier c'est l'absence de recours au levier fiscal. Il y a une volonté de ne pas créer de charge fiscale complémentaire, aussi bien pour les entreprises que pour les particuliers dans cette période actuelle. Cela n'a pas été évident, mais la construction du budget, que je vais vous présenter plus dans le détail à travers des chiffres, nous permet d'éviter en 2023 de recourir à la fiscalité. Des collectivités n'ont malheureusement pas le choix alors qu'elles souhaiteraient absolument s'en dispenser, certaines sont obligées de le faire, ce n'est pas notre cas à la métropole.

Nous avons aussi une volonté de maintenir des crédits d'investissement à un niveau important, comparable au niveau qui avait été voté l'an dernier en 2022, pour développer des politiques métropolitaines, des infrastructures et aussi dans le cadre de la transition écologique. C'est une volonté que nous affichons tous les ans, avec des résultats, on va en parler tout à l'heure, qui ne sont pas forcément à la hauteur de nos ambitions, puisque les taux de réalisation, on pourra en discuter dans le débat bien sûr, sont toujours inférieurs à ce qu'on espère, mais malgré tout on maintient un très haut niveau d'investissement affiché dans le vote du budget.

Un autre point essentiel qui fait partie depuis plusieurs années des priorités dans le budget, c'est la solidarité avec les communes. Cela se traduit dans plusieurs dispositifs de soutien, notamment pour l'investissement dans les communes, mais également cette année on a

*souhaité maintenir, alors qu'on avait envisagé de le diminuer progressivement, le dispositif de soutien au fonctionnement des communes puisqu'il y a un fonds de concours que les communes peuvent affecter à leur budget de fonctionnement. Dans la conjoncture actuelle, ce fonds de concours qui s'appelle le fonds de concours de droit commun, on a maintenu la possibilité à titre exceptionnel en 2023 pour que les communes puissent l'affecter à leur budget de fonctionnement, en recette de fonctionnement, de manière à pouvoir équilibrer leur budget, car un certain nombre de communes dans la métropole se trouvent confrontées à une difficulté d'équilibrer le budget sans recours à la fiscalité. Voilà les grandes conditions dans lesquelles on a élaboré ce budget.*

*Maintenant je vais rentrer plus dans les données chiffrées, je m'en excuse, cela fait beaucoup de chiffres, mais c'est la règle du jeu en matière de présentation du rapport d'orientations budgétaires, c'est un moment où on est vraiment obligé de présenter des données chiffrées.*

**Les recettes réelles de fonctionnement** s'élèveraient à 231 millions d'euros en 2023. En baisse de 1%, 2,4 millions d'euros, par rapport au résultat de l'année 2022 que nous avons anticipé. Ces recettes sont principalement composées des :

- *Produits des services, 19,6 millions d'euros, un peu moins de 20, en baisse de 9% par rapport aux résultats de l'année 2022, principalement à cause de vente de matières issues du recyclage des déchets dont les prix du marché ont chuté en fin d'année alors qu'ils avaient été très élevés en 2022.*
- *Dotations de l'État qui représentent un montant encore assez important 46,6 millions d'euros, là aussi c'est en baisse par rapport à ce qu'on a constaté en résultat à la fin de l'année 2022 de 4%. Comme je vous le disais, même si l'État affiche toujours un discours en disant que la DGF des collectivités ne baisse pas, mais au cas par cas cela peut baisser et c'est notre cas, on s'attend à une baisse de la DGF de 500 000 euros. Il y a aussi une moindre participation pour le recyclage des déchets dans les dotations de l'État.*
- *Autres produits de gestion courante s'élèveraient à 3,2 millions d'euros, je n'entre pas dans les détails, d'autres recettes de fonctionnement me paraissent importantes à souligner.*
- *Recettes de la fiscalité qui s'élève à un montant de 161 millions d'euros, 156 millions d'euros en 2022, donc les recettes de la fiscalité vont augmenter de plus de 3%. Comme je vous l'ai indiqué, une dynamique de la fraction de la TVA va compenser la perte de recette de taxe d'habitation sur la résidence principale, puisque c'est la dernière année, donc 2,6 millions d'euros, l'augmentation des bases qui joue sur la taxe des ordures ménagères et on a anticipé aussi une hausse du produit de la CFE qui est la cotisation économique qui devrait augmenter en 2023 compte tenu de l'activité économique.*

*Comme je vous l'ai dit, le budget est équilibré sans avoir besoin de recourir à l'augmentation des taux d'imposition.*

**Les dépenses réelles de fonctionnement** sont prévues à la hauteur de 211,7 millions d'euros, +7,4% par rapport au réalisé 2022 soit 14,5 millions d'euros de plus. On vous a mis aussi dans le tableau la comparaison par rapport au budget primitif 2022, puisque c'est ainsi que vous l'avez souhaité, donc vous avez les deux possibilités de comparer les évolutions. Les principaux chapitres de ces dépenses de fonctionnement :

- *Les charges à caractère général, le fameux compte 011 dans tous les budgets des communes et des collectivités, qui s'élèveraient à plus de 70 millions d'euros en 2023. Au compte administratif anticipé 2022, en réalisé on est à 60,5 millions d'euros, donc par rapport au réalisé de l'an dernier cela ferait presque 10 millions d'euros de plus, 9,7 millions d'euros, soit plus de 16%. On l'explique principalement, malheureusement, par le coût de*

*l'augmentation d'énergie, à lui tout seul c'est 5 millions d'euros donc la moitié de cette hausse, également le coût de la collecte et du traitement des déchets 3 millions d'euros, presque un tiers, mais aussi des postes qui coûtent moins que sont les assurances, les locations, la gestion des équipements sportifs et culturels, la revalorisation des enveloppes 3, mais ce qui explique la hausse des charges à caractère général, c'est-à-dire les consommations des services métropolitains, c'est d'une part l'énergie et d'autre part la collecte et le traitement des déchets.*

- *L'autre poste important des dépenses réelles de fonctionnement de la métropole, en plus du compte 011, c'est le compte 012. C'est un peu plus que les charges des consommations des services puisqu'il est à 72,8 millions d'euros en prévision 2023. Au compte administratif anticipé 2022 on a dépensé 68,5 millions d'euros sur les charges de personnel, les dépenses de personnel, donc cela fait une augmentation d'à peu près 4,3 millions d'euros soit 6,3%. Cela s'explique par différents sujets que vous connaissez bien, la hausse du point d'indice, 3,5% en effet report, mais également le régime indemnitaire qu'on a revalorisé à la métropole, comme cela a été fait dans un certain nombre de communes, et puis la prise en considération du GVT, comme tous les ans, qui est un glissement technique, c'est-à-dire tous les frais supplémentaires liés à la revalorisation des salaires liée aux avancements d'échelon en particulier et des promotions.*
- *Un autre poste important, le reversement de la fiscalité au bénéfice des communes qui est effectué par la métropole et cela représente presque 50 millions d'euros. C'est en premier lieu l'attribution de compensation de 42,8 millions d'euros et la dotation de solidarité communautaire monétaire de 6,8 millions d'euros. L'attribution de compensation existe depuis la création de Tour(s) plus en 2000. Chaque année la communauté d'agglomération et ensuite la métropole encaisse en lieu et place des communes ce qu'on appelait auparavant la taxe professionnelle et la redistribue aux communes à son niveau de l'année 2000, déduction faite des transferts de charges qui ont été effectués par les communes vers la métropole. C'est un reversement dont le principe n'a jamais été remis en cause depuis 22 ans, c'est toujours le même principe, on reverse aux communes la taxe professionnelle du montant de l'année 2000, déduction faite des transferts de charges que les communes ont effectués à la métropole, donc c'est neutre sur un plan financier. Nous faisons partie des métropoles qui n'ont jamais remis en cause ce système qui est « respectueux vis-à-vis des communes » puisque c'est un engagement qui a été pris et qui a toujours été respecté.*
- *Les charges de gestion courante dont les subventions aux tiers représentent 16,5 millions d'euros. Par rapport à l'an dernier elles sont en augmentation de 5,4%, c'est notamment lié au fait que, contrairement à ce qu'on avait commencé à effectuer à titre exceptionnel en 2023, on va de nouveau permettre aux communes d'affecter, si elles le souhaitent, ce n'est pas une obligation, la totalité de leurs fonds de concours de droit commun sur des dépenses de fonctionnement, mais c'est une parenthèse 2023 pour permettre à des communes qui ont besoin de cela pour équilibrer leur budget de pouvoir le faire. En 2024, on reprendra, si vous en êtes d'accord bien entendu, le chemin qu'on avait envisagé l'an dernier à l'occasion de notre révision du pacte fiscal.*
- *Cette année, il n'est pas prévu de contribution aux syndicats des mobilités, aussi bien d'ailleurs en subvention de fonctionnement qu'en subvention d'investissement. Pourquoi ? D'une part parce que le syndicat des mobilités a dégagé un excédent important, même très important, en 2022 sur son budget ce qui lui permet d'équilibrer son budget et surtout de dégager de l'autofinancement pour réaliser ses investissements 2023 sans aucun problème. C'est aussi lié au fait que la ligne 2 de tramway qui avait justifié les premières subventions de fonctionnement l'an dernier, aujourd'hui ayant pris du retard cela ne nécessite pas que la métropole se mobilise aussi vite que nous l'avions prévu.*

- Les charges financières, ce sont les intérêts des emprunts qui sont une dépense de fonctionnement, représentent 2,2 millions d'euros et c'est un montant qui est stable malgré la hausse des taux d'intérêt que nous avons commencé à sentir l'an dernier, sachant que la plupart de nos contrats sont à des taux fixes.

Voilà pour les aspects liés aux dépenses et aux recettes de fonctionnement.

### **En investissement, les recettes réelles d'investissement en 2023 :**

- Un résultat reporté qui est l'excédent de la section d'investissement 2022 pour un montant de 5,8 millions d'euros.
- Les dotations et les subventions que vous retrouvez pour un montant de 23 millions d'euros, c'est en hausse par rapport au BP.
- Le financement des communes 17,6 millions d'euros, c'est la fameuse enveloppe 2. Les communes ayant transféré en 2017 leurs dépenses de voirie et d'espaces verts liés à la voirie à la métropole, c'est une dépense que les communes effectuent qu'on retrouve là.
- L'emprunt pour équilibrer la section d'investissement serait, je parle au conditionnel, à condition qu'on réalise 100% des investissements, ce qui n'est jamais le cas, de 31,4 millions d'euros et c'est ce que nous allons inscrire au budget. Cela ne veut pas dire que ce sera cela qui sera effectué comme emprunt en 2023, c'est un emprunt qui est inscrit pour équilibrer la section d'investissement.
- Pour le SMT, on a maintenu la ligne, puisque c'est une ligne de toute manière qu'il faudra qu'on réactive, donc cela ne servait à rien de la supprimer, cette année ce sera zéro.
- Les cessions 3 millions d'euros, cela reste à peu près stables.
- D'autres opérations 4,6 millions d'euros.

Vous avez 85 millions d'euros de recettes réelles d'investissement qui apparaissent sur ce tableau.

**Les dépenses réelles d'investissement** s'élèveraient à 122,2 millions d'euros soit 42 millions d'euros de plus par rapport au réalisé 2022. Cela me paraît intéressant, plutôt que de vous parler d'une comparaison par rapport à ce qu'on a voté en 2022, de privilégier la comparaison au réalisé, puisque par rapport au réalisé cela va faire 53,8%. Le financement de ces dépenses d'investissement comprend :

- Le remboursement du capital des emprunts 13,4 millions d'euros.
- Les investissements à proprement parler, c'est-à-dire toutes les dépenses d'équipement cela fait 120 millions d'euros. En réalisé 2022, on a effectué seulement 54 millions d'euros, alors qu'on avait voté au budget 2022 91 millions d'euros. J'imagine qu'on va pouvoir en discuter tout à l'heure, que certains d'entre vous voudront avoir des explications, en tous les cas en débattre. On arrive à 122 millions d'euros.

**Les principales actions financières** vont porter sur des politiques publiques. Vous avez dans le tableau ce qui a été voté au budget 2022 par politique publique, ce qui a été réalisé en décembre 2022 et ce qui est réinscrit comme budget dans les propositions qui vous sont présentées aujourd'hui pour le budget 2023 :

- Le développement économique, on a réalisé en 2022 8,4 millions d'euros d'investissement, on vous propose d'en réinscrire 12,4, un petit peu moins qu'au vote du budget 2022.
- L'environnement et le cadre de vie, on a dépensé en investissement 6 millions d'euros l'an dernier, on vous propose de réinscrire plus que trois fois plus, 22 millions d'euros.
- Les infrastructures et les espaces publics, on a réalisé 33 millions d'euros l'an dernier et on vous propose d'en réinscrire 39,8.
- L'aménagement, l'habitat et les solidarités, on a dépensé l'an dernier 5,1 millions d'euros et cette année on vous propose d'en réinscrire 7,7 millions.

- La culture, on a dépensé 100 000 euros, on vous propose d'en inscrire 300 000. Les collègues qui sont en charge des délégations pourront, si vous le souhaitez, vous donner des précisions sur les principaux projets qui sont envisagés.
- Le sport, on a dépensé l'an dernier 2,6 millions d'euros, on vous propose 6,3.
- Le pilotage d'actions publiques 5,5 millions d'euros dépensés en 2022, 12,3 millions d'euros.

On arrive donc à un total général de 101 millions d'euros pour 60 millions d'euros qui ont été dépensés en 2022. Pourquoi une différence entre 54 et 60 ? C'est qu'il y a la subvention au syndicat des mobilités qui était en plus des 54.

**Le tableau suivant vous propose une vision de l'équilibre global du budget qui est envisagée pour 2023 :**

- En section de fonctionnement, en recettes et en dépenses c'est équilibré à 205 millions d'euros. En dépenses de fonctionnement, on a la possibilité de faire un virement de 7 millions d'euros à l'investissement.
- En section d'investissement c'est équilibré à 129 millions d'euros. Un recours à l'emprunt pour équilibrer les dépenses à 31,4 millions d'euros. Vous pouvez être sûr qu'on ne le fera pas puisqu'il n'y a aucune possibilité de faire 100% des investissements. On est obligé d'afficher des objectifs, de s'approcher sur un taux le plus important possible, mais on ne peut pas malheureusement atteindre 100%, mais on est obligé de voter quand même le budget avec des projets. Le remboursement du capital des emprunts est à 13,4 millions d'euros. Vous retrouvez les dépenses réelles d'équipement dans la colonne de droite à 101 millions d'euros.
- Quand on additionne le budget de fonctionnement et le budget d'investissement cela fait quand même 384 millions d'euros. Cela donne un ordre d'idée de la puissance de choc de la métropole et de son impact quand même dans l'économie locale qui est très important.

**L'engagement des métropoles auprès des communes**, je vous en ai parlé précédemment dans l'introduction en disant que cela fait partie des trois grandes priorités, la solidarité vis-à-vis des communes et cela passe par un certain nombre d'attributions :

- L'attribution de compensation, je vous l'ai dit, 42,8 millions d'euros.
- La dotation de solidarité communautaire, 6,8 millions.
- Je l'ai évoqué, c'est marqué de nouveau à cet endroit, la suspension de l'affectation d'une part minimale en investissement du fonds de concours de droit commun, c'est-à-dire donner la possibilité aux communes qui le souhaiteront d'affecter la totalité de leurs fonds de concours de droit commun en fonctionnement, je n'y reviens pas, je l'ai évoqué au moins deux ou trois fois.
- Le maintien des autres dispositifs de reversement existants à ce jour : Le fonds de concours des piscines qu'on a créé pour les communes qui n'ont pas de piscine communautaire et qui prennent en charge la totalité de leurs dépenses de fonctionnement de leur piscine municipale. Chaque année depuis 2014, avec Philippe Briand, on a mis 15 000 euros de plus pour ces piscines, donc on arrive aujourd'hui à au moins 115 000 ou 130 000 euros par an pour les piscines municipales. D'autres fonds de concours existent pour la transition écologique, la transition énergétique. Le fonds de soutien aux communes en compensation du contrat avec la région, le contrat de solidarité territoriale, c'est plus de 10 millions d'euros, que les communes peuvent utiliser avec un droit de tirage qui dépend de leur population. On a créé un autre fonds de concours l'an dernier pour les communes de 3 500 habitants et moins.
- Le reversement de la taxe d'aménagement. Depuis qu'on a créé la métropole, c'est la métropole qui encaisse la taxe d'aménagement alors qu'auparavant c'était directement les

*communes, mais on reverse pratiquement 80% de cette taxe d'aménagement aux communes concernées, cela représente 4,1 millions d'euros.*

**Les autorisations de programme.** *À l'issue de l'année 2022, on avait un solde des autorisations de programme de 387 millions d'euros. Les autorisations de programme ce sont les opérations d'investissement prévues pour les années à venir. On a mis en place, surtout à partir de 2014, le système des autorisations de programme et des crédits de paiement qui nous permet de prévoir des grands projets qui figurent dans leur montant total en autorisations de programme, et après ils sont déclinés chaque année en crédits de paiement en fonction de l'évolution dans le temps de ces fameux projets. Lorsqu'on regarde la totalité des projets dans les tuyaux aujourd'hui à la métropole cela représente 387 millions d'euros en investissement. Au rythme où on fait nos investissements chaque année, c'est à dire à peu près 60 millions d'euros en moyenne, on devrait achever tout cela en 6 ans environ, alors que dans années précédentes on avait un rythme un peu plus fort et on savait que cela pouvait se terminer en 4 ans, mais on sait qu'au rythme où on va il faudra 6 ans pour réaliser tous ces projets d'investissement qui sont inscrits aujourd'hui, aller jusqu'au bout. Les nouvelles autorisations de programmes sont de l'ordre de 117,5 millions d'euros. Elles concernent quelques opérations qui vous sont indiquées, notamment le développement économique, l'environnement, la prévention des risques, les infrastructures et les enveloppes des communes.*

### **Les budgets annexes :**

**Le budget annexe de l'assainissement** s'élève à 55 millions d'euros, moins qu'en 2022.

*Les principales orientations :*

- *En fonctionnement des recettes réelles prévues à hauteur de 28 millions d'euros au lieu de 32 millions d'euros l'an dernier du fait de la diminution de l'excédent, c'est-à-dire du résultat emporté. Les charges réelles par contre augmentent fortement, puisqu'elles seraient de 19 millions d'euros en 2023 au lieu de 15,8 millions d'euros l'an dernier à cause du coût de l'énergie et des matières premières qui ont augmenté. L'autofinancement va fortement baisser, puisqu'en 2022 il était à 16 millions d'euros et là il va baisser de presque la moitié, il sera donc de 9,7 millions d'euros, mais cela reste quand même un autofinancement non négligeable pour financer les investissements du budget annexe de l'assainissement.*
- *En investissement il est prévu un emprunt à la hauteur de 7 millions d'euros, supérieur à ce qu'on va rembourser, mais il est nécessaire pour équilibrer le programme annuel de l'investissement. Ce ne sont pas forcément 7 millions d'euros qui seront effectués, cela va dépendre, comme je le répète souvent, du taux de réalisation des investissements en 2023. Malgré tout le programme d'investissement pour le budget annexe est ambitieux, puisqu'il est à la hauteur de 20 millions d'euros, alors que 16 millions d'euros ont été faits en 2022.*
- *Les autorisations de programme, c'est-à-dire le global d'investissement qui est en projet dans ce budget est de 60 millions d'euros. Au rythme où cela se fait, cela peut se faire en un peu moins de 4 ans.*
- *Les nouvelles autorisations de programmes s'élèvent à 6 millions d'euros.*

**Le budget de l'eau potable** est un petit peu moins élevé, mais il est aussi quand même assez important, près de 50 millions d'euros, 48,5 millions d'euros exactement, un peu moins de 50 millions d'euros dépensés l'an dernier :

- *Les produits, les recettes, représentent 29 millions d'euros, en progression du fait d'un bon résultat, un excédent fait en 2022.*
- *Les dépenses, 14 millions d'euros, en hausse aussi.*

- L'autofinancement prévisionnel est de 14,8 millions d'euros, un peu moins qu'en 2022, mais c'est quand même la principale source de financement des investissements, ce qui fait que le budget annexe de l'eau potable est quand même assez bien équilibré et il permet de dégager de quoi investir.
- L'emprunt prévisionnel ne serait que de 1,4 million d'euros. Il y a peu de chance pour qu'on ait besoin d'emprunter en 2023 sur les budgets de l'eau.
- Les dépenses sont de 15 millions d'euros, quasiment le double de ce qui a été fait en 2022. Vous voyez qu'il y a une volonté aussi d'avancer en matière d'investissement pour l'entretien et le développement des réseaux d'eau potable en particulier.
- Toutes les autorisations de programme, l'ensemble des projets d'investissement, représentent 79 millions d'euros. Au rythme où cela va et notamment celui de l'an dernier, il faudrait plus de 9 ans pour tout faire. Si le taux de réalisation s'améliore cela pourrait faire 5 ou 6 ans, mais au rythme où cela va il faudra quand même du temps.
- Les nouvelles autorisations de programme s'élèvent à 24 millions d'euros.

**Le budget du crématorium**, petit en termes de budget, 700 000 euros :

- 300 000 euros de recettes.
- 200 000 euros de dépenses.
- Un autofinancement de 500 000 euros.
- Des investissements de 400 000 euros.
- Aucun emprunt.

Je n'ai pas de commentaire particulier à vous faire.

**L'évolution de la dette** avec une diapositive qui vous montre la dette consolidée, puisque la dette consolidée c'est la dette de Tours Métropole et du syndicat des mobilités, puisque le syndicat des mobilités c'est le bras armé de la métropole pour les transports. On vous présente une dette consolidée en baisse depuis 2017, 31 millions d'euros. C'est principalement dû à la baisse de la dette du budget des transports, c'est-à-dire du syndicat des mobilités qui est passé de 265 millions d'euros à 233 millions d'euros en capital, du fait du remboursement de la dette pour la construction et l'aménagement de la première ligne de tramway et aussi du fait qu'en 2017 on avait renégocié un emprunt avec Philippe pour améliorer ce désendettement. Quant à la dette de la métropole, le capital est relativement stable entre 2017 et 2022. Il aurait dû normalement baisser, mais comme on a commencé à donner des subventions d'investissement au syndicat des mobilités qui ont été effectués par un emprunt, cela fait augmenter un petit peu la dette de la métropole, mais sans du tout que cela soit dramatique, puisque vous voyez qu'en 2022, 121 millions d'euros de dettes de métropole plus 16 millions d'euros liés à la subvention au syndicat des mobilités, cela fait 137 millions d'euros, c'est quasiment le même montant qu'en 2017 et 2018.

**Le dernier tableau vous montre les orientations 2023 par budget en termes d'endettement.** Vous avez donc les quatre budgets, le budget principal et les trois budgets annexes. L'an prochain, en 2023, il devrait y avoir 16,2 millions d'euros de dettes qui vont tomber et qu'on va rembourser. Avec ce qu'on a inscrit comme emprunt, dans les propositions qui vous sont faites, cela ferait 39,5 millions d'euros d'emprunt. De ce fait la dette, avec 16,2 millions d'euros de remboursements et 39,5 millions d'euros d'emprunts nouveaux, augmenterait mathématiquement de 23,4 millions d'euros. Cela ne se fera que si les crédits d'investissement qu'on va voter au budget sont consommés à 100%. Si cela n'est pas le cas, comme c'est probable, il est possible, voire même très probable, que l'évolution maximale ne dépasse pas le niveau de remboursement, qu'elle soit même

*inférieure puisque chaque année on fait à peu près 13 à 14 millions d'euros d'emprunts, moins que ce qu'on rembourse.*

*J'en ai terminé avec ma litanie de chiffres et je vous remercie de votre attention.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup Christian. J'ouvre le débat. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur BRIAND.*

Philippe BRIAND : *J'ai regardé avec attention tout le sérieux de Christian dans l'élaboration du budget. Il y a plutôt de bonnes choses, la difficulté qu'on a à consommer tous les crédits d'investissement, c'est récurrent, on n'est pas les seuls, cela pose quand même des questions parce que lorsqu'on fait le budget on fixe un volume de dettes qu'on n'empruntera pas au départ, dont on sait qu'on n'empruntera pas tout, cela pose des questions.*

*Une dépense supplémentaire existe, sur laquelle j'aimerais bien qu'on réfléchisse. Dans le DOB que tu nous présentes, il n'est pas prévu d'augmentation de fiscalité de part et d'autre, c'est une grande sagesse. Certaines communes ont été étranglées, ont des augmentations fiscales, d'autres vont réussir à passer à côté, chacun a une situation différente liée à l'histoire de son territoire. Il y a un secteur sur lequel je voudrais qu'on réfléchisse. On parle de l'eau et de la difficulté en eau. Tout le monde sait que les systèmes de transport d'eau en France sont plus ou moins poreux, et dans des quantités non négligeables pour un certain nombre de collectivités territoriales. Chez nous, la déperdition de nos réseaux, c'est pour la partie urbaine un bon 10% pour une raison qui est simple c'est que les canalisations ont été bien prévues et la plupart sont en fonte, donc on peut avoir des opérations qui disjointent un peu les comptes. Dans les secteurs ruraux, un certain nombre de canalisations ont été posées en PVC, elles donnent des fuites bien plus importantes, de l'ordre de 20 à 25%. Au moment où on est en train de parler de la consommation d'eau, les travaux nécessaires pour épargner l'eau, je voudrais que l'on puisse penser à accélérer nos travaux de renouvellement de ces dites conduites. Compte tenu du budget, je parle sous le contrôle de Bertrand parce que je sais qu'il est très vigilant à ce sujet, on intervient sur les réseaux une fois tous les 50 ans. Vous vous rendez compte ? Une fois tous les 50 ans. Un peu plus ? On va être à combien ?*

Bertrand RITOURET : *Actuellement dans le schéma qu'on a proposé avec l'évolution du prix tarifaire de l'eau, on s'est fixé comme objectif 1.2 qui est un objectif remarquable, tout en sachant qu'en France on est très loin de ce taux.*

Philippe BRIAND : *Cela fait tous les combien ?*

Bertrand RITOURET : *1.2, c'est l'idéal, c'est tous les 80 ans et comme on met de la fonte, c'est effectivement la politique. Initialement on était à 0,5, on est passé à 0,7, on s'approche de 1 et on essaie d'aller vers le 1.2, c'est ce qui a été proposé d'ailleurs dans l'ensemble du programme avec l'évolution tarifaire du prix de l'eau jusqu'en 2029.*

Philippe BRIAND : *J'aimerais bien qu'on ait une petite simulation au niveau d'une facture d'un ménage moyen pour voir combien cela nous coûterait d'accélérer ce dispositif. Ce n'est pas possible d'un côté de demander à faire des économies d'eau et d'être dans un dispositif où on sait qu'on a des déperditions importantes comme cela. Je pense que pour un foyer, à l'année, c'est de l'ordre de quelques euros et c'est quelques euros seraient bien utiles. D'abord, c'est du bon investissement, cela fait des travaux, cela donne du travail aux*

*entreprises, aux collaborateurs, et deuxièmement cela me paraît vertueux de faire une économie sur l'eau. C'est quelque chose qui me soucie fortement.*

Bertrand RITOURET : *Si je peux me permettre de compléter Philippe sur le prix de l'eau, je rappelle qu'on avait un prix moyen actuellement en 2023 de 3,08 euros le mètre cube. On va justement passer à un prix quasiment de 4 euros en 2029 pour financer tout cela, donc on l'a intégré avec une évolution progressive puisque pour certaines communes, l'impact serait colossal. Je rappelle que certaines communes étaient plus proches, même un petit peu en dessous des 3 euros, ce qui n'est pas négligeable, donc il y a une évolution progressive. Tes remarques sont judicieuses et pertinentes. La commission qui a travaillé avec l'ensemble des maires sur l'évolution du prix de l'eau a intégré justement cette nécessité, ce besoin de financement. On va se rapprocher de ce prix de 4 euros qui est une évolution non négligeable, c'est 25% d'augmentation, justement pour financer ce travail de renouvellement du réseau. Je voudrais rassurer l'ensemble de notre conseil, aujourd'hui nous avons un taux de fuite qui est un des meilleurs que l'on puisse trouver au niveau français, puisqu'on atteint des taux records d'absence de fuite. On a un très beau taux de renouvellement déjà et on va aller plus loin encore.*

Philippe BRIAND : *D'accord. En tout cas merci Bertrand de prendre en compte cette préoccupation parce que vraiment il faut y penser, cela me paraît essentiel. Les braves gens qui ont largué des états communaux avec des matériels en plastique qui fuient, ce n'est quand même pas terrible, il ne faut pas s'étonner que l'eau ne soit pas chère là-bas soit, il faut quand même remettre en état. On a eu d'autres sujets où il a fallu des remises à niveau, donc c'est bien de savoir qu'à l'horizon 2029 on va y arriver. Il faut qu'on accélère vraiment cela parce que 80 ans cela me paraît invraisemblable d'avoir un espace comme cela donc merci à toi pour ce que tu peux faire à ce sujet.*

Frédéric AUGIS : *Jean-Patrick.*

Jean-Patrick GILLE : *Oui, Monsieur le Président. Quelques mots déjà pour se féliciter que finalement des bonnes nouvelles ont permis que le budget, l'exécution du budget, était meilleur que prévu et donc cela nous évite d'avoir un débat sur l'augmentation, etc..., débat qui a d'autant moins lieu d'être qu'on n'a pas besoin pour les investissements, puisque finalement on n'a pas besoin même de réaliser les emprunts qui étaient prévus. Christian nous prévient un peu que cela risque d'être un peu la même situation pour l'année qui vient. C'est un débat qu'on a un peu chaque année, donc peut-être qu'il faut le creuser, se demander est-ce qu'on n'arrive pas à réaliser parce que les services, etc..., j'y reviendrai ou est-ce que systématiquement on a tendance à surprogrammer parce que des AP sont en cours, on est obligé de les remettre et puis finalement elles ne se font pas. Quoi qu'il en soit, on a quand même un taux d'investissement, de réalisation de nos investissements, assez faible selon comment on discute, 50 à 60%, et plus faible que les autres collectivités. Je regardais dans le tableau des réalisations, je vois qu'on dépense 100 000 euros pour les investissements culturels. Je me promène dans la ville centre et je me dis certaines fois qu'il y aurait peut-être quand même des besoins. Je vois notre opéra qui pâlit un peu, il y en a plein d'autres. Dans la programmation sportive, je ne prendrais que ces exemples-là, qu'on arrive seulement à réaliser 2,6 millions d'euros sur les 6,8 millions d'euros prévus. Je pense qu'en piscine on est un peu pourvu, mais pour le reste il y a peut-être quand même des clubs qui ont encore des choses à faire et pas tout le monde pour les piscines. J'ai l'impression qu'on est quasiment en situation, non pas dans la BP mais dans les CA, de désendettement. Je pense que ce n'est pas tout à fait le rôle de la métropole. La métropole*

*c'est, on se met tous ensemble pour avoir un moteur plus fort et que cela avance plus fortement. On a déjà eu ce débat, deux explications faisaient jour qui étaient de dire qu'on était un peu sous staffé pour réaliser les choses. Je ne le connais pas dans le détail très sincèrement, mais en tout cas je vois que le service bâtiment a été renforcé, c'est ce que j'ai cru comprendre et j'ai rencontré des personnes, donc cela devrait avancer. Une autre explication avancée par Philippe BRIAND, qui a sa part de réalité aussi, de dire que les communes prévoient des réalisations, puis il y a un abondement qui peut arriver par la métropole ou par la région ou l'État, etc., mais elles ont une difficulté finalement à mobiliser les crédits nécessaires et après à chaque fois on perd un an, etc. Par rapport à cela il faudrait peut-être creuser la question. Christian proposait de faire un audit pour voir ce qui ne va pas chez nous, pourquoi pas ? Cela peut être utile, parce que je pense que cette situation ne doit pas perdurer, ou alors on acte qu'on n'est pas capable de dépenser plus et on arrête de faire des budgets sympathiques à 100 millions d'euros. D'ailleurs, je reconnais qu'on présente des budgets plutôt supérieurs à des villes voisines et de même strate, mais par contre on réalise moins qu'eux, donc il faut peut-être qu'on trouve une norme.*

*Au-delà de cela, pour être positif, je voudrais faire une proposition, Philippe BRIAND sent bien les choses aussi, il faut aller un peu de l'avant, d'ailleurs je trouve que son idée peut être intéressante. Un petit peu dans le même sens, avec une coloration verte ou écologique, est-ce qu'on ne pourrait pas imaginer, puisqu'on n'a pas mis de dotation pour le tramway, de faire une sorte de fonds vert métropolitain qui permettrait justement aux communes d'activer leurs projets dans le domaine de la transition écologique, de la rénovation thermique, des énergies renouvelables. On peut élargir à la définition qui est celle des objectifs du fonds vert de l'État, parce qu'évidemment tout le monde y pense, les performances environnementales, aller jusqu'à l'adaptation aux changements climatiques, voire au cadre de vie, c'est à nous de discuter quelle est la focale qu'on utilise. Cela aurait peut-être du sens de se mettre en phase avec le fonds vert de l'État parce que c'est la même question. Est-ce qu'on ne risque pas sur le fond vert de l'État de faire des demandes et que les communes aient du mal à y répondre parce qu'elles ont une capacité de mobilisation de leur crédit trop faible. Je me disais que puisqu'on ne finance pas le tramway, qui avait une vocation là aussi écologique dans les transports, de dire qu'on met à peu près la même somme, 6 millions, d'un fonds mobilisable par les communes. On l'a déjà fait. Cela a le mérite d'être étudié, mais un droit de tirage, chaque commune a un droit de tirage de 20 euros par habitant, cela fait à peu près 6 millions d'euros ou alors ce sont ceux qui ont des projets qui émargent, on peut inventer toute une série de choses, mais vous voyez un peu l'idée, ce qui permettrait d'accélérer peut-être des projets, de répondre et d'aller chercher le mieux ou le plus possible, je ne sais pas comment on peut dire, les fonds d'État, de mobiliser aussi ce qui est mobilisable au niveau de la région dans le CRST ou dans les programmes de droit commun. Évidemment on hésite à mettre des fonds comme cela qui viennent en soutien, parce que cela fait des mécaniques un peu..., mais là il y aurait un objectif défini entre nous autour de cette transition énergétique ou transition écologique. Cela aurait le mérite de la clarté et on serait quasiment sûr de dépenser quelques millions supplémentaires. Sincèrement, j'ai entendu dans le propos de Philippe un petit peu la même chose, je crois qu'on a les moyens de faire cela. C'est un petit peu bouger dans le budget, mais je crois qu'on a encore le temps de le faire et cela dynamiserait notre métropole.*

Frédéric AUGIS : *Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Thierry.*

Thierry CHAILLOUX : *Juste pour compléter les propos pourtant complet de Jean-Patrick, pour donner des exemples. On est tous d'accord, je pense, dans cette assemblée pour dire que le taux de réalisation est trop faible, il l'était déjà l'année dernière ainsi que les années*

*précédentes, cela a été dit. Je pense que c'est important d'avoir cette notion là parce que, de notre point de vue, on ne peut pas continuer année après année de cette façon. L'idée c'est collectivement, parce que cela concerne tout le monde, les communes dans le cadre de leurs investissements métropolitains et la métropole au sens général, qu'est-ce qu'on fait pour améliorer dès 2023 notre taux de réalisation ? Comment fait-on pour passer de 50 millions d'euros à 65 millions d'euros, 70 millions d'euros ? On ne fera pas cela en un an, cela va se faire sur plusieurs années, mais je pense que collectivement la responsabilité de tracer une direction qui nous permette de mieux réaliser nos investissements et comme cela a été dit, peut-être que cela passe par comprendre pourquoi on n'est pas capable de le faire et comment les services qui travaillent beaucoup au quotidien pour nous tous, comment on fait pour faire en sorte de sortir ces investissements. Pour aller dans le sens de Jean-Patrick par rapport à sa proposition concernant un fonds vert, je pense que dans nos communes on a tous des investissements fléchés pour isoler une école, mettre des panneaux solaires ici, etc., pour travailler à avoir des actions concrètes pour protéger notre envie. Je prends l'exemple de la commune, on a un projet d'isolation d'une école, on était parti sur 1,3 million d'euros d'investissement, compte tenu de l'évolution de l'inflation, du prix de l'aluminium et tutti quanti, on est rendu à 1,9 million d'euros d'investissement. Le dossier est prêt, les travaux sont prêts à commencer et on est dans les starting-blocks, sauf que pour ces 600 000 euros de dépenses supplémentaires on a besoin d'une aide et si on avait une aide très concrète, très rapide, de la part de la métropole pour une partie cela nous permettrait de réaliser très vite, dès 2023, les travaux. C'est pour montrer. Je suis sûr que les collègues autour de la table ont plein d'idées en tête très concrètes sur des problématiques et on peut multiplier les exemples. C'est pour cela qu'à travers cet exemple je veux donner du poids à la proposition qui est faite parce que cela va nous aider dans les communes. Frédéric AUGIS, et cela a été dit, tu as la volonté d'aider les communes et des choses sont déjà faites pour les communes et il faut le reconnaître parce que sans la métropole on n'arriverait pas à avoir des réalisations concrètes. Je pense que pour cette année qui est spécifique et si on veut déjà faire un saut dans la réalisation des investissements, c'est une mesure concrète qui pourrait être appliquée pour le budget 2023.*

Frédéric AUGIS : *Merci Thierry. D'autres demandes ? Patrick.*

Patrick LEFRANÇOIS : *Je ne reviens pas sur ce qui vient d'être dit, je reviens sur le budget, les budgets annexes eau et assainissement. Lorsqu'on a travaillé avec les membres de la commission sous la présidence de Bertrand RITOURET, on avait acté le principe de mettre en place un fonds de solidarité eau. Tu nous as expliqué que le temps de la mise en place il fallait attendre 2024. Je pense qu'au regard des bons résultats affichés cette année sur le budget de l'eau, il serait quand même bien intéressant d'y réfléchir pour le mettre en place par anticipation sur 2023. C'est une demande qui je pense, au regard de la situation, pourrait être la bienvenue dans le budget 2023.*

Frédéric AUGIS : *Bertrand pour la réponse.*

Bertrand RITOURET : *Oui Patrick, effectivement c'est prévu, et c'est prévu début 2023, mais c'est une question juridique et de mise en pratique par les services, cela ne pourra pas être possible avant 2024 parce qu'on a émis le principe de l'idée, mais encore faut-il mettre en place l'habillage juridique qui n'existe pas jusqu'à présent et trouver la bonne solution. Au niveau de la commission lorsque nous avons tous travaillé, les bonnes idées ont fusé de tous les côtés, mais il faut qu'on les habille juridiquement parlant, c'est quelque chose de complexe, c'est pour cela que l'application en 2024 ne peut pas se faire avant, c'est un*

*problème purement matériel. Cela ne change pas les questions de fond puisque dans le principe on l'a déjà actée.*

Frédéric AUGIS : *D'autres demandes d'intervention ? Christophe.*

Christophe BOUCHET : *Merci Monsieur le Président. Je ne sais pas si la solution du mauvais taux de réalisation c'est d'avoir des trucs ou des machins. Je pense que c'est plus fondamental que cela finalement la non-réalisation. D'où provient la non-réalisation ? Cela provient d'un manque d'élan, il n'y a pas suffisamment d'élan. Pourquoi on n'a pas suffisamment d'élan ? Parce qu'on ne sait pas où on va, et on ne sait pas où on va parce qu'on n'a pas de travail, donc c'est assez simple finalement. On attend toujours le projet métropolitain, des dates avaient été fixées, je crois que la dernière était le 15 octobre, et la construction de ce projet métropolitain a été annulé. Je pense que c'est délicat de s'investir, que chacun soit investi, tant les élus que les services, lorsqu'il n'y a pas de projet qui vient véritablement porter cet élan et donc porter la réalisation des différents projets.*

*J'ai juste un autre petit sujet qui est à côté du budget, mais qui ne se retrouve pas dans le conseil métropolitain, mais qui est budgétaire quand même. On a voté une délibération, je n'ai plus la date en tête, mais on pourra la retrouver assez facilement, sur le soutien au sport de haut niveau or on ne met pas cette délibération en œuvre. Ce serait bien qu'on la mette en œuvre parce qu'elle a été mise en œuvre pour différents clubs, le TVB, le handball féminin, etc. Elle n'a pas été mise en œuvre pour le club des Remparts de Tours en hockey sur glace qui répond à tous les critères que nous avons votés dans la délibération, donc aujourd'hui ce qui serait bien c'est de mettre en œuvre cette délibération de façon à ce que les clubs visés par cette délibération, qui est d'ailleurs une bonne délibération et qui est une bonne politique de mon point de vue, soit faite et mise en œuvre pour les Remparts. Je vous remercie.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Laurent Raymond pour une explication sur une petite partie du fonds vert qui va déjà être lancée.*

Laurent RAYMOND : *Je veux bien sur le fonds vert, je vais même vous donner deux ou trois explications sur ce qui est consommé, pas consommé. Effectivement, on n'a peut-être pas été bon en consommation sur l'enveloppe 2, puisqu'on est à peine à 68% de non consommés et on les retrouve finalement dans ce budget. Pour le fonds vert, je ne sais pas s'il faut s'engager sur des perspectives qui ne relèvent pas forcément de nos compétences directes et de s'enkyster sur des accompagnements financiers, quant à l'énergie ou la préservation énergétique des bâtiments, en revanche sur l'éclairage public, qui est une de nos compétences directe et réelle, de l'argent est récupérable auprès de l'État, puisqu'une des intentions fortes présentée par le ministre de la transition énergétique déchu est de dire que l'éclairage public c'est un des leviers majeurs actionné assez rapidement, parce que cette consommation d'électricité que l'on peut préserver pour l'hiver 2024 a de l'importance au gouvernement, il faut absolument qu'on consomme beaucoup moins. La consommation de moins c'est d'agir sur notre éclairage public. On a aujourd'hui un taux de renouvellement de notre éclairage public d'à peine 2%. Il nous faut changer 55 000 points d'éclairage public dans la métropole ce qui représente au bas mot 27 millions d'euros d'investissement à engager, vous imaginez ? À engager si on veut résoudre l'intégralité de ces investissements sur l'éclairage public. C'est une véritable consommation, aussi importante que celle exprimée par Philippe quant à l'eau tout à l'heure. Rénover notre éclairage public, notamment les candélabres les plus énergivores, et bénéficier de l'aide de l'État à travers le Fonds vert, cela serait une économie substantielle à réaliser. On a présenté ce projet en conférence des*

*maires et j'aspire à ce qu'on puisse injecter ou engager beaucoup plus d'investissements qu'on vous a présenté, avec l'ambition d'être porté ou accompagné par l'État pour faire des renouvellements conséquents et significatifs.*

Philippe BRIAND : *Je peux dire un mot ?*

Frédéric AUGIS : *Oui.*

Philippe BRIAND : *Juste pour dire que je souscris tout à fait à ce que tu dis. Je reviens d'un voyage en Afrique. Des milliers et des milliers de candélabres photovoltaïques sont posés, il y en a partout et cela fonctionne très bien. Certes le soleil du Sénégal ce n'est peut-être pas celui qu'on a en Touraine, mais on fait une première lancée cette année d'environ une centaine de candélabres, on va tester en grandeur nature sur des sites, et si cela fonctionne cela mérite un déploiement, et surtout un peu d'aide, parce que c'est quand même onéreux. Finalement cela revient moins cher qu'un candélabre classique, parce que vous n'avez pas tout le dispositif électrique qui est amené au pied, donc des intérêts existent sur ce sujet. Comme quoi quand on se gratte un petit peu le cerveau, on peut trouver des choses tout à fait intéressantes qui évitent les consommations d'énergie et sécurisent les points dans lesquels les gens circulent. Merci en tout cas Laurent de l'aide que tu nous apportes quotidiennement là-dessus.*

Frédéric AUGIS : *Thierry CHAILLOUX, le retour.*

Thierry CHAILLOUX : *Juste un point complémentaire par rapport à ce que Laurent vient de dire puisqu'on en a débattu effectivement. L'importance dans ce dispositif, c'est que l'ensemble des communes de la métropole puisse rentrer dans le dispositif et qu'il n'y ait pas des communes qui soient exclues pour des raisons on va dire d'organisation et d'adhésion à des syndicats intercommunaux.*

Frédéric AUGIS : *Aucun souci là-dessus. Emmanuel DENIS.*

Emmanuel DENIS : *Un mot pour peut-être répondre à Laurent sur le fait que finalement le fonds vert que propose Jean-Patrick sur un moyen de donner plus aux communes pour mettre en œuvre leur transition écologique, je pense que justement l'objet ce n'est pas complètement en dehors et hors sujet des compétences de la métropole, puisqu'on parle de transition écologique. La transition énergétique fait quand même partie des compétences de la métropole, et donc faire bénéficier ce fonds vert aux différentes communes pour que chacune puisse mettre en œuvre, si elles en ont les capacités, plus rapidement la transition énergétique, je pense que cela sera bénéfique à l'ensemble de la métropole. La métropole des maires c'est aussi permettre aux maires de mettre en œuvre leurs investissements plus rapidement sur ces sujets-là, parce que derrière ce sont aussi des baisses, parce qu'à chaque fois c'est pour la plupart, en tous les cas cela peut être d'ailleurs un des critères d'attribution de ce fonds vert, que cela permette des baisses, que ce soit des investissements productifs qui permettent des baisses de charges des communes, ce qui fait que finalement tout le monde en bénéficiera parce que des communes qui ont moins de charges de fonctionnement ce sont des communes plus dynamiques et donc au global une métropole des maires plus dynamique. Je pense qu'on est complètement dans les compétences de la métropole et que ce n'est pas très compliqué puisque, Christian l'a expliqué, on a des financements qu'on n'utilise pas aujourd'hui, alors qu'on est dans une période où on doit accélérer. Philippe a parlé de l'accélération sur le réseau d'eau et il a raison, cela va être*

*une problématique dès cet été. On va encore avoir une grosse sécheresse, on a déjà eu une sécheresse cet hiver, une sécheresse l'été dernier, donc cela ne va faire que s'accroître, il faut accélérer et c'est plutôt bien. Les annonces faites sont plutôt de bon augure. J'ai suivi ces sujets là et effectivement il faut qu'on accélère les investissements sur l'eau. Globalement les investissements dans nos communes sur la transition énergétique, la production d'énergie, ce sont derrière des investissements productifs qui permettront de retrouver dans chaque commune des marges de manœuvre, donc on est clairement dans l'esprit métropolitain qu'on défend tous. Je pense qu'il faut qu'on puisse regarder cela parce que c'est une vraie opportunité dans cette période où on se dit tous, année après année, qu'on a des difficultés à exécuter nos investissements. Je pense que c'est quand même quelque chose qu'il faut regarder pour le budget.*

Frédéric AUGIS : *Je repasse la parole à Laurent parce que je pense que vous êtes d'accord tous les deux.*

Laurent RAYMOND : *Oui, c'est exactement cela. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire Emmanuel, je dis juste qu'au lieu de s'enkyster de nouvelles problématiques faisons d'abord ce que sur quoi nous nous engageons, je parle de l'enveloppe 2, je vous donne à peine 68% de consommation. Attention de s'engager à nouveau, parce qu'on parle quand même d'enveloppe 2 pour le fonds vert, sur des projets qu'on n'arriverait pas forcément à tenir, et mettre des sommes dans le budget qui ne serait pas réalisé et créerait encore un manque à engager dans les exercices suivants.*

Frédéric AUGIS : *Michel SOULAS.*

Michel SOULAS : *Merci Monsieur le Président. Je vais prendre un tout petit peu d'avance sur votre intervention puisque vous avez dit que les questions concernant les lignes 2 et 3 seraient abordées dans le cadre du ROB. Je veux nous rappeler collectivement une date, celle du 31 août 2013, à 13 heures le tramway arrivait place Jean Jaurès. Dans l'euphorie de l'inauguration de cette première ligne, chacun clamait sa conviction d'un déploiement rapide d'un réseau urbain de transport par tramway ralliant les autres villes de la métropole à savoir par ordre alphabétique, Chambray-lès-Tours, La Riche, Saint-Cyr-sur-Loire ainsi Saint-Pierre-des-Corps en s'appuyant sur des équipements structurants. Les hôpitaux de Bretonneau, Clocheville, Trousseau, la place Jean Jaurès, les quartiers de la politique ville, l'aéroport de Tours et la gare TGV avec ses 4 millions de voyageurs chaque année. Bientôt 10 ans après ce 31 août 2013, force est de constater que nous sommes très loin des euphories des premiers jours et cela va rejoindre mon propos avec le débat sur les investissements. Toutes les causes qui permettent d'expliquer ce retard sont, selon l'endroit où on les entend, soient fondées et légitimes, soient partisans. Mais le constat reste le même, les besoins en matière de mobilité métropolitaine ne sont pas suffisamment pris en compte par les politiques publiques, faute d'un projet métropolitain ambitieux. Pourtant, en termes de mode de déplacement, le territoire métropolitain dispose d'un taux important, mais loin d'être des outils de développement nous constatons qu'ils sont parfois devenus, au fil du temps, des prétextes à reporter des décisions. Or, ce dont ont besoin aujourd'hui les habitants, ce sont justement des complémentarités entre tous les moyens de transport collectifs. Il y a donc une vraie urgence à avancer sur ce dossier. J'ajouterais pour finir que les dernières alertes aux risques liés aux particules fines soulignent également l'urgence sur le fait que ces questions de déplacement sont intimement liées à celles de la transition écologique. Merci.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Emmanuel DENIS.*

Emmanuel DENIS : *Juste avant que tu répondes sur l'interpellation de Michel, pour dire à Laurent que l'idée c'est de justement ne pas enkyster la maîtrise d'œuvre métropolitaine, c'est de faire des projets des communes et de faire un fonds de concours pour que les communes réalisent leurs projets plus vite, plus fort, donc ce n'est pas en rajouter à la métropole qui, on le voit bien, à des difficultés sur le taux de réalisation, ce n'est pas ça, c'est justement permettre qu'il y ait des fonds de concours pour les communes. Ce n'est pas enkyster la maîtrise de la maîtrise d'œuvre des métropoles.*

Frédéric AUGIS : *Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Éric THOMAS.*

Éric THOMAS : *Merci Monsieur le Président. Chers collègues, je crois qu'on a un avis un peu unanime sur le constat qui n'est quand même pas exceptionnel en termes de taux de réalisation des investissements. J'ai pris juste le taux de réalisation des investissements sportifs, on est à 38%. Donc oui, bien sûr, je vais dans le sens de l'expression de mes collègues, il faut qu'on invente un fonds vert qui permettra d'aller chercher des crédits d'État et qui permettront à l'ensemble des communes d'engager des dépenses d'investissement. Cela me paraît et cela nous paraît, si j'ai bien compris des interventions de l'ensemble des collègues, aller dans le sens d'une nouvelle dynamique de nos territoires. Qui n'a pas de projet dans sa commune, Thierry, Emmanuel et Philippe l'ont dit, pour apporter une plus-value et consommer à la fois des crédits qui ne se font pas par la métropole, apporter un vrai service et une vraie qualité d'équipement à nos territoires, nos habitants et puis aussi aller chercher des crédits d'État qui aujourd'hui sont loin d'être gagnés. Merci.*

Frédéric AUGIS : *Merci. Y a-t-il d'autres demandes ? Christian GATARD pour la synthèse de la synthèse.*

Christian GATARD : *Merci. Je vais essayer d'être bref. C'est vrai que la discussion a beaucoup tourné autour de ce fameux taux de réalisation. Je peux vous dire que depuis 22 ans que je pratique la métropole, cela a toujours été un peu comme cela. Sur les 22 années, il y a eu deux ou trois années où on a eu un fort taux de réalisation des investissements, mais même dans les premiers mandats le taux de réalisation des investissements était faible et il était d'autant plus faible qu'à l'époque on n'avait pas mis en place les autorisations de programme et les crédits de paiement, c'est-à-dire qu'on inscrivait un programme avec la totalité des crédits au budget sans faire des crédits de paiement étalés sur plusieurs années. Vous vous doutez bien qu'on se retrouvait avec des excédents d'investissement énormes d'une année sur l'autre liés à un taux de réalisation qui n'était pas très bon, à tel point que dans les années 2014 on a même eu un rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui nous a demandé de mettre un petit peu d'ordre dans nos finances parce qu'on se traînait des excédents d'investissement qui faisaient même remettre en cause la sincérité des budgets que nous avons votés. On a donc mis en place les autorisations de programme et les crédits d'investissement dans les années 2014 pour essayer d'améliorer tout cela. Quelques années ont été très bonnes et puis en effet depuis deux ou trois ans, les années de COVID bien entendu n'ont absolument rien arrangé, ce n'est pas très bon, ce n'est pas satisfaisant.*

*Deux questions se posent. Est-ce que lorsqu'on prévoit notre budget on n'a pas les yeux plus gros que le ventre ? Est-ce qu'il y a un problème avec l'intendance qui ne suivrait pas Sur le premier point, est-ce qu'on n'a pas les yeux un petit peu plus gros que le ventre ? Je pense que c'est une question qu'il faut se poser parce qu'on ne mesure pas suffisamment*

*le temps qu'il faut pour réaliser des investissements importants aujourd'hui, parce que ce temps s'est beaucoup rallongé. Le temps de faire un programme, avec de la concertation qu'on ne fait plus aujourd'hui comme on le faisait il y a quelques années, s'allonge et toutes les phases de maîtrise d'œuvre s'allongent. Le temps de faire les appels d'offres pour le choix des entreprises double aujourd'hui, avec une partie des lots qui sont souvent infructueux et qu'il faut relancer. Au total, un projet d'investissement qu'on pouvait mener facilement en un an et demi, deux ans, aujourd'hui il met 3 ans, 4 ans. Ce sont des délais réels que vous connaissez les uns et les autres parce que c'est la même chose dans les communes. Il faut peut-être être plus réaliste quand on programme un investissement en se disant qu'il ne faut peut-être pas trop vouloir afficher politiquement un délai rapide, il faut peut-être tenir compte davantage de la réalité et dans ce cas-là, évidemment, cela ne nous ferait pas forcément inscrire 100 millions d'euros chaque année, cela nous en ferait peut-être inscrire que 80 ou 85 et avec 80 ou 85 évidemment que le taux de réalisation serait à 70%, 75%.*

*L'autre question qui se pose, est-ce qu'il y a un problème d'intendance qui ne suit pas à mon avis ? À mon avis non parce qu'on a bien renforcé les effectifs, notamment dans les infrastructures. S'il y a un problème où l'intendance ne suit pas, je dirais que c'est plus au niveau de l'enveloppe 2 des communes. Il faut le reconnaître depuis le transfert de la compétence voirie en 2017. C'est pour cela que j'avais dit qu'il faudrait certainement peut-être faire un audit sur la question parce qu'il y a un problème, on voit bien que l'intendance ne suit pas dans la relation qui existe entre la métropole et les communes. Je ne vais pas développer le sujet, mais je veux simplement le pointer. Ce sont les causes.*

*Après les pistes de réflexion, est-ce qu'il y a des solutions pour améliorer, au-delà de baisser les prévisions, le taux d'investissement ? À mon avis il y en a plusieurs. Je vais me situer uniquement d'un point de vue strictement vision financière du budget de la métropole. Dans les prochaines années, cela aurait pu se faire dès cette année en 2023, il y a le projet du tramway qui va permettre d'augmenter le taux de réalisation des investissements parce qu'il sera nécessaire de verser des subventions d'investissement chaque année au SMT. Une subvention ne met pas un an et demi ni trois ans à se faire, c'est quelque chose qui est voté. Vous pouvez donc être certains que lorsque les travaux du tramway seront enclenchés, avec les subventions qu'on inscrira au budget, le taux de réalisation sera de 100% du versement de la subvention.*

*Aujourd'hui un autre sujet coûte très cher à la métropole, ce sont les déchets, les ordures ménagères. Le taux exponentiel de la taxe sur l'enfouissement des déchets que nous fait payer d'État est effrayant. Si on ne fait rien, si on n'avance pas dans ce domaine, cela va mettre en péril les finances de la métropole et en tout cas cela va faire augmenter dans des proportions énormes la taxe sur les ordures ménagères. Il y a donc besoin d'investir, avec des modalités à définir, pour un instrument de traitement des déchets.*

*Des investissements pourraient, comme vous l'avez dit d'ailleurs les uns et les autres, générer des économies importantes de fonctionnement. Je vais citer deux exemples. Le premier exemple, beaucoup de locaux administratifs sont loués à la métropole. Cela nous coûte très cher en location et en frais de fonctionnement tous les ans. Si on investissait pour avoir des bâtiments métropolitains avec propriété de la métropole, on réaliserait des économies importantes de fonctionnement, ce sont des investissements. Un autre exemple, on a des équipements mis à disposition d'associations qui nous coûtent très, très cher. Je pense à la Camusière à Saint-Avertin. L'énergie coûte très, très cher. On aurait des locaux moins énergivores, là en plus ce sont des locaux mis à disposition d'associations, je pense qu'on réaliserait d'une pierre deux coups, un investissement et d'autre part des économies de fonctionnement. Je dis cela en plus des pistes que vous avez suggérées les uns et les*

*autres, bien entendu. Voilà ce que je pouvais vous dire en complément de mon intervention précédente.*

*Frédéric AUGIS : Merci Christian. Au moment du ROB, vous avez vu qu'on va moins donner au SMT, puisque nous sommes encore dans les études en cours sur la ligne 2. Ce sont des études techniques d'insertion sur le boulevard Jean Royer, place de la Liberté, Grammont, la reprise dans la zone des casernes et sur la ligne pour le BHMS. On est sur une étude d'exploitation de la ligne 2 par le boulevard Royer ainsi que la ligne 3 par Vaillant/République. On est sur les études d'exploitation, comment on peut faire ? La mise à jour des grands chiffres caractéristiques du projet, c'est bien sûr le nombre de voyages, la fréquence, sa longueur, la vitesse commerciale, c'est tout cela qui est en cours. La poursuite du diagnostic fonctionnel des usages, des espaces concernés, commerces, grands projets, habitants. Le diagnostic archéologique bien évidemment, parce qu'il faut bien savoir ce qu'il y a en dessous. Les démolitions acquisitions continuent. À travers les communes des stands d'informations dans les villes traversées ont été réalisés. Cette année, l'action de dialogue avec les populations, le choix définitif du tracé et le choix d'exploitation, l'arrêt du coût du projet, dont le matériel roulant bien évidemment et l'établissement du nouveau réseau Tram/Fil Bleu à l'échéance de la deuxième ligne de tramway. Sur la ligne 3, reprendre en totalité bien sûr en lien avec le projet autour de la gare de Saint-Pierre-des-Corps et Rochepinard. Autour de la ligne 3, comme je vous l'ai dit, tout ce qui est autour de Vaillant. Sur les études réalisées à Saint-Cyr-sur-Loire, c'est l'approfondissement par la rue des Mûriers. Voilà les grandes lignes de ce que l'on peut dire sur l'aspect mobilité.*

*Pour finir sur le ROB, au-delà de vous remercier tous pour vos contributions, et on voit bien que le fonds vert est attendu et on va le lancer pour qu'il soit concret, mais la difficulté je pense, cela a été soulevé, c'est la longueur administrative que l'on a. Entre le moment où on annonce un projet et le moment où on peut réaliser, le rétroplanning ne nous amène pas sur une année comptable et on prend plus de temps. La concertation dure plus longtemps. C'est important, et c'était la première intervention de Madame Schaller, que chacun comprenne aussi pourquoi on fait des travaux. Si je parle de voirie pour parler de voirie, finalement quand on met la couche de roulement c'est la fin de l'aventure, mais avant ce sont les réseaux qu'on a enfouis, on a redimensionné parce que nos villes évoluent. On en revient à comment faire pour que certains quartiers qui ont beaucoup plus d'habitations, et avec aussi les épisodes d'orage où on voit qu'on a un afflux d'eau très rapide qui amène des inondations chez les habitants, donc il faut recalculer tout cela, et donc on met beaucoup plus de temps. C'est vrai que les projets sont peut-être longs à être mis en œuvre mais ils sont aboutis et je remercie les services. On pourrait sûrement dérouler beaucoup plus de bitume mais pour quoi faire, si c'est juste pour ne pas traiter tous les problèmes connexes. On sait tous dans nos communes, concernant la voirie, qu'on n'a pas toujours eu des taux de réalisation finalement qui n'étaient pas toujours à la hauteur de ce que l'on voulait. On a transféré à la métropole ce faible taux de réalisation les uns et les autres donc c'est un aspect qu'il faudra faire évoluer, mais on va le faire évoluer quand même gentiment.*

*Concernant les projets, on verra bien à l'été tous les projets qui n'ont pas été lancés et on pourra en désinscrire pour inscrire sur le fonds vert, si la réalisation est au rendez-vous, c'est-à-dire qu'on fasse une opération vérité, qu'on recalibre des budgets au fur et à mesure de l'année. Christian et les services sauront très bien faire, et on aura un taux plus efficient parce qu'on va aussi répondre aux besoins. Après à chaque commune d'amener les projets, qu'ils soient prêts à sortir. Il faut qu'on fasse tous un travail collectif autour de cela pour que cela ait fière allure.*

*Je n'ai pas eu d'autres demandes particulières. Le renouvellement sur, bien sûr l'eau potable. Tu as raison Philippe, on va essayer d'aller plus vite, mieux et regarder là aussi ce qu'il faut*

*investir pour avoir moins de déperdition. Un travail a été fait sur les services. Il faut aller plus vite et plus fort.*

*J'entends ici ou là que sur la mobilité il n'y a pas de projet au-delà du tramway. Le projet RER où on s'est tous mobilisés pour être candidat, ce n'est pas un projet d'ampleur métropolitaine ? Je crois que si parce que si, parce que si on arrive demain à permettre à des habitants qui n'habitent pas la métropole, non pas de venir sur des parkings relais qu'on n'arrivera jamais à dimensionner suffisamment, mais d'avoir un cadencement suffisant sur 15 ans et que finalement la voiture ne rentre même pas dans la métropole, on aura à gagner. C'est un projet qui va au-delà d'un dossier métropolitain, c'est au niveau départemental et régional. Je salue la région qui tout de suite nous a dit qu'elle rentrait avec nous dans l'aventure. Vous voyez que c'est un projet qui tient déjà la route, il faut juste qu'on soit retenu, mais j'ai cru entendre qu'il y avait 100 milliards qui avaient été promis et que ce n'était plus 10 métropoles qui pouvaient être RER mais 12. On va donc considérer que le travail effectué par Emmanuel DENIS, la région, l'ensemble des intercommunalités peut payer demain et ce n'est quand même pas un projet anodin. On peut regarder tout ce qui ne va pas, c'est facile. On peut aussi regarder tout ce qui avance et tout ce qui a déjà été réalisé par cette métropole. Lorsque je voyage, je m'aperçois que dans d'autres métropoles il n'y a pas toujours tous ces projets en cours et toutes ces réalisations au service des communes. Le budget a été aussi construit par Christian, que je remercie, pour aider aussi bien en fonctionnement les communes, parce qu'on voit bien qu'une difficulté existe aujourd'hui et la commune est le parent pauvre des collectivités locales, plus d'évolution financière facile, beaucoup de charges sont remises sur les communes et peu de marge de manœuvre. Nos ressources humaines dans toutes nos communes sont une richesse parce que c'est ce qui fait qu'on évite une fracture vis-à-vis de nos populations. Le dernier lieu où on va lorsqu'on a un problème, ça encore, ça reste le dernier lieu. C'est la commune donc il faut aider les communes. Il y aura à travers ce fonds vert plus d'investissements vis-à-vis des communes. C'est vrai qu'on peut aussi regarder par rapport à l'isolation des écoles, à ces poumons verts dans les cours de récréation comme dans beaucoup de communes, dont la mienne à Joué-lès-Tours où on fait des îlots de fraîcheur pour nos cours de récréation. On peut donc aussi aller très rapidement sur certains investissements dès cette année avec des marqueurs métropolitains. Voilà ce que je voulais vous dire et je vous remercie vraiment de tout ce qui a été apporté après le très grand travail de Christian.*

*On prend acte de ce rapport d'orientations budgétaires et je vous en remercie. Christian toujours.*

Christian GATARD : *La délibération suivante à plus un caractère très technique.*

Christine BLET : *S'il vous plait.*

Frédéric AUGIS : *Pardon, je ne vous avais pas vue, excusez-moi Madame.*

Christine BLET : *Non, c'est normal, j'ai levé la main vraiment juste avant la fin de votre intervention. Avant qu'on entame le point suivant et à la fin de ce débat d'orientations budgétaires, j'aurais souhaité faire une remarque par rapport à un fait qui nous a été rapporté par la presse, et qui concerne l'aéroport Tours Val de Loire, où il y a eu une grande communication de faite sur le fait qu'EDEIS et l'aéroport Tours Val de Loire étaient honorés d'avoir reçu le label d'Aéro Biodiversité qui vient récompenser un engagement en faveur du développement de la faune et de la flore de l'aéroport. Évidemment on peut s'en féliciter. Si biodiversité nous avons, c'est parce qu'il y a des terres et des abris de proximité, et l'étude compte, mais n'observe probablement pas l'affolement des espèces lorsqu'un avion décolle.*

*Par-delà cela, là où je veux en venir, c'est que lorsqu'on veut communiquer sur l'aéroport, on a de la communication positive. Il y a une communication que nous n'avons pas au sein de cette instance et pour laquelle il y a un silence parfois assourdissant, qui concerne la fin de la DSP. Pour quelle raison j'interviens maintenant ? J'interviens maintenant puisque nous venons parler d'orientations budgétaires, nous arrivons à la fin d'une délégation de service public concernant l'aéroport. À la fin de cette délégation fin 2023, nous allons devoir renégocier un certain nombre de choses pour une dizaine d'années. Je suis étonnée de ce silence et de l'absence de débat concernant ce sujet. Avant d'engager considérablement et durablement nos finances, nous pensons qu'il serait intéressant de faire un bilan sur cette DSP. Un rapport a été réalisé par la Cour des comptes, rapport que nous connaissons pour la plupart d'entre nous et heureusement qu'il existe, cela nous permet de savoir ce qui peut être considéré comme étant des points d'avantage pour cet aéroport et au contraire comme étant des points de faille. Quelles dispositions ont été mises en place depuis le rapport de la Cour des comptes. Nous devons tirer des conclusions d'une délégation de services publics qui a été citée ? Nous devons tirer des conclusions d'une délégation de service public qui a été citée comme étant anormalement déséquilibrée aux dépens des collectivités et donc au seul bénéfice exagéré d'EDEIS, et de Ryanair soit dit en passant. Nous ne constatons aucune transparence par rapport à cette DSP. À l'heure où il y a un débat d'orientations budgétaires, quelles vont être les conditions des financements de la prochaine DSP pour Tours Métropole Val de Loire ? En clair, ma requête là ce soir c'est d'une part de réaffirmer que les Tourangeaux ont davantage besoin d'une étoile ferroviaire que d'un aéroport, cela fait le lien avec le sujet précédent, mais ma requête concerne la sollicitation d'une réunion ou d'une instance qui pourrait être une commission générale avant le vote du budget concernant le point sur l'aéroport et son bilan, ce qui nous permettra de voir quelles sont les orientations, quels sont vos choix en la matière, car nous savons que cela pèse lourd tant d'un point de vue budgétaire que d'un point de vue de bilan écologique, même si on s'honore de voir encore des oiseaux voler autour de l'aéroport. Je vous remercie.*

Frédéric AUGIS : *Merci à vous. Bruno FENET.*

Bruno FENET : *Je me doutais qu'on allait parler de l'aéroport aujourd'hui, cela aurait été je pense anormal qu'on ne le fasse pas. Je voulais saluer d'ailleurs Monsieur DAYAN, je ne sais pas s'il nous a quittés, qui était le premier président du SMADAIT lorsque le SMADAIT été créé je crois dans les années 2010/2011. Bien sûr on a une procédure de DSP en cours puisque, vous venez de le dire, celle-ci se termine le 31 décembre 2023. Je peux vous dire que deux candidats ont répondu, que la procédure est en cours. Je vous rappelle aussi que tout est très clair. Une instance existe, le SMADAIT, composée de 9 personnes, 3 représentants de la région, 3 représentants du département et 3 représentants de la métropole. Les choses se font en toute transparence lors des conseils syndicaux et dans l'ordre. Actuellement on reçoit les dossiers. Les dossiers finalisés doivent arriver pour le 15 mars et le choix doit être fait avant l'été, c'est-à-dire que la décision sera prise avant l'été, avec les orientations qui sont celles des 3 partenaires bien sûr. Les perspectives aéronautiques, maintenir la vocation de transport de passagers, on ne va pas se mentir, vous le savez bien, d'ailleurs le dernier rapport du CESER a préconisé de passer de 200 000 passagers actuellement à 400 000 passagers, voire 500 000. Je ne fais que vous rapporter ce rapport. À terme bien sûr le SMADAIT c'est de ne plus solliciter les collectivités. Vous savez que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021, nous sommes propriétaires d'un espace de 220 hectares qui nous a été donné par l'État, mais je vous rappelle aussi que cet espace nous a été cédé sans eau, sans électricité et pratiquement sans route. On est en train de mettre de l'ordre et on l'a dit précédemment lors de la discussion, cela ne se fait pas en claquant des*

*doigts. Aujourd'hui les travaux cela prend du temps et c'est beaucoup de travail. Effectivement, l'objectif à terme est de ne plus solliciter les collectivités, donc cela passe par une autonomie financière possible, avec des actions de développement économique d'une partie du foncier où c'est possible, de la location des bâtiments et des hangars existants puisqu'on a aussi de quoi loger quelques entreprises qui pourraient venir, quelques belles entreprises. L'installation du système de récupération d'énergie. On a aussi quelques hectares de photovoltaïque à mettre en place, on y a travaillé, on est entre 8 et 10 hectares aujourd'hui repérés. Le développement de l'activité commerciale qui n'est pas un secret, on l'a toujours dit. On a la chance d'avoir un bel aéroport, un bel outil pour notre développement économique et touristique. Je rappelle qu'effectivement nous apportons des contributions financières pour le fonctionnement tous les ans, mais il y a aussi un retour, j'ai eu l'occasion de le dire par rapport aux retombées économiques touristiques. Un rapport de la Chambre Régionale du Tourisme nous dit que 30% des passagers viennent pour visiter, cela fait un retour d'environ 20 millions d'euros pour le territoire sur un investissement de 2 millions d'euros par an. Tout est clair et les discussions ont lieu bien sûr autour de la table entre les membres du syndicat de l'aéroport. Je vous rappelle aussi, puisque c'est le moment d'annoncer des chiffres, que par exemple en 2022 sur les 226 transplantations d'organes réalisées, 216 vols spéciaux ont concerné l'hôpital et le CHRU.*

Annaëlle SCHALLER : *Merci pour ces précisions concernant le devenir de cet aéroport. Effectivement, Monsieur FENET, tout est clair, tout est absolument clair, limpide. Antonio GUTERRES disait il y a quelques mois « nous sommes sur une autoroute vers l'enfer climatique, avec le pied toujours sur l'accélérateur » et je suis ravie que la métropole, au lieu d'un peu ralentir, va finalement passer la quatrième, la cinquième et maintenant la sixième, certaines voitures le permettent, vers l'enfer climatique qui dit qu'en hiver 2023 nous avons une sécheresse, tout va bien Madame la Marquise. Nous allons doubler, voire tripler, les passagers via l'aéroport. J'entends qu'on peut faire toujours pareil, sauf que l'heure est plus que grave et que nous avons quelques années pour réduire nos émissions de CO<sup>2</sup>, mais non, au lieu de les réduire on va juste les multiplier. Vous allez me dire qu'il n'y a pas que l'aéroport dans la vie, oui, sauf que pendant ce temps les investissements nécessaires, à mon goût, n'avancent pas assez vite. Le schéma métropolitain cyclable notamment avance, mais trop doucement à mon rythme et sincèrement c'est toujours aussi déprimant, mais tout est bien clair, nous accélérons avec le pied sur l'accélérateur vers l'enfer climatique et je vous remercie pour toutes et tous.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Madame BLET.*

Christine BLET : *Je voulais simplement maintenir notre demande de commission générale concernant l'aéroport avant le prochain budget, et surtout avant que la décision de changement de DSP soit prise dans la mesure où nous avons des questionnements pour lesquels effectivement nous n'avons pas de retour ce soir de manière précise. C'est une demande que nous, nous maintenons.*

Frédéric AUGIS : *Je l'ai entendue. Sur le fait qu'on n'en parle jamais, un COPIL a eu lieu avec à la fois la région, le département, la métropole, les communes concernées et les élus métropolitains. Je crois que tout le monde était représenté. J'entends votre point de vue. Je ne le partage pas sur le fait qu'on fasse en catimini ou sans en parler à personne. Je crois que toutes les personnes conviées sont venues, et j'avais passé un très bon après-midi de travail autour du COPIL de l'aéroport la dernière fois et dans lequel chacun avait pu s'exprimer sur les différentes évolutions que l'on pouvait avoir sur ce foncier, et également*

*la façon dont il fallait bien prendre en considération vraiment toutes les problématiques. Je vous repasse la parole.*

Christine BLET : *Une dernière prise de parole me concernant sur ce sujet, qu'il n'y ait pas de malentendu. Notre questionnement est vraiment fondé sur le rapport de la Cour des Comptes qui nécessite forcément de notre part, de la part de toutes les collectivités locales, de se poser des questions sur comment remédier à ce qui avait été pointé dans ce rapport de la Cour des Comptes, c'était simplement cette précision qui me semble quand même importante dans la mesure où ce rapport citait un certain nombre de déviations, de choses qui étaient de mon point de vue, de notre point de vue, inquiétante d'un point de vue collectivité territoriale.*

Frédéric AUGIS : *Monsieur FENET.*

Bruno FENET : *Je vous entends bien. Effectivement ce rapport est paru l'été dernier et concernait la période depuis la création jusqu'en 2020. Je suis président du SMADAIT depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et toute l'année 2021 j'ai travaillé avec la Chambre Régionale des Comptes justement sur ce dossier. J'ai pris la suite d'Emmanuel DENIS sur ce dossier. On travaille effectivement avec précision sur la recommandation de la Cour des Comptes, et cela nous aide effectivement à établir la future DSP pour être dans les clous par rapport à ce qui est préconisé. Effectivement, je suis d'accord avec vous, on nous a mis en évidence certains petits problèmes mais aujourd'hui on y remédie, et en particulier par rapport au délégataire. On a pratiquement récupéré en totalité sur 2021-2022 la somme annoncée et ce sera finalisé en 2023.*

Frédéric AUGIS : *Oui.*

Elise PEREIRA-NUNES : *Je veux juste savoir si on pourrait avoir accès en détail de ces bénéficiaires de 20 millions d'euros dont vous parlez, qu'on puisse avoir le détail de quel type de bénéficiaire, du nombre d'entrants et de sortants, de quel pays d'origine viennent les voyageurs qui arrivent sur le territoire pour le tourisme au grand public, parce que je pense cela pourrait être intéressant de voir quels autres aéroports auraient pu amener ces touristes sur notre territoire, peut-être aussi avec des offres ferroviaires intéressantes, puisqu'on sait qu'on a Nantes à proximité, Châteauroux, Poitiers et Orly. C'est peut-être que la question de l'offre TGV est vraiment à remettre sur la table.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Christian GATARD.*

**Le Conseil métropolitain prend acte.**

---

## **C\_23\_02\_27\_012- FINANCES - ADHESION AU DISPOSITIF DE SYNTHESE DE LA QUALITE DES COMPTES ET DETERMINATION DES CONDITIONS DE SA MISE EN OEUVRE**

---

Convocations adressées le mardi 21 février 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 77

Nombre de délégués votants : 86

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### **Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Filipe FERREIRA-POUSOS, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Iman MANZARI, Anne BLUTEAU, Stéphane HOUQUES, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédérique BARBIER, Pierre-Alexandre MOREAU, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Fanny PUEL.

### **Titulaires absents excusés :**

Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Valérie JABOT a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Marie QUINTON, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Affiwa METREAU, Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Martin COHEN, Christophe BOUCHET.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

La synthèse de la qualité des comptes est l'un des dispositifs alternatifs à la certification des comptes prévu par l'article 110 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Il s'agit d'un examen, mené par le comptable ou le conseiller aux décideurs locaux, de la qualité des comptes clos d'une collectivité, qui met en exergue les points positifs et les points négatifs, et s'attache à en expliquer les enjeux et dans la mesure du possible, à proposer une démarche de progrès.

Elle porte exclusivement sur la qualité comptable; elle n'aborde ni la gestion, ni les éléments d'analyse financière.

La présentation jointe de ce dispositif en détaille le contenu et fait état des retours d'expérience de la campagne 2022.

Il est proposé d'adhérer à ce dispositif qui ne peut que nous amener à améliorer la qualité de la tenue des comptes de Tours Métropole Val de Loire et de retenir les modalités de mise en œuvre suivantes :

- 1) Réalisation d'un rapport normé, sur la qualité des comptes par le comptable ou le conseiller aux décideurs locaux (CDL),
- 2) Présentation orale de ce rapport par son auteur, devant les membres de la commission des finances, au moment de l'approbation des comptes,
- 3) Envoi préalable du rapport normé aux membres de la commission des finances avec le dossier qui leur est transmis pour l'adoption du compte administratif,
- 4) Ouverture du débat entre membres de la commission des finances à la suite de la présentation orale par le comptable ou le conseiller aux décideurs locaux et sans participation de sa part.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu l'article 110 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 13 février 2023,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 13 février 2023,

- **DECIDE** d'adhérer au dispositif de synthèse de la qualité des comptes ;
- **ADOpte** les conditions de mise en œuvre telles qu'exposées ci-dessus.

*Christian GATARD : Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues la délibération est un peu technique puisqu'il s'agit de vous proposer d'adhérer à un dispositif de synthèse de la qualité des comptes de la métropole et de détermination de ses conditions de mise en œuvre. C'est une nouvelle disposition légale. Je vous encourage très fortement à adhérer à ce dispositif. Ce sont des audits, non pas de jugement de notre politique budgétaire, mais uniquement de la qualité de tenue de la comptabilité de la métropole, effectuées par l'État.*

*Frédéric AUGIS : Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_23\_02\_27\_013- FINANCES - CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE - ATTRIBUTION DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS DES COMMUNES MEMBRES DE LA METROPOLE ET DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS DES COMMUNES DE 3500 HABITANTS ET MOINS**

---

Convocations adressées le mardi 21 février 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 77

Nombre de délégués votants : 86

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Filipe FERREIRA-POUSOS, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Iman MANZARI, Anne BLUTEAU, Stéphane HOUQUES, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédérique BARBIER, Pierre-Alexandre MOREAU, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Fanny PUEL.

**Titulaires absents excusés :**

Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Valérie JABOT a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Marie QUINTON, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Affiwa METREAU, Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Martin COHEN, Christophe BOUCHET.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

La commune de Chanceaux-sur-Choisille sollicite l'attribution de 2 fonds de concours de la Métropole :

- 1- Le fonds de soutien aux projets des communes membres de la Métropole

Le Conseil métropolitain a approuvé le 27 mai 2021 les termes du nouveau Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) pour la période 2021-2027. Celui-ci constitue le cadre financier de l'intervention de la région Centre-Val de Loire sur le territoire métropolitain, par un soutien financier aux projets portés par la Métropole et par la ville de Tours.

Ce nouveau contrat se fonde sur une stratégie différente du précédent, en concentrant les interventions de la Région sur des projets très structurants et contribuant particulièrement aux transitions écologiques et énergétiques.

De ce fait, à l'exception de la ville de Tours, signataire du contrat, le nouveau CRST ne comprend pas de volet communal. Or, la constitution de la Métropole repose sur un esprit de solidarité et une importance particulière aux projets de proximité développés par les communes.

C'est pourquoi, de manière à ce qu'elles ne soient pas pénalisées, un nouveau dispositif de fonds de concours a été créé pour la période 2021-2026, dénommé « *fonds de soutien aux projets des communes membres de la Métropole* » d'un montant de 10 898 698€.

Un règlement fixe en premier lieu les thématiques des projets éligibles, qui doivent concerner le développement économique, l'amélioration du cadre de vie et des services offerts aux habitants, l'aménagement d'espaces et d'infrastructures publics et/ou des projets liés aux transitions écologiques et énergétiques.

Le droit de tirage de la commune de Chanceaux-sur-Choisille s'élève à 255 780€.

## 2- Le fonds de soutien aux projets des communes de 3500 habitants et moins membres de la Métropole

Le pacte fiscal et financier entre la Métropole et ses communes membres adopté le 28 mars 2022 prévoit la création d'un nouveau dispositif de fonds de concours, dénommé « *fonds de soutien aux projets des communes de moins de 3.500 habitants membres de la Métropole* ».

La création de ce dispositif spécifique vise à :

- renforcer la capacité d'investissement peu élevée de ces communes,
- ou contribuer à la réalisation de travaux supplémentaires par la Métropole sur ces territoires communaux.

Un règlement fixe en premier lieu les thématiques des projets éligibles qui doivent concerner le développement économique, l'amélioration du cadre de vie et des services offerts aux habitants, l'aménagement d'espaces et d'infrastructures publics et/ou des projets liés aux transitions écologiques et énergétiques.

Chaque commune dispose d'un droit de tirage maximum de 50 000 euros pour la période 2022-2026.

S'agissant de fonds de concours, les montants attribués ne pourront excéder la part du financement assurée, hors subventions, par la commune de Chanceaux-sur-Choisille.

Le projet à financer concerne la création d'un accueil de loisirs sans hébergement et d'un relais petite enfance en cœur de bourg rue des Guessières.

Ce nouvel équipement sera installé dans la grange du Prieuré avec une extension au sud et sera à proximité immédiate de l'école et de la future bibliothèque. Il s'accompagnera d'aménagements extérieurs.

Le projet s'inscrit dans une conception bioclimatique et aura recours aux énergies renouvelables.

Il sera construit avec des matériaux biosourcés majoritairement en bois et sera labellisé passiv'haus :

- les éléments de structure seront en bois
- les isolants seront en paille et laine de bois
- les menuiseries intérieures et extérieures seront en bois
- les bardages extérieurs seront en bois
- les faux plafonds seront en laine de de bois compressée

Les 2 droits à tirage seront utilisés en totalité pour cette opération.

Commune	Objet	Montant opération HT	Subventions sollicitées et autres recettes	Reste à charge commune hors subventions	FDC sollicité	% FDC dans reste à charge commune
Chanceaux-sur-Choisille	Création ALSH et relais petite enfance	5 060 027€	280 200€	4 779 827€	50 000€ FDC communes 3500h et moins 255 780€ Fonds de soutien aux projets des communes membres	6.4%

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du 6 septembre 2021 et du 23 mai 2022 relatives à la création et au règlement d'un fonds de soutien aux projets des communes membres de la Métropole ainsi qu'à sa modification,

Vu les délibérations du 23 mai 2022 et du 27 juin 2022 portant sur la création et les règles du fonds de soutien aux projets des communes de moins de 3 500 habitants ainsi qu'à sa modification,

Vu les règlements du fonds de soutien aux projets des communes membres de la Métropole et du fonds de soutien au communes de 3500 habitants et moins membres de la Métropole,

Vu le dossier de demande de fonds de concours déposé le 31 octobre 2022 par la commune de Chanceaux-sur-Choisille, déclaré complet,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 13 février 2023,

- **ACCORDE** un fonds de concours de 50 000€ à la commune de Chanceaux-sur-Choisille au titre du fonds de soutien aux projets des communes de 3 500 habitants et moins ;

- **ACCORDE** un fonds de concours de 255 780€ au titre du fonds de soutien aux projets des communes membres de la Métropole ;

- **DIT QUE** le montant total des fonds de concours pour cette opération n'excède pas 50% de la part du financement assurée, hors subventions, par la commune :

Commune	Objet	Montant opération HT	Subventions sollicitées et autres recettes	Reste à charge commune hors subventions	FDC sollicité	% FDC dans reste à charge commune
Chanceaux-sur-Choisille	Création ALSH et relais petite enfance	5 060 027€	280 200€	4 779 827€	50 000€ FDC communes 3500h et moins 255 780€ Fonds de soutien aux projets des communes membres	6.4%

- **PRECISE QUE** les demandes de versement devront respecter les règles fixées dans les règlements de ces fonds approuvés par le Conseil métropolitain.

Christian GATARD : *J'ai évoqué précédemment deux fonds de concours. Le premier est le soutien aux communes dans le cadre de l'ancien contrat avec la région, d'un montant de 10,8 millions d'euros. Un second pour les communes de 3 500 habitants et moins. La commune de Chanceaux-sur-Choisille souhaite utiliser son droit de tirage sur ces deux fonds de concours pour réaliser un projet qui vous est décrit dans le document, c'est la création d'un NLSH et d'un relais de petite enfance pour un montant de 5 millions d'euros. Les subventions sollicitées représentent un montant de 280 000 euros qui serait versé par la métropole.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

Convocations adressées le mardi 21 février 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 76

Nombre de délégués votants : 86

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Filipe FERREIRA-POUSOS, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Iman MANZARI, Stéphane HOUQUES, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédérique BARBIER, Pierre-Alexandre MOREAU, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Fanny PUEL.

**Titulaires absents excusés :**

Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Valérie JABOT a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Affiwa METREAU, Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Martin COHEN, Christophe BOUCHET.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le Plan Local d'Urbanisme de Ballan-Miré a été approuvé par délibération municipale du 19 octobre 2012.

Il a fait l'objet :

- d'une modification simplifiée n°1 approuvée par délibération municipale du 12 avril 2013,
- d'une modification n°2 approuvée par délibération municipale du 2 juillet 2015,
- d'une modification simplifiée n°3 approuvée par délibération municipale du 13 octobre 2016,
- d'une modification n°4 approuvée par le Conseil métropolitain le 24 avril 2017,
- d'une modification n°5 approuvée par le Conseil métropolitain le 29 janvier 2018,

- d'une modification simplifiée n°6 approuvée par le Conseil métropolitain le 25 février 2021.

Par courrier du 18 octobre 2018, Monsieur le Maire de Ballan-Miré a sollicité le Président de la Métropole pour engager une procédure de modification n°7 de son PLU avec pour objectif, d'ouvrir à l'urbanisation une partie de la zone d'activités de Carrefour-en-Touraine afin d'y accueillir des entreprises.

L'ouverture à l'urbanisation d'une zone nécessite le recours à une procédure de modification du PLU qui a été prescrite par délibération métropolitaine du 1<sup>er</sup> février 2019, justifiant de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone d'activités économiques de Carrefour-en-Touraine au regard des capacités d'accueil de la Métropole en matière de foncier à vocation économique.

Le projet de modification n°7 du PLU de Ballan-Miré a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas auprès de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) qui a décidé en date du 24 octobre 2019, de ne pas le soumettre à évaluation environnementale.

Le dossier de projet de modification n°7 du PLU de Ballan-Miré a ensuite été notifié aux personnes publiques associées suivantes :

- Ville de Ballan-Miré,
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- Chambre de Commerce et d'Industrie,
- Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire,
- Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle,
- Syndicat des Mobilités de Touraine,
- Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
- Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire,
- Conseil régional Centre-Val de Loire,
- Préfecture d'Indre-et-Loire,
- INAO.

Les personnes publiques associées ayant reçu notification et ayant rendu un avis sont les suivantes :

- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat en date du 16 décembre 2019,
- l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) en date du 16 décembre 2019,
- le Conseil Départemental en date du 19 décembre 2019,
- la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) en date du 16 janvier 2020.

Après notification aux personnes publiques associées, le projet de modification n°7 du PLU de Ballan-Miré a été soumis à enquête publique du 13 octobre au 14 novembre 2022 conformément à l'arrêté n°2022/96 du 12 septembre 2022.

M. Pierre TONNELLE, commissaire-enquêteur désigné par décision du Tribunal administratif d'Orléans en date du 2 mars 2020 a conduit l'enquête publique et recueilli les observations du public, notamment lors des trois permanences qui se sont tenues les 14 octobre, 3 novembre et 14 novembre 2022.

Au total, 7 contributions ont été comptabilisées par le commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur, dans son rapport et ses conclusions motivées remis le 5 décembre 2022, a émis sur le projet de modification n°7 du PLU, un avis favorable et sans réserve.

Pour tenir compte des observations du public, retranscrites dans le procès-verbal des observations ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, il est proposé d'apporter au projet de modification n°7 du PLU des adaptations mineures telles qu'elles figurent au tableau des modifications joint en annexe.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-36 à L.153-44, R.151-5,

Vu le plan local d'urbanisme de Ballan-Miré approuvé le 19 octobre 2012,

Vu le courrier du Maire de Ballan-Miré en date du 18 octobre 2018, décidant de solliciter Tours Métropole Val de Loire en vue de la mise en œuvre d'une procédure de modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme de Ballan-Miré,

Vu la délibération métropolitaine du 1<sup>er</sup> février 2019 prescrivant la modification n°7 du PLU de Ballan-Miré et justifiant de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone d'activités économiques de Carrefour-en-Touraine,

Vu la décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale du 24 octobre 2019 décidant de ne pas soumettre à évaluation environnementale la procédure de modification n°7 du PLU de Ballan-Miré,

Vu les avis des personnes publiques associées sur le projet de modification n°7 du PLU,

Vu les résultats de l'enquête publique qui s'est tenue du 13 octobre au 14 novembre 2022,

Vu le rapport, les conclusions et l'avis favorable du commissaire-enquêteur suite à l'enquête publique relative au projet de modification n°7 du PLU de Ballan-Miré,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 13 février 2023,

Vu la délibération du Conseil municipal de Ballan-Miré en date du 03 février 2023 donnant un avis favorable au dossier de modification n°7 du PLU à approuver,

Vu le dossier de modification n°7 du plan local d'urbanisme de Ballan-Miré annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 09 février 2023,

Considérant que le projet de modification n°7 du PLU tel qu'il est présenté au Conseil métropolitain est prêt à être approuvé par Tours Métropole Val de Loire,

Considérant que le projet de modification n°7 du PLU présenté répond aux orientations du SCoT de l'agglomération tourangelle et du PLH métropolitain 2018-2023 et n'est pas contradictoire aux orientations fixées dans la construction du projet métropolitain,

- **APPROUVE** le dossier de modification n°7 du plan local d'urbanisme de Ballan-Miré tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

- **DIT QUE :**

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Tours Métropole Val de Loire et en mairie de Ballan-Miré pendant un mois,

- mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,

- la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures d'informations et de publicité.

Christian GATARD : *Toute une série de délibération concernant l'urbanisme, les PLU des communes, plus une information que je vais vous donner concernant le lancement d'une prescription en matière d'urbanisme sur la commune de Fondettes.*

Christian GATARD : *Il vous est proposé d'approuver la modification numéro 7 du PLU de la commune de Ballan-Miré. Je n'ai aucun commentaire à faire.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_23\_02\_27\_015- URBANISME - TOURS - APPROBATION DU BILAN DES OBSERVATIONS ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU**

---

Convocations adressées le mardi 21 février 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 76

Nombre de délégués votants : 86

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Filipe FERREIRA-POUSOS, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Iman MANZARI, Stéphane HOUQUES, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédérique BARBIER, Pierre-Alexandre MOREAU, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Fanny PUEL.

**Titulaires absents excusés :**

Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Valérie JABOT a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Affiwa METREAU, Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Martin COHEN, Christophe BOUCHET.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le plan local d'urbanisme (PLU) de Tours a été approuvé le 20 janvier 2022.

Depuis cette date, il a fait l'objet d'une modification n°1 approuvée le 27 juin 2022.

L'objet de cette modification simplifiée est de rectifier des erreurs matérielles puisqu'à l'occasion de la procédure de modification n°1 du PLU de Tours approuvée le 27 juin 2022, des planches du règlement graphique, concernées par des évolutions d'emplacements réservés, n'ont pas été jointes au dossier.

Dans le cas présent, l'engagement de la procédure, à l'initiative du Président de la Métropole, ne nécessite pas d'acte particulier (article L.153-37 du Code de l'urbanisme).

Le projet de modification simplifiée n°1 a été notifié aux personnes publiques associées en date du 7 octobre 2022 dont les avis ont été émis :

- le 3 novembre 2022 par le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle ;
- le 7 novembre 2022 par le Département d'Indre-et-Loire ;
- le 10 novembre 2022 par le Syndicat des Mobilités de Touraine.

Conformément à la délibération métropolitaine du 14 novembre 2022, le dossier de projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Tours a été mis à disposition du public du lundi 28 novembre au mardi 27 décembre 2022.

En l'absence d'observation lors de la mise à disposition du public du dossier de projet de modification simplifiée n°1 du PLU, et dont le bilan est annexé à la présente délibération, aucune évolution du dossier de modification tel que présenté lors de la mise à disposition n'est apportée.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-36 à L.153-45, R.151-5 et L.153-47,

Vu le plan local d'urbanisme de Tours approuvé le 20 janvier 2020,

Vu les avis des personnes publiques associées sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU,

Vu la délibération métropolitaine du 14 novembre 2022 prescrivant la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Tours,

Vu les résultats de la mise à disposition du public qui s'est tenue du 28 novembre au 27 décembre 2022,

Vu le bilan des observations annexé à la présente délibération,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 13 février 2023,

Vu le dossier de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Tours annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 09 février 2023,

Considérant que le projet de modification simplifiée n°1 du PLU tel qu'il est présenté au Conseil métropolitain est prêt à être approuvé par Tours Métropole Val de Loire,

Considérant que le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Tours présenté répond aux orientations du SCoT de l'agglomération tourangelle et du PLH métropolitain 2018-2023 et n'est pas contradictoire aux orientations fixées dans la construction du projet métropolitain,

**- APPROUVE** le bilan des observations ;

- **APPROUVE** le dossier de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Tours tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

- **DIT QUE :**

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Tours Métropole Val de Loire et en mairie de Tours pendant un mois,
- la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures d'informations et de publicité.

Christian GATARD : *Il vous est proposé pour la commune de Tours d'approuver le bilan des observations et la première modification simplifiée du PLU de la commune de Tours. Aucune observation particulière.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_23\_02\_27\_016- URBANISME - JOUE-LES-TOURS - APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE MENEES DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET DE L'EX-SITE MICHELIN VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU**

---

Convocations adressées le mardi 21 février 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 76

Nombre de délégués votants : 86

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Filipe FERREIRA-POUSOS, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Iman MANZARI, Stéphane HOUQUES, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédérique BARBIER, Pierre-Alexandre MOREAU, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Fanny PUEL.

**Titulaires absents excusés :**

Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Valérie JABOT a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Affiwa METREAU, Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Martin COHEN, Christophe BOUCHET.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

La Société EXIA et la SET développent un projet d'aménagement situé rue Gutenberg à Joué-lès-Tours, sur l'actuelle friche du site Michelin. Ce projet vise la création d'un quartier mixte intégrant des activités, des logements, des services, des équipements, un quartier ouvert sur la Ville avec la création d'axes structurants Nord/Sud et Est/Ouest, et laissant une large place au paysage avec notamment la création d'un parc généreux et une forte ambition relative à la renaturation du site et à la lutte contre les îlots de chaleur urbains.

Outre la réhabilitation d'une friche de 20 hectares, ce projet, au nom de l'intérêt général, doit permettre, par ses dimensions et sa programmation mixte, de renforcer l'attractivité du territoire à l'échelle de la commune et plus largement à l'échelle métropolitaine.

Les objectifs du projet de reconversion de l'ex-site Michelin sont les suivants :

- renaturer une friche industrielle pour développer un territoire paysager écologique en continuité avec la ville et assurer de nouvelles connexions ;
- développer un quartier mixte, dans ses usages et ses fonctions, avec l'accueil de 1300 à 1600 nouveaux logements et des espaces de respiration ;
- accueillir 5 000 emplois à vocation tertiaire, ainsi que des activités artisanales, commerciales, de services, d'hôtellerie et de loisirs.

La réalisation de ce projet nécessite de faire évoluer le document d'urbanisme en vigueur sur la commune de Joué-lès-Tours.

Au vu des évolutions que le projet implique, la procédure requise est celle de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU (articles L.153-54 à L. 153-59 et R. 153-15 du Code de l'urbanisme).

### **Les modalités de la concertation**

Au regard des objectifs précités, par délibération du 23 mai 2022, le Conseil métropolitain a défini les modalités de concertation suivantes :

- mise à disposition du dossier de projet de déclaration de projet en mairie de Joué-lès-Tours et au siège de la Métropole,
- mise en ligne du dossier de projet de déclaration de projet sur les sites internet de la Ville de Joué-lès-Tours et de Tours Métropole Val de Loire,
- mise à disposition du public d'un registre en mairie de Joué-lès-Tours et au siège de la Métropole et la possibilité de faire part d'observations par courrier à l'attention du Président de Tours Métropole Val de Loire (Hôtel métropolitain - concertation dans le cadre de la déclaration de projet du PLU de Joué-lès-Tours - 60 avenue Marcel Dassault - CS30651 - 37206 Tours cedex 3,
- la possibilité pour le public de faire part de ses observations par voie dématérialisée via une adresse mail dédiée : [concertationdecpro@jouelestours.fr](mailto:concertationdecpro@jouelestours.fr)

Cette concertation s'est déroulée du 3 octobre au 2 décembre 2022 inclus. Les détails du déroulement de la concertation sont indiqués dans le bilan de la concertation joint en annexe.

Comme détaillé dans le bilan joint en annexe, différents moyens de communication ont été mis en place afin d'informer la population d'une part du projet de reconversion de l'ex site Michelin et d'autre part, de la démarche de concertation :

- communication sur les sites internet de la ville de Joué-lès-Tours et de Tours Métropole Val de Loire,
- communication à deux reprises dans le magazine municipal *Joué Ma Ville*,
- annonces sur la page Facebook de la ville de Joué-lès-Tours,
- conférence de presse du 23 novembre 2021,
- articles de presse parus dans la Nouvelle République.

### **Le bilan de la concertation**

Le bilan de la concertation est joint et détaillé en annexe de la présente délibération.

Le document se compose du rappel des modalités de concertation, du déroulement de la concertation réglementaire et fait état des contributions (au nombre de 19) du public ainsi que des éléments de réponses pouvant être apportés à ce stade de la procédure, selon les thématiques suivantes :

- la pollution des sols,
- la programmation,
- les questions environnementales et climatiques,
- les mobilités entre le site de projet, les quartiers environnants et le centre-ville,
- les équipements publics sur site ou à proximité et en particulier les équipements sportifs,
- les modalités de concertation et de participation des associations dans le projet.

Le bilan de la concertation préalable doit faire l'objet d'une approbation par le Conseil métropolitain.

Le dossier de projet de déclaration de projet doit ensuite être élaboré puis notifié aux personnes publiques associées qui, lors d'une réunion d'examen conjoint, émettront un avis sur le contenu du dossier transmis.

Une enquête publique sera organisée, ses modalités seront définies par un arrêté métropolitain.

Après la remise par le commissaire-enquêteur de ses rapport, avis et conclusions motivées, le dossier de déclaration de projet n°1 pourra faire l'objet d'adaptations pour tenir compte de l'avis des personnes publiques associées et du rapport du commissaire-enquêteur, avant d'être soumis pour avis au Conseil municipal de Joué-lès-Tours, puis au vote du Conseil métropolitain.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5217-2,

Vu les dispositions des articles L.300-1, L.300-2, L.103-2 du Code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme de Joué-lès-Tours approuvé par délibération métropolitaine du 1<sup>er</sup> avril 2019,

Vu la délibération métropolitaine du 23 mai 2022 prescrivant une procédure de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU, et définissant les modalités de concertation préalable,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 13 février 2023,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 09 février 2023,

Considérant qu'il convient, en application des dispositions de l'article L103-6 du Code de l'urbanisme, d'arrêter et d'approuver le bilan de la concertation préalable,

Considérant que le processus de la concertation préalable a répondu aux modalités de concertation fixées par la délibération C\_22\_05\_23\_017 du 23 mai 2022,

- **APPROUVE** le bilan de la concertation préalable relative à la procédure de déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du PLU de Joué-lès-Tours ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à l'exécution de la présente délibération, et notamment des formalités de publicité de la présente délibération.

Christian GATARD : *Il vous est proposé pour la commune de Joué-lès-Tours d'approuver le bilan de la concertation préalable menée dans le cadre de la procédure de déclaration de projet en cours actuellement sur l'ex-site Michelin. Pas de commentaire particulier de ma part.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.  
(1 abstention : M. GERARD)**

---

**C\_23\_02\_27\_017- URBANISME - SAINT-CYR-SUR-LOIRE - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU**

---

Convocations adressées le mardi 21 février 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 76

Nombre de délégués votants : 86

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Filipe FERREIRA-POUSOS, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Iman MANZARI, Stéphane HOUQUES, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédérique BARBIER, Pierre-Alexandre MOREAU, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Fanny PUEL.

**Titulaires absents excusés :**

Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Valérie JABOT a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Affiwa METREAU, Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Martin COHEN, Christophe BOUCHET.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Cyr-sur-Loire a été approuvé le 1<sup>er</sup> mars 2018.

Depuis cette date, il a fait l'objet d'une modification approuvée par le Conseil métropolitain le 11 juillet 2019.

A la demande du Maire de Saint-Cyr-sur-Loire par courrier du 14 décembre 2022, Tours Métropole Val de Loire a engagé une procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Cyr-sur-Loire.

L'objet de cette modification simplifiée consiste à rectifier une erreur matérielle due à une malfaçon rédactionnelle relevée concernant l'article 11 de toutes les zones urbaines et à urbaniser du règlement écrit du PLU.

Cette correction d'erreur matérielle ne vient pas en contradiction avec les orientations du PADD et n'a pas d'incidence notable prévisible sur les sites Natura 2000 de la commune ou des communes voisines, ni sur l'environnement de manière plus générale.

Il convient donc de régulariser le contenu du dossier de PLU par le biais d'une procédure de modification simplifiée telle que définie aux articles L.153-45 à L.153-48 du Code de l'urbanisme.

Le dossier de projet de modification simplifiée n°1 est notifié aux personnes publiques associées, puis sera mis à la disposition du public, conformément au Code de l'urbanisme.

Les modalités de mise à disposition du dossier au public, précisées par le Conseil métropolitain, seront portées à la connaissance du public par affichage d'un avis en mairie de Saint-Cyr-sur-Loire et au siège de Tours Métropole Val de Loire, sur les sites internet de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire et de Tours Métropole Val de Loire et dans un journal local au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Celles-ci seront enregistrées et conservées.

Au terme de cette phase de concertation du public, un bilan sera établi et soumis au Conseil métropolitain pour approbation. Le projet sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Aussi, les modalités de concertation sont les suivantes :

- mise à disposition du dossier de modification simplifiée pendant 33 jours, du lundi 13 mars 2023 à 8h30 au vendredi 14 avril 2023 à 17h00 inclus en Mairie de Saint-Cyr-sur-Loire, selon les horaires d'ouverture du public : du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00, et au siège de Tours Métropole Val de Loire - aux jours et heures habituels d'ouverture -, ainsi que par voie électronique sur les sites internet de la Ville de Saint-Cyr-sur-Loire : [www.saint-cyr-sur-loire.com](http://www.saint-cyr-sur-loire.com) et de la Métropole : [www.tours-metropole.fr](http://www.tours-metropole.fr) ;
- ouverture d'un registre des observations en Mairie de Saint-Cyr-sur-Loire et au siège de Tours Métropole Val de Loire permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Cyr-sur-Loire. Ils seront tenus à la disposition du public selon les modalités précisées ci-dessus, pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- mise en place d'une adresse mail électronique dédiée : [ep.plu.saint-cyr@tours-metropole.fr](mailto:ep.plu.saint-cyr@tours-metropole.fr) permettant au public de formuler ses observations par voie numérique.

Le dossier de projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Cyr-sur-Loire est joint à la présente délibération.

Le bilan des observations sera dressé et approuvé par le Conseil métropolitain.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L.153-47 relatif à la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu le courrier de saisine de Monsieur le Maire de Saint-Cyr-sur-Loire en date du 14 décembre 2022 sollicitant Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire pour engager une procédure de modification simplifiée n°1 du PLU,

Vu le dossier transmis pour avis aux personnes publiques associées,

Vu l'ensemble des pièces du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Cyr-sur-Loire mis à la disposition du public,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 13 février 2023,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 09 février 2023,

- **DECIDE** de mettre le dossier de projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Cyr-sur-Loire ainsi que, le cas échéant les avis des personnes publiques associées, à disposition du public en mairie de Saint-Cyr-sur-Loire selon les horaires d'ouverture du public : du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00 et au siège de Tours Métropole Val de Loire - aux jours et heures habituels d'ouverture -, ainsi que par voie électronique sur les sites internet de la Ville de Saint-Cyr-sur-Loire : [www.saint-cyr-sur-loire.com](http://www.saint-cyr-sur-loire.com) et de la Métropole : [www.tours-metropole.fr](http://www.tours-metropole.fr), pour une durée de 33 jours, du lundi 13 mars 2023 à 8h30 au vendredi 14 avril 2023 à 17h00 ;

- **DECIDE** de porter à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition, au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. Cet avis sera, affiché en Mairie de Saint-Cyr-sur-Loire et au siège de Tours Métropole Val de Loire et publié sur les sites internet de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire et de Tours Métropole Val de Loire, pendant toute la durée de mise à disposition ; mention en sera également faite dans un journal diffusé dans le Département ;

- **DECIDE :**

- d'ouvrir deux registres, l'un en mairie de Saint-Cyr-sur-Loire, l'autre au siège de Tours Métropole Val de Loire, permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Cyr-sur-Loire. Ces registres seront tenus à la disposition du public en Mairie de Saint-Cyr-sur-Loire du lundi vendredi, de 8h30 à 17h00 et au siège de la Métropole aux jours et heures d'ouverture habituels, pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- de permettre au public de formuler ses observations par voie numérique via une adresse mail électronique dédiée : [ep.plu.saint-cyr@tours-metropole.fr](mailto:ep.plu.saint-cyr@tours-metropole.fr).

- **DIT QUE**, à l'expiration du délai de mise à disposition du public, le Président de Tours Métropole Val de Loire présentera le bilan des observations au Conseil métropolitain

qui en délibérera et approuvera le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Cyr-sur-Loire, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public.

Christian GATARD : *Il vous est proposé pour la commune de Saint-Cyr-sur-Loire d'approuver les modalités de mise à disposition du public du dossier de projet de la première modification simplifiée du PLU. Je n'ai pas de commentaire.*

Philippe BRIAND : *Juste un mot pour rectifier une erreur matérielle qui a été faite lors de l'écriture du PLU tout simplement.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

---

## INFORMATION CONCERNANT LA PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°4 DU PLU DE FONDETTES.

---

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne l'information suivante :

Christian GATARD : *Je voulais vous informer d'une prescription de la modification n°4 du PLU de Fondettes. Je n'ai pas de commentaire particulier à faire. Si vous souhaitez avoir davantage de renseignements, il faudra suivre la procédure réglementaire qui va être lancée par la commune de Fondettes jusqu'à son terme, puisque le terme c'est une enquête publique en novembre 2023 et une approbation par le conseil métropolitain en janvier 2024 de cette quatrième modification du PLU.*

Frédéric AUGIS : *Merci pour l'information. Thibault COULON.*

---

**C\_23\_02\_27\_018- COMMERCE ET ARTISANAT - TOURS - RUE DE SUEDE ET AV. GUSTAVE EIFFEL-TRAVAUX RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE - DISPOSITIF D'INDEMNISATION DES ARTISANS ET COMMERCANTS - CREATION D'UNE COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION**

---

Convocations adressées le mardi 21 février 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 76

Nombre de délégués votants : 86

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Filipe FERREIRA-POUSOS, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Iman MANZARI, Stéphane HOUQUES, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédérique BARBIER, Pierre-Alexandre MOREAU, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Fanny PUEL.

**Titulaires absents excusés :**

Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Valérie JABOT a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Affiwa METREAU, Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Martin COHEN, Christophe BOUCHET.

Monsieur Thibault COULON, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Tours Métropole Val de Loire mène depuis le 8 novembre 2021 d'importants travaux pour renforcer le réseau d'assainissement et renouveler le réseau d'eau potable sur le secteur Nord de la Métropole, entre Tours et Saint-Cyr-sur-Loire (rue de Suède et avenue Gustave Eiffel).

Compte tenu des différentes contraintes techniques, le chantier a pris du retard. La fin des travaux, initialement prévue en décembre 2022, est programmée pour avril 2023.

Par ailleurs, malgré les nombreuses actions de communication engagées pour limiter l'impact de ces travaux, des difficultés ont été signalées par les commerçants du pôle

commercial des Douets, liées entre autres à des changements réguliers d'itinéraires de déviation justifiés par la nature des opérations en cours.

Si l'accès aux commerces a toujours été possible et le restera pour la durée des travaux, les professionnels rencontrés sur site le 20 décembre 2022, ont pu témoigner d'une importante baisse de fréquentation de leurs commerces, d'un impact significatif sur leur chiffre d'affaires et leur trésorerie. Plusieurs d'entre eux éprouvent de fortes difficultés et souhaitent pouvoir solliciter des indemnités.

Aussi, compte tenu de l'importance des travaux menés, dont le coût s'élève à plus de 11,5 millions d'euros TTC, de la durée du chantier, supérieure à 15 mois, du fait que les travaux prévus n'apporteront pas, une fois réalisés, de plus-value en matière d'attractivité commerciale pour ce secteur, il apparaît opportun d'examiner la possibilité d'indemniser les commerçants ayant subi une perte significative d'exploitation.

En l'état actuel de la jurisprudence administrative, l'indemnisation des commerçants impactés par des travaux public est possible à la condition que le dommage soit en lien direct et certain avec les travaux en cause, sur un périmètre géographique défini, et que le préjudice subi soit anormalement supérieur à celui que doivent supporter, sans contrepartie financière, les riverains de travaux publics. Ces critères nécessaires ne sont pas exhaustifs.

Pour éclairer le Conseil métropolitain sur le caractère indemnisable ou non des pertes déplorées par les commerçants et le montant indemnitaire pouvant le cas échéant leur être alloué, il est proposé la création d'une Commission d'Indemnisation Amiable *ad hoc* chargée d'examiner l'éligibilité des demandes présentées, d'évaluer les préjudices subis et de faire ou non des propositions d'indemnisation.

La mise en place de cette Commission permet ainsi de sécuriser le traitement des réclamations indemnitaires des commerçants préalablement à tout recours contentieux éventuel. Elle permet en outre d'appréhender les situations qui pourraient avoir des conséquences irréversibles pour les commerçants.

Il est proposé de fixer la composition de la Commission d'Indemnisation Amiable à sept membres ayant voix délibérative :

- une personnalité qualifiée désignée par le Président du Tribunal administratif d'Orléans, président(e) indépendant(e) de la commission,
- un(e) représentant(e) élu(e) de Tours Métropole Val de Loire, Vice-Président de la commission,
- un(e) représentant(e) élu(e) de Tours Métropole Val de Loire,
- un(e) représentant(e) élu(e) de la Commune de Tours,
- un(e) représentant(e) élu(e) de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine,
- un(e) représentant(e) élu(e) de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre Val de Loire antenne d'Indre-et-Loire,
- un(e) représentant(e) de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP).

Des membres suppléants, désignés par leurs entités respectives, remplaceront les membres titulaires en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers.

Il est précisé que le Président de la Commission aura voix prépondérante en cas de partage des voix.

Des personnalités ou des agents de Tours Métropole Val de Loire, désignés par le Président de la Commission, pourront également participer aux séances de la Commission en raison de leur expertise.

Les membres de la Commission seront indemnisés de leurs frais de déplacement, sur production de justificatifs, si leur entité d'origine se situe en dehors du territoire de Tours Métropole Val de Loire.

Par ailleurs, il est proposé de confier une mission spécifique à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine et à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire – antenne d'Indre-et-Loire, pour procéder à l'analyse préalable des dossiers avant leur examen par la Commission.

Le règlement intérieur joint en annexe précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de la commission. Il décrit les critères de recevabilité, la procédure de saisine et d'examen des demandes.

Les propositions de la Commission seront soumises pour décision au Conseil métropolitain.

Toutefois, il est précisé qu'en application de la délibération du 11 juillet 2021 portant délégations d'attributions du Conseil métropolitain au Président et au Bureau métropolitain, le Président pourra transiger dans la limite de 10 000 €.

Il rendra compte à chaque séance du Conseil métropolitain de l'exercice de cette délégation ainsi qu'il est prévu à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-10,

Vu les articles 2044 et suivants du Code civil,

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 13 février 2023,

Vu l'avis de la commission développement économique et innovation, en date du 26 janvier 2023,

- **APPROUVE** la création d'une commission d'indemnisation amiable des préjudices commerciaux liés aux travaux de renforcement du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable sur le secteur Nord de la Métropole, entre Tours et Saint-Cyr-sur-Loire (rue de Suède et avenue Gustave Eiffel) ;

- **ADOpte** le règlement intérieur de la Commission d'Indemnisation Amiable annexé à la présente délibération ;

- **ARRETE** la composition de la Commission d'Indemnisation Amiable, comme proposé ci-dessus ;

- **DESIGNE** les représentants de Tours Métropole Val de Loire à la Commission d'Indemnisation Amiable :

Titulaires

Thibault COULON, Vice-Président de la Commission

Bertrand RITOURET

Suppléants

Catherine GAULTIER

Bertrand RENAUD

- **DIT** que les membres de la Commission seront indemnisés de leur frais de déplacement sur production des justificatifs si leur entité d'origine se situe en dehors de périmètre géographique de Tours Métropole Val de Loire ;

- **DECIDE** de confier une mission spécifique à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine et à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire antenne d'Indre et Loire, pour procéder à l'analyse préalable des dossiers avant leur examen par la Commission ;

- **DIT** que les indemnités et les autres dépenses afférentes à la mise en place de ce dispositif seront à prendre sur le budget assainissement ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Thibault COULON : *Chers collègues, une délibération exceptionnelle pour une situation exceptionnelle liée aux travaux d'assainissement. On en a beaucoup parlé ce soir, ce sont ceux qui ont lieu dans le secteur Nord de la métropole, entre Tours et Saint-Cyr-sur-Loire, rue de Suède et avenue Gustave Eiffel. Ces travaux sont d'une grande ampleur et représentent un montant de 11,5 millions d'euros. Dans le cadre de ces travaux des impacts ont été constatés pour les commerçants situés en particulier dans le pôle des Douets. Un plan d'action global a été mis en place avec la ville de Tours, la métropole, la vice-présidence assainissement, la direction du commerce et puis aussi dans le cadre de la direction économique et avec les chambres consulaires pour aider en trésorerie, améliorer la communication et travailler sur l'après chantier, c'est-à-dire un plan de relance de l'activité commerciale pour faire revenir les clients. La délibération de ce soir crée une commission d'indemnisation amiable avec un règlement intérieur. Elle sera composée de 7 membres, présidée par un juge au tribunal administratif. Les dossiers sont instruits par la Chambre de Commerce et Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. À situation exceptionnelle, délibération exceptionnelle, voilà la délibération que je vous propose ce soir.*

Frédéric AUGIS : *Titulaires Thibault COULON et Bertrand RITOURET, en membres suppléants je vous propose Catherine GAULTIER et Iman MANZARI.*

*Intervention hors micro.*

Frédéric AUGIS : *Tu seras le représentant de la ville de Tours ? D'accord. Vas-y, je t'écoute.*

Bertrand RENAUD : *Merci Monsieur le Président. Je voudrais remercier effectivement le travail...*

*Intervention hors micro.*

Bertrand RENAUD : *Avec plaisir, si c'est une proposition, je peux être suppléant. Je voudrais remercier effectivement Thibault COULON, ainsi que l'ensemble des services de développement économique sur cette question qui a été très difficile pour les commerçants du quartier des Douets. Des personnes ont failli mettre quand même, pour certains d'entre eux, une petite minorité, mettre les clés sous la porte, vendre leur commerce, tenter de le vendre dans une situation dramatique. Une personne a été congédiée parce que le patron du commerce en question ne pouvait plus assurer son salaire dans les conditions actuelles, donc c'est une vie quand même qui est endommagée. Je ne sais pas aujourd'hui ce que cette personne est devenue, si elle a même pu retrouver un emploi. J'irai à l'occasion d'une visite m'informer. Aujourd'hui on a traité la conclusion, la conséquence, je ne m'adresse plus à Thibault COULON mais plutôt à Bertrand RITOURET, c'est quel est le mode opératoire sur ce type de chantier qui ne concerne pas la ville de Tours, parce qu'on est à Tours Métropole, donc en l'occurrence cela l'ensemble des communes. Qu'est-ce qui se passe si demain une situation équivalente arrive à Joué-lès-Tours, Chambray-lès-Tours, Ballan-Miré, Saint-Cyr-sur-Loire, peu importe ? Quel est aujourd'hui le mode qui permettra de protéger nos commerçants et d'anticiper ces phénomènes pour que ça n'arrive quand même pas ?*

*Intervention hors micro.*

Bertrand RENAUD : *Non ce n'est pas spécifique, cela peut arriver n'importe quand. Normalement les sondages étaient faits sur la question de Tours, tout était au vert et finalement dès qu'ils ont commencé à ouvrir c'est devenu le chaos. On parle de quelqu'un qui a perdu son emploi, donc ce n'est pas juste très spécifique, cela peut arriver à n'importe quelle zone commerciale aujourd'hui sur nos communes. Après multiples crises que nous avons traversées, le COVID, l'énergie, même s'il y a des aides aujourd'hui fournies quand même en partie à des commerçants ou aux gens qui sont dans le développement économique, n'importe quoi peut se passer. Je voudrais savoir aujourd'hui quel est le mode qui permet de protéger notre activité économique après ces deux années particulièrement difficiles. Je vous remercie.*

Frédéric AUGIS : *Bertrand.*

Bertrand RITOURET : *Merci président. Il faut savoir que tout cela est prévu par la loi, par le règlement, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle on met en place cette commission qui n'existait pas et qui pourra servir à bien d'autres activités parce que c'est vrai que lorsqu'on intervient sur la voie, pour tel ou tel type de travaux, il peut y avoir des conséquences. Cela dit, il faut relativiser. On parle d'un chantier exceptionnel qui s'étale sur 3,2 kilomètres de long dans une zone très dense. Un chantier lourd comme fort heureusement on n'a pas tout le temps, on l'a connu pour le tramway il y a quelques années. Ce sont des chantiers à grand impact. Fort heureusement, l'ensemble des travaux qu'on réalise sur la métropole ne sont pas des travaux d'aussi grande ampleur, à la fois sur le plan financier et sur le plan de l'impact matériel et humain. Je crois que la réaction de la métropole a été très efficace, et c'est vrai qu'en concertation avec Thibault COULON, j'ai été saisi fin novembre, me semble-il, de ce sujet-là, je m'en suis emparé. Première réunion le 6 décembre, le jour du congrès des maires, le lendemain matin Thibault COULON a été saisi, nous avons rencontré les commerçants et nous avons mis en place cette commission qui va permettre de travailler de manière sérieuse, surtout juridiquement et de manière incontestable. Vous avez noté*

*qu'il y aura des intervenants extérieurs, des magistrats administratifs, un nombre d'intervenants pour justement analyser le bien-fondé ou non, et dans quelle ampleur de ces commerçants. Cet exemple, cette structure que nous mettons en place, pourra servir bien entendu à d'autres cas si jamais cette hypothèse intervenait. C'est le sens de ce travail que nous avons fait en commun.*

*Frédéric AUGIS : Merci beaucoup. De toute façon on sera toujours attentif, comme vient de le dire Bertrand RITOURET. C'est toujours là où il ne faut pas avoir des ennuis et que l'on ouvre les réseaux, c'est la théorie de grandeur maximum. Je remercie Thibault, Iman et tout le monde, tous ceux qui ont œuvré pour qu'on trouve une solution.*

*Frédéric AUGIS : Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

**(Ne prennent pas part au vote : Mme Catherine GAULTIER, MM. Bertrand RITOURET, Thibault COULON, Bertrand RENAUD)**

---

**C\_23\_02\_27\_019- COMMERCE ET ARTISANAT - FONDS REGIONAL PARTENARIAL ECONOMIE DE PROXIMITE - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE ET TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE - ADOPTION DES REGLEMENTS DU FONDS REGIONAL PARTENARIAL ECONOMIE DE PROXIMITE ET DU FONDS FACADES**

---

Convocations adressées le mardi 21 février 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 76

Nombre de délégués votants : 86

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Filipe FERREIRA-POUSOS, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Iman MANZARI, Stéphane HOUQUES, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédérique BARBIER, Pierre-Alexandre MOREAU, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Fanny PUEL.

**Titulaires absents excusés :**

Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Valérie JABOT a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Affiwa METREAU, Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Martin COHEN, Christophe BOUCHET.

Monsieur Thibault COULON, vice-président donne lecture du rapport suivant :

L'article L. 1511-2 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, indique que le Conseil régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises en région.

Dans le cadre d'une convention passée avec la Région, les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région. Le Conseil régional peut ainsi déléguer l'octroi de tout ou partie des aides aux communes et aux groupements de communes dans les conditions prévues à l'article L. 1111-8.

De plus, l'article L. 1511-3 précise que les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

Dans le contexte d'adoption du nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), la région Centre-Val de Loire souhaite poursuivre le travail partenarial engagé avec les intercommunalités à l'occasion du Fonds Renaissance et propose la création d'un Fonds partenarial Economie de proximité.

Au-delà du soutien aux petites entreprises de proximité qui jouent un rôle essentiel pour la vitalité des territoires, les objectifs institutionnels pour la Région sont de :

- travailler davantage avec les territoires,
- apporter plus d'informations sur les aides de la Région accordées aux entreprises du territoire,
- avoir une meilleure vision des aides octroyées par les territoires aux entreprises.

Le Fonds partenarial Economie de proximité est constitué de crédits provenant des intercommunalités volontaires (aide locale) et de la Région (aide régionale).

La Région, seule compétente pour définir les régimes d'aides en faveur des activités économiques, interviendra financièrement en faveur des petites entreprises artisanales et commerciales sous forme de subvention dès lors que l'aide sollicitée est comprise entre 5 000 € et 20 000€. Les aides seront octroyées conformément aux priorités régionales énoncées dans le règlement régional d'intervention, joint en annexe.

Pour toutes les aides inférieures à 5 000 € de subvention, le choix est laissé par la Région aux territoires de déterminer leurs priorités locales.

Tours Métropole Val de Loire a fait le choix de limiter l'octroi d'aide directe à deux dispositifs spécifiques mis en œuvre depuis plusieurs années sur notre territoire : une aide à la rénovation des façades commerciales des entreprises artisanales et commerciales, d'une part, dont le règlement est annexé à la présente délibération, et, une aide spécifique en faveur de la batellerie traditionnelle, d'autre part, dont le règlement sera proposé au Conseil métropolitain à une date ultérieure.

Un comité départemental associant la Région et les territoires d'Indre-et-Loire sera mis en place afin d'examiner, pour avis, les dossiers de demande d'aide au titre des crédits régionaux. Ce comité sera également l'occasion d'informer la Région des aides octroyées localement par Tours Métropole Val de Loire au titre du Fonds façades et de l'aide à la batellerie traditionnelle.

La convention entre la Région et Tours Métropole Val de Loire, annexée à la présente délibération, acte la volonté de travailler conjointement en faveur de l'économie de proximité dans le cadre du Fonds partenarial jusqu'au 31 décembre 2028, échéance du SRDEII. Elle délègue à Tours Métropole Val de Loire l'octroi des aides directes inférieures à 5 000 €, dans le cadre des deux dispositifs précités. Elle autorise Tours Métropole Val de Loire à aider les associations labellisées octroyant des prêts d'honneur (Initiative Touraine Val de Loire).

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 13 février 2023,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015,

Vu l'avis de la commission développement économique et innovation, en date du 26 janvier 2023,

- **APPROUVE** la convention, jointe à la délibération, entre la Région Centre-Val de Loire et Tours Métropole Val de Loire pour la mise en œuvre du Fonds partenarial Economie de proximité, ainsi que le règlement régional annexé ;

- **APPROUVE** le règlement d'intervention de l'aide à la rénovation des façades des entreprises artisanales et commerciales, joint à la délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document s'y rapportant.

Thibault COULON : *Cette délibération consiste à conventionner avec le fonds régional partenarial de l'économie de proximité. Pourquoi ? Parce que vous savez que le code général des collectivités territoriales interdit à une métropole de verser des aides directes aux entreprises, elle ne peut le faire que si elle a conventionné avec la région, ce qui lui permet ainsi de pouvoir mettre en place ces dispositifs. Nous versons extrêmement peu d'aide directes, puisque celles que nous versons c'est le fond façade, l'aide pour la rénovation des façades commerciales. Je rappelle que le montant est au maximum de 5 000 euros par aide, ce qui représente entre 10 et 20 dossiers par an, ce qui permet d'embellir les villes et les centres villes en particulier en donnant un coup de main aux commerçants qui avancent dans cette direction. C'est très technique. On est obligé de conventionner avec le fonds régional. La région ne nous donnera pas d'argent, mais cette convention nous permet de donner des aides directes dans le cadre du fonds façades aux commerçants de notre territoire, de la métropole.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_23\_02\_27\_020- DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE - ACCUEIL, INFORMATION, PROMOTION DES ACTIVITES TOURISTIQUES DU TERRITOIRE - APPROBATION DU PRINCIPE DU RECOURS A UNE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'OFFICE DE TOURISME METROPOLITAIN**

---

Convocations adressées le mardi 21 février 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 76

Nombre de délégués votants : 86

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Filipe FERREIRA-POUSOS, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Iman MANZARI, Stéphane HOUQUES, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédérique BARBIER, Pierre-Alexandre MOREAU, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Fanny PUEL.

**Titulaires absents excusés :**

Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Valérie JABOT a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Affiwa METREAU, Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Martin COHEN, Christophe BOUCHET.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du Conseil communautaire du 29 juin 2011, a été créée la Société Publique Locale Tours Val de Loire Tourisme afin d'externaliser l'accueil, l'information, la promotion des activités proposées sur le périmètre géographique de ses actionnaires et de bénéficier d'une souplesse de commercialisation. Ces missions ont été assurées via deux conventions de délégation de service public successives pour les périodes 2011 à 2017 et 2017 à 2022 qu'il convient de renouveler pour la période 2023 à 2027.

Conformément à l'article L1411-19 du Code général des collectivités territoriales, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent attribuer directement aux sociétés publiques locales (SPL) qu'elles détiennent des contrats de concession de service public sans publicité, ni mise en concurrence préalable sous réserve que soient remplis les critères

de la quasi régie tels que définis comme suit dans l'article L3211-3 du Code de la commande publique :

- un contrôle analogue exercé par le pouvoir adjudicateur sur la personne morale analogue à celui exercé sur ses propres services
- la réalisation par la personne morale de plus de 80% de son activité dans le cadre de tâches qui lui sont confiées par le pouvoir adjudicateur qui la contrôle
- absence de participation directe de capitaux privés au capital au sein de la personne morale.

En outre, dès lors que les conditions précitées sont réunies, il appartient aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales et leurs groupements de se prononcer sur le principe de la concession de service public avant l'attribution du contrat.

Ainsi, la convention de concession qui lie Tours Métropole Val de Loire à la SPL Tours Val de Loire Tourisme expirant au 31 mars 2023, il est proposé au Conseil métropolitain de se prononcer sur le principe de la concession pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 décembre 2027 pour la gestion de l'office de tourisme métropolitain et ce, dans les conditions définies ci-dessus.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1411-19

Vu l'article L3211-3 du Code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission attractivité et valorisation en date du 31 janvier 2023,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 13 février 2023,

- **APPROUVE** le recours à la concession de service public pour la gestion de l'office de tourisme métropolitain pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 décembre 2027.

Frédéric AUGIS : *Cette délibération concerne l'accueil, promotion touristique du territoire, approbation du principe du recours à une concession de service public pour la gestion de l'office de tourisme métropolitain sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 décembre 2027.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

**(Ne prend pas part au vote : M. Jean-François FLEURY)**

---

## **C\_23\_02\_27\_021- PREVENTION DES INONDATIONS - LUYNES - AVIS SUR LE DOSSIER DE REGULARISATION DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT**

---

Convocations adressées le mardi 21 février 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 76

Nombre de délégués votants : 86

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### **Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Filipe FERREIRA-POUSOS, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Iman MANZARI, Stéphane HOUQUES, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédérique BARBIER, Pierre-Alexandre MOREAU, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Fanny PUEL.

### **Titulaires absents excusés :**

Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Valérie JABOT a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Affiwa METREAU, Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Martin COHEN, Christophe BOUCHET.

Monsieur Philippe CLEMOT, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Tours Métropole Val de Loire, compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations depuis 2017, est en charge notamment de la gestion des digues sur son territoire.

En application du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015, ces digues doivent être régularisées c'est-à-dire regroupées au sein de systèmes d'endiguement. Ces derniers sont soumis à une procédure de demande d'autorisation au titre de la rubrique 3.2.6.0 de la nomenclature « loi sur l'eau », annexée à l'article R.241.1 du Code l'environnement.

La présente demande d'autorisation concerne le système d'endiguement protégeant le val de Luynes contre des inondations de la Loire. En application de l'article 59 de loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et par voie de convention entre Tours Métropole Val de Loire et l'État, la gestion

des digues du val de Luynes est assurée par le Préfet d'Indre-et-Loire pour le compte de la Métropole, jusqu'au 27 janvier 2024.

Le système d'endiguement faisant l'objet du dossier présenté et retenu pour protéger la population du val de Luynes s'étend sur un linéaire de 9,8 kilomètres en rive droite de la Loire, sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire uniquement, et concerne les communes de Fondettes, Luynes et Saint-Etienne-de-Chigny. En termes d'enjeux, 1512 personnes et 255 emplois sont recensés dans la zone protégée.

Ce système garantit la protection des populations dans cette zone jusqu'à un niveau appelé « niveau de protection ». Ce dernier, pour le val de Luynes, est estimé équivalent à une crue de période de retour de 50 ans, aussi dite T50 (ce qui signifie qu'il existe une probabilité sur cinquante, chaque année, que le risque se réalise).

Le dossier de régularisation du système d'endiguement est joint à la présente délibération. Après analyse de ce dossier, Tours Métropole Val de Loire y émet un avis favorable, sous réserves qu'un programme de travaux d'entretien et de fiabilisation de la levée soit remis à la collectivité, et que des précisions soient apportées sur la doctrine territoriale permettant de définir le périmètre de la zone protégée.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1321-1,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 13 février 2023,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 08 février 2023,

- **APPROUVE** le dossier de régularisation du système d'endiguement du val de Luynes, sous réserves qu'un programme de travaux d'entretien et de fiabilisation de la levée soit remis à la collectivité ainsi que des précisions sur la doctrine territoriale permettant de définir le périmètre de la zone protégée ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tout acte ou document afférant à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Philippe CLEMOT : Merci président. Le projet de délibération de ce soir concerne la prévention des inondations, et plus particulièrement le dossier de régularisation du système d'endiguement du Val de Luynes. En préambule, je précise que les trois communes concernées ont émis un avis favorable. Le système d'endiguement faisant l'objet du dossier présenté s'étend sur un linéaire de 9,8 kilomètres en rive droite de la Loire et concerne les communes de Fondettes, Luynes et Saint-Etienne-de-Chigny. 1 512 personnes et 255 emplois sont concernés. Ce système garantit la protection des populations jusqu'à un niveau appelé « niveau de protection ». Ce dernier, pour le Val de Luynes, est estimé équivalent à une crue de période de retour de 50 ans, aussi dite « T50 », ce qui signifie qu'il existe une possibilité sur cinq ans chaque année que le risque se réalise. Après analyse de dossiers, TMVL a émis un avis favorable sous réserve qu'un programme de travaux d'entretien et de fiabilisation de la levée soit remis à la collectivité et que des précisions soient apportées sur*

*la doctrine territoriale permettant de définir le périmètre de zones protégées. Je vous remercie.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_23\_02\_27\_022- CYCLE DE L'EAU - SAINT-CYR-SUR-LOIRE - LANCEMENT DU PROGRAMME RELATIF A L'EXTENSION DU BATIMENT NORD EXPLOITATION EAU POTABLE SITE DE LA MENARDIERE**

---

Convocations adressées le mardi 21 février 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 76

Nombre de délégués votants : 86

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Filipe FERREIRA-POUSOS, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Iman MANZARI, Stéphane HOUQUES, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédérique BARBIER, Pierre-Alexandre MOREAU, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Fanny PUEL.

**Titulaires absents excusés :**

Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Valérie JABOT a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Affiwa METREAU, Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Martin COHEN, Christophe BOUCHET.

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Tours Métropole Val de Loire exerce la compétence eau potable sur son territoire depuis 2017. Dans ce cadre, elle engage un programme de modernisation, regroupement, redéploiement de ses infrastructures et locaux avec l'objectif de sécuriser et d'améliorer la qualité de service pour les usagers et les agents du service.

Ainsi il est prévu de réaliser, sur le site de la Ménardièrre à Saint-Cyr-sur-Loire, l'extension du « pôle Exploitation Eau Potable » existant et ce par la construction d'un bâtiment recevant des bureaux et des vestiaires pour les agents des services « distribution » et « production » aujourd'hui répartis sur quatre sites différents, dont certains devenus vétustes (Ménardièrre, Tonnellé, Ile Aucard et Quai Portillon, soit environ 70 agents concernés).

Ce nouveau bâtiment d'une surface estimée à 1 350 m<sup>2</sup> de surface plancher sera implanté au nord du site en proximité des ateliers / garages existants du service Exploitation. Cent-vingt places de stationnement sont également prévues pour les véhicules du service et ceux des agents. Ce projet est conduit dans un objectif d'exemplarité environnementale et énergétique (bas carbone, géothermie, photovoltaïque, récupération des eaux de pluie).

Le montant global de cette opération est estimé à 5 180 000 € H.T. (soit 6 216 000 € T.T.C.) dont une enveloppe de travaux de 4 000 000 € H.T. (valeur janvier 2023).

Le planning général prévoit des études de conception menées en 2024, des travaux réalisés en 2025-2026 pour une mise en service des locaux fin 2026.

Le financement de ces travaux est réalisé par le budget annexe de l'eau potable et inscrit sur l'Autorisation de Programme BE\_AP20501.

Des subventions seront sollicitées notamment auprès de l'Etat (dotation au soutien de l'investissement local).

L'accord préalable du Conseil métropolitain sur le programme de l'opération et son montant prévisionnel est nécessaire pour le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 13 février 2023,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 07 février 2023,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 08 février 2023,

- **APPROUVE** le programme des travaux d'extension du bâtiment nord du site de la Ménardière à Saint Cyr sur Loire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Bertrand RITOURET : *Il s'agit justement de lancer un programme relatif à l'extension du bâtiment Nord d'exploitation d'eau potable de La Ménardière, et cela rejoint tout à fait les observations du Président BRIAND à savoir, que peut-on faire pour améliorer notre qualité de service en termes de distribution d'eau ? C'est le sens. On va transférer les anciens bâtiments municipaux de Tours à La Ménardière. 70 agents sont logés dans des conditions pas très honorable. C'est un bâtiment vieillissant, on a énormément de matériel et de manière à être plus efficace, plus rationnelle, on va recentrer sur le site de La Ménardière à Saint-Cyr-sur-Loire où on a acquis déjà un certain nombre de parcelles ces dernières années.*

*Lorsqu'on parle de durée de réalisation d'un projet, vous le voyez dans ce document, c'est un projet qu'on a démarré en 2020 et concrètement il sera opérationnel en 2026, une fois qu'on a franchi toutes les études, d'où la longueur parfois de certaines réalisations. C'est un projet de 6,2 millions d'euros, ce n'est pas un projet anodin et qui contribuera à une meilleure organisation du service de l'eau.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

---

## **C\_23\_02\_27\_023- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU SEIN DE LA SEM HY'TOURAINE**

---

Convocations adressées le mardi 21 février 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 76

Nombre de délégués votants : 86

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### **Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Filipe FERREIRA-POUSOS, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Iman MANZARI, Stéphane HOUQUES, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédérique BARBIER, Pierre-Alexandre MOREAU, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Fanny PUEL.

### **Titulaires absents excusés :**

Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Valérie JABOT a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Affiwa METREAU, Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Martin COHEN, Christophe BOUCHET.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Conformément à la législation en vigueur et en application de l'article L 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, Tours Métropole Val de Loire, le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire, la communauté de communes Loches Sud Touraine, la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre et la société STMicroelectronics ont décidé de créer la société d'économie mixte locale Hy'Touraine, qui a pour objet :

- le développement et la promotion de la production et de l'utilisation de l'hydrogène renouvelable ou bas-carbone ;
- l'aménagement et l'exploitation d'installations de production d'hydrogène renouvelable ou bas-carbone ;

- la création, l'entretien et l'exploitation de points de ravitaillement en hydrogène pour véhicules ou pour navires ;
- la vente et la distribution, en dehors des points de ravitaillement, d'hydrogène renouvelable ou bas-carbone.

D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, y compris les opérations relatives à la construction d'immeubles.

La société pourra exercer ses activités tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui.

Elle pourra prendre toutes participations ou tous intérêts dans toutes sociétés commerciales dont l'activité serait de nature à permettre la réalisation de son objet social.

Aussi et conformément aux statuts, il convient de désigner les représentants de Tours Métropole Val de Loire au sein de la SEML Hy'Touraine.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 13 février 2023,

**- DESIGNE** ci-après les deux représentants de Tours Métropole Val de Loire au sein de la SEML Hy'Touraine :

- Monsieur Benoist PIERRE,
- Monsieur Martin COHEN.

Frédéric AUGIS : *Je vous propose Benoist PIERRE et Martin COHEN.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

**(Ne prennent pas part au vote : MM. Benoist PIERRE, Martin COHEN)**

---

**C\_23\_02\_27\_024- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - AUTORISATION PREALABLE A LA PRISE DE PARTICIPATION PAR LA SET A LA SOCIETE "ENERGIES LOCALES DE TOURAINES" POUR LA REALISATION DE PROJETS D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES**

---

Convocations adressées le mardi 21 février 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 76

Nombre de délégués votants : 86

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Filipe FERREIRA-POUSOS, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Iman MANZARI, Stéphane HOUQUES, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédérique BARBIER, Pierre-Alexandre MOREAU, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Fanny PUEL.

**Titulaires absents excusés :**

Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Valérie JABOT a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Affiwa METREAU, Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Martin COHEN, Christophe BOUCHET.

Monsieur Benoist PIERRE, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil d'administration du 31 août 2022 de la Société d'Equipement de Touraine (S.E.T.) a voté à l'unanimité la création d'une société de projets destinée à développer des solutions d'énergie renouvelable électrique issue de panneaux photovoltaïques.

La S.E.T. et la société DAVAI ENR ambitionnent d'installer une puissance de production de 10 MWc, pour un montant d'investissement estimé à 11,2 millions d'euros. Ces installations produiraient 12 MWh d'électricité renouvelable par an, destinés à être utilisés en autoconsommation.

Aux termes de l'article L.1524 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), il revient à Tours Métropole Val de Loire, actionnaire de la SET à hauteur de 21,14 % du capital, de délibérer pour autoriser la SET à participer au capital de la future S.A.S à hauteur

de 49 %, soit la somme de 161 700 €. Les 51 % restant soit 168 300 €, seront portés par la société DAVAI ENR.

La société de projet sera dénommée « Energies Locales de Touraine ».

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-10 et L.1524-5,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 13 février 2023,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 08 février 2023,

- **PREND ACTE** du projet de création d'une SAS de production d'électricité photovoltaïque qui sera dénommée Energies Locales de Touraine ;

- **AUTORISE** la SET à participer au capital d'une SAS à 49 %, représentant la somme de 161 700 € pour la réalisation d'installations de production photovoltaïque ;

- **PRECISE QUE** l'extrait du procès-verbal du Conseil d'administration de la SET en date du 31 août 2022 autorisant cette prise de participation est joint à la présente délibération.

Benoist PIERRE : *Merci Monsieur le Président. Cette délibération concerne la création d'une société de projets par la SET qui sera dénommée « Énergies locales de Touraine ». Il y a quelques mois, le 31 août 2022, le conseil d'administration de la SET a voté à l'unanimité, la création de cette société de projets destinée à développer des solutions d'énergie renouvelable en panneaux photovoltaïques. Pour ce faire, la SET s'est rapprochée de la société DAVAI ENR. Le but de cette association c'est, à travers cette société de projets, de produire une puissance de production de 10 mégawatts chaleur avec des installations qui produiraient 12 mégawatts heures d'électricité renouvelables par an et destinés principalement à l'autoconsommation. Comme Tours Métropole est actionnaire de la SET à hauteur de 21,14% du capital, il nous faut voter sur cette délibération et cette autorisation donnée à la SET de participer au capital de la future SAS à hauteur de 49%, soit la somme de 161 700 euros.*

Frédéric AUGIS : *Monsieur CHAILLOUX.*

Thierry CHAILLOUX : *Pour un point de vue légal, il n'y a pas de déport pour les administrateurs ? J'ai toujours un doute.*

Frédéric AUGIS : *Qu'est-ce que me dit le Road Book ?*

Thierry CHAILLOUX : *Monsieur COULON, on se déporte ?*

Frédéric AUGIS : *Il n'y a rien de marqué.*

Thierry CHAILLOUX : *C'est plus sûr de se déporter sachant qu'il n'y a pas grand-chose...*

Frédéric AUGIS : *Il y a un tiers qui est déporté parce qu'Emmanuel n'est pas là donc les deux autres, Thibault et Thierry, on devra faire une pause, et Olivier ?*

*Messieurs DE OLIVEIRA, COULON, CHAILLOUX, GAGNAIRE, GILLE quittent la salle pendant le vote de la délibération.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

**(MM. Cédric DE OLIVEIRA, Thibault COULON, Thierry CHAILLOUX, Franck GAGNAIRE et Jean-Patrick GILLE ne prennent pas part au vote)**

*Monsieur AUGIS indique aux élus sortis qu'ils peuvent regagner la salle.*

---

## C\_23\_02\_27\_025- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - ADHESION DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU CEREMA CLIMAT ET TERRITOIRE DE DEMAIN

---

Convocations adressées le mardi 21 février 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 76

Nombre de délégués votants : 86

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### **Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Filipe FERREIRA-POUSOS, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Iman MANZARI, Stéphane HOUQUES, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédérique BARBIER, Pierre-Alexandre MOREAU, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Fanny PUEL.

### **Titulaires absents excusés :**

Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Valérie JABOT a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Affiwa METREAU, Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Martin COHEN, Christophe BOUCHET.

Monsieur Benoist PIERRE, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le Centre d'Etudes et d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) est un établissement public national, doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche. Il opère auprès de l'État, des collectivités territoriales et des entreprises, pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique.

Il intervient dans six domaines de compétences que sont :

- L'expertise et ingénierie territoriale ;
- Le bâtiment ;
- Les mobilités ;
- Les infrastructures et le transport ;
- L'environnement et les risques ;
- La mer et le littoral.

Le CEREMA assure pour le compte des collectivités des missions en ingénierie de deuxième niveau (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertises, méthodologie...), en complément des ressources locales (agences techniques départementales, agences d'urbanisme, établissements publics fonciers, etc.) et en articulation avec les ingénieries privées.

L'évolution de la gouvernance et du mode de contractualisation avec le CEREMA est une démarche inédite en France. Elle en fait un établissement d'un nouveau genre qui va permettre aux collectivités d'exercer un contrôle et de prendre activement part à sa gouvernance et ses activités.

L'adhésion au CEREMA permet notamment à la Métropole de :

- S'impliquer et contribuer à renforcer l'expertise publique territoriale. En adhérant, Tours Métropole Val de Loire participe directement ou indirectement à la vie de l'établissement, par le biais de ses représentants au conseil d'administration, au conseil stratégique, aux comités d'orientation régionaux et aux conférences techniques territoriales ;
- Disposer d'un accès privilégié et prioritaire à l'expertise du CEREMA. La quasi-régie conjointe autorise les collectivités adhérentes à lui attribuer des marchés publics par simple voie conventionnelle, sans application des obligations de publicité et de mise en concurrence ;
- Bénéficier d'un abattement de 5 % sur les prestations proposées ;
- Rejoindre une communauté d'élus et d'experts, et disposer de prestations spécifiques.

La période initiale d'adhésion court jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine. Le montant annuel de la contribution est de 2000 €.

Compte tenu des objectifs de Tours Métropole Val de Loire en matière d'ingénierie, il est proposé d'adhérer au CEREMA et de désigner le représentant de Tours Métropole Val de Loire dans le cadre de cette adhésion.

Conformément à l'article L2121-21 par renvoi de l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX, modifié par l'article 159 de loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'Etudes et d'expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement modifié par le décret n° 2022-897 du 16 juin 2022,

Vu la délibération du conseil d'administration du CEREMA n°2022-12 relative aux conditions générales d'adhésion au CEREMA,

Vu la délibération du conseil d'administration du CEREMA n°2022-13 fixant le barème de la contribution annuelle des collectivités territoriales et leurs groupements adhérents,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1321-1,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 13 février 2023,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 08 février 2023,

- **APPROUVE** l'adhésion de Tours Métropole Val de Loire au CEREMA (Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement), pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion, puis renouvelable annuellement par tacite reconduction ;

- **APPROUVE** de régler chaque année la contribution annuelle due ;

- **DESIGNE** Monsieur Laurent RAYMOND pour représenter Tours Métropole Val de Loire au titre de cette adhésion ;

- **AUTORISE** Monsieur le président ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

Benoist PIERRE : *Cette délibération concerne le CEREMA et l'adhésion de TMVL au CEREMA. Vous connaissez bien cet établissement public qui est chargé d'expertiser les risques, l'environnement, la mobilité, l'aménagement et qui intervient auprès des collectivités territoriales pour notamment son expertise et son ingénierie territoriale. Vous avez les domaines de compétence que vous connaissez également, l'expertise, le bâtiment, les mobilités, les infrastructures et les transports, l'environnement et les risques, la mer et le littoral. Pour pouvoir bénéficier de cet élargissement du CEREMA qui est aujourd'hui prévu à la fois dans la loi 4D et 3DS, on demande à la métropole d'adhérer pour un montant de 2 000 euros.*

Frédéric AUGIS : *Monsieur PAUMIER.*

Jean-Gérard PAUMIER : *Oui Monsieur le Président. Le CEREMA, établissement public sous la tutelle de l'État, vient de lancer une grande campagne d'adhésion pour, dit-il, s'ouvrir davantage aux collectivités territoriales et leurs groupements. C'est le sens de son affiche : « Collectivité, accélérer vos transitions territoriales, adhérer au CEREMA ». La métropole est donc sollicitée sur ce sujet, comme toutes les communautés de communes et le département. Comme vous le savez l'Indre-et-Loire s'est organisé depuis plus de 10 ans pour développer une offre d'ingénierie à destination des communes et EPCI avec une organisation commune, ADAC et désormais ADIL, reconnue au niveau national et que beaucoup de départements nous envient. D'ailleurs, 11 des 22 communes de Tours Métropole sont membres de l'ADAC. Aussi ce soir, je tiens à vous faire part de mon étonnement de voir le CEREMA, qui est un pôle d'expertise et d'évaluation des politiques publiques d'aménagement et de transport issu depuis 2014 de la fusion de 11 composants du réseau scientifique et technique de l'État, proposer le recours à une adhésion qui vaudrait convention et serait le nouveau mode de relation avec les collectivités. Le coût d'adhésion est très faible, mais c'est un principe d'équité qui est en cause. L'État, en permettant via l'adhésion au CEREMA, à un recours dérogatoire des marchés publics aux prestations du CEREMA, souhaite, à mon avis, simplement faire financer une part plus importante de cet établissement par les collectivités, ce que pour ma part je rejette. Je prends un exemple :*

*au-delà de 40 millions d'euros, si une commune veut travailler avec la SET, TOURS HABITAT ou LIGERIS, elle doit passer un marché à procédure adaptée, alors que pour le CEREMA elle fera du simple gré à gré, ce qui me paraît une concurrence déloyale. Je ne suis pour ma part pas opposé à travailler avec le CEREMA sur des problématiques techniques spécifiques, mais les arguments avancés et les conditions proposées pour cette adhésion n'ont pas emporté ma conviction, c'est pourquoi je m'abstiendrai sur cette délibération. Merci.*

Frédéric AUGIS : *D'accord, merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur cette délibération ? On désigne Laurent RAYMOND comme notre représentant.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

**(1 abstention : M. PAUMIER ; Ne prend pas part au vote : M. Laurent RAYMOND)**

---

**C 23\_02\_27\_026- DECHETS MENAGERS - ACCES DES HABITANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE EST VALLEES AUX DECHETERIES METROPOLITAINES DE CHANCEAUX SUR CHOISILLE ET DE SAINT PIERRE DES CORPS - MODIFICATION DU TARIF A COMPTER DU 1ER JANVIER 2023**

---

Convocations adressées le mardi 21 février 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 76

Nombre de délégués votants : 86

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Filipe FERREIRA-POUSOS, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Iman MANZARI, Stéphane HOUQUES, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédérique BARBIER, Pierre-Alexandre MOREAU, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Fanny PUEL.

**Titulaires absents excusés :**

Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Valérie JABOT a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Affiwa METREAU, Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Martin COHEN, Christophe BOUCHET.

Monsieur Benoist PIERRE, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Tours Métropole Val de Loire a autorisé depuis 2014 les habitants de certaines communes de la Communauté de communes Touraine Est Vallées à venir dans les déchèteries métropolitaines limitrophes du Bois de Plantes à Saint-Pierre-des-Corps et du Cassantin à Chanceaux-sur-Choisille.

Une convention a été passée en 2014 entre les 2 structures pour fixer les conditions techniques et financières de cette mutualisation d'équipement. Elle permet la modification des conditions financières en fonction des dépenses constatées sur les exercices précédents.

C'est pourquoi, et afin de tenir compte des coûts de gestion des 2 déchèteries et de l'actualisation des différents marchés, il est proposé de modifier le tarif initial de 9,50 € par passage à 12 € par passage. Les entrées sont comptabilisées grâce aux badges de déchèterie qui doivent être présentés par l'utilisateur à chaque passage.

Ainsi, les habitants de Monnaie représentent environ 20 % de la fréquentation de la déchèterie du Cassantin à Chanceaux-sur-Choisille et les habitants d'Azay-sur-Cher, Larçay, La Ville-aux-Dames, Montlouis-sur-Loire et Véretz représentent environ 10 % de la fréquentation recensée à la déchèterie du Bois des Plantes à Saint-Pierre-des-Corps.

La modification prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le remboursement par la Communauté de communes Touraine Est Vallées interviendra trimestriellement sur présentation du tableau des entrées par la Métropole.

A titre d'information, le montant estimé pour l'année 2022 du remboursement de l'accès des habitants de la Communauté de communes Touraine Est Vallées aux 2 déchèteries du Cassantin et du Bois de Plantes s'élève à 87 000 euros.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1524-5, L 2253-2, L 5111-4, L 5211-10, L 5217-1 et suivants,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 13 février 2023,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 08 février 2023,

- **APPROUVE** les termes de la convention jointe en annexe à conclure avec la Communauté de communes Touraine Est Vallées pour l'accès de leurs habitants aux déchèteries métropolitaines du Cassantin à Chanceaux-sur-Choisille et du Bois de Plantes à Saint-Pierre-des-Corps ;

- **FIXE** le tarif à 12 € T.T.C. par passage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tout document afférent à la présente délibération.

Benoist PIERRE : *Délibération concernant les déchetteries, l'utilisation par les habitants de la communauté de communes TEV, Touraine-Est Vallées, sur les zones et les espaces mitoyens de nos déchetteries métropolitaines. Il s'agit donc des déchetteries limitrophes du Bois de Plantes à Saint-Pierre-des-Corps et du Cassantin à Chanceaux-sur-Choisille. C'est déjà le cas depuis une convention de 2014 sur les deux structures, avec une représentation, un pourcentage, non négligeable d'utilisateurs venant de Touraine-Est Vallées, les habitants de Monnaie représentent environ 20% de la fréquentation de la déchetterie du Cassantin et les habitants d'Azay-sur-Cher, Larçay, La-Ville-aux-Dames, Montlouis-sur-Loire et Veretz représentent environ 10% de la fréquentation de la déchetterie du Bois de Plantes à Saint-*

*Pierre-des-Corps. Il s'agit dans la délibération surtout de modifier le tarif initial qui était en 2014, de 9,50 euros et de passer à 12 euros par passage.*

Frédéric AUGIS : *Madame SCHALLER.*

Annaëlle SCHALLER : *Merci. Je suis navrée de poser une question alors que certains s'agitent. Concernant le sujet des déchets et là il est bien question des déchets ménagers, au 1<sup>er</sup> janvier 2024 nous serons dans l'obligation de proposer à chaque foyer de pouvoir composter les biodéchets, c'est donc dans moins de 10 mois. Je voudrais savoir quelles sont les mesures qui vont être mises en œuvre pour gérer ces biodéchets qui vont permettre finalement de mieux gérer, de valoriser, ces ressources précieuses ? Merci.*

Frédéric AUGIS : *Benoist.*

Benoist PIERRE : *Le mois prochain il y aura au conseil métropolitain une délibération qui portera sur l'ouverture à la DSP concernant les biodéchets, avec pour cible principalement, je dis principalement, mais pas exclusivement, les producteurs collectifs, donc les cantines, les gros producteurs. Je pense qu'il serait souhaitable de pouvoir introduire une ou deux expérimentations auprès des particuliers, de mesurer aujourd'hui ce qui est fait dans d'autres lieux, cela coûte trois à quatre fois plus cher lorsqu'on passe par ce type de service, mais qu'en revanche la métropole est très forte sur deux actions qu'elle mène depuis longtemps : Les composteurs individuels, les lombricomposteurs, on en est à 24 000 quand même sur la métropole. Les opérations engagées en matière de compostage partagé. Je rappelle que Touraine Propre a gagné un projet de l'ADEME, et donc lance sur l'ensemble du territoire départemental plus de 70 sites, dont la moitié se trouve sur le territoire métropolitain et que la métropole elle-même engage aussi des composteurs partagés. Donc si on fait le cumul de tout cela, plus une solution en matière de biodéchets, de traitement, parce que c'est bien beau ensuite lorsqu'on a collecté, qu'est-ce qu'on en fait ? Là aussi, depuis de nombreux mois, une ligne est en train de se dessiner à la fois d'installations et de collaboration au sein du territoire départemental en lien avec la Chambre d'Agriculture. Je vous rassure, on ne sera peut-être pas prêt à 100%, mais ce n'est pas ce que demande la loi le 1<sup>er</sup> janvier 2024, mais en tous les cas on a énormément avancé en la matière.*

Annaëlle SCHALLER : *Merci pour ces précisions. Est-ce qu'il est prévu d'augmenter le nombre de composteurs collectifs sur la ville de Tours dans les mois qui viennent ou pas ?*

Benoist PIERRE : *Vous avez la possibilité d'en avoir 15. J'attends toujours, nous attendons toujours, au niveau de Touraine Propre les lieux, mais cela va venir. Nous travaillons étroitement avec Martin COHEN, sur ce sujet, qui en a la charge au sein de Touraine Propre. Il y en aura 15 nouveaux d'ici à l'année prochaine normalement ou l'année suivante si on va vite.*

Frédéric AUGIS : *Martin.*

Martin COHEN : *Je voulais juste réagir aux propos de Benoist PIERRE. Effectivement, on travaille sur ce sujet à Touraine Propre mais il ne revient pas à la ville de Tours d'aller proposer des emplacements, c'est bien la compétence de la métropole d'aller étudier et proposer des sites intéressants pour ces composteurs partagés. On veut bien le faire en collaboration, il n'y a aucun souci, mais l'initiative est quand même à la métropole, c'est du ressort de la métropole, c'est sa compétence.*

Frédéric AUGIS : *Cathy SAVOUREY*

Cathy SAVOUREY : *Je pense que ça serait intéressant de regarder ce que fait la métropole de Lyon en ce moment sur les biodéchets. J'ai eu l'occasion d'aller à Lyon la semaine dernière. Ils ont expérimenté à la fois sur Villeurbanne et sur le 7<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon la collecte de biodéchets à partir de lieu de récupération, un peu comme des récup verre, c'est-à-dire qu'ils ont distribué des sachets Kraft à tous les habitants. L'intérêt majeur de ce qu'ils ont mis en place de façon expérimentale, c'est que les habitants peuvent mettre tous les biodéchets, c'est-à-dire cuits, cru, déchets de viande, de fromage, etc. À partir de là ils font le ramassage comme on fait du ramassage de récup verre et ils compostent avec des plateformes de compostage. Ils arrivent, par rapport à leur expérimentation, sur un super bon taux de retour, c'est-à-dire qu'ils n'ont que 2% de déchets qui ne devraient pas y être sur l'ensemble des retours d'une, part et d'autre part cela leur permet aussi d'avoir des équipes composées seulement de deux personnes et non pas de trois pour ramasser les déchets. Comme c'est beaucoup moins fatiguant cela leur permet aussi d'avoir des agents en fin de parcours professionnel et donc qui peuvent aller jusqu'aux 64 ans. Je pense que ce serait intéressant de regarder ce que fait en ce moment la métropole de Lyon sur ces questions parce que je pense que cela pourrait être peut-être une réponse adaptée pour notre territoire.*

Frédéric AUGIS : *On va regarder avec attention.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

### **Vote à l'unanimité.**

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Je vous souhaite à vous tous une très belle fin de soirée.*

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour de notre séance, la séance est levée à 21 heures 01.*

A Tours, le 04 AVR. 2023

Le Président

  
Frédéric AUGIS



La secrétaire de séance

  
Marie QUINTON